VENDREDI 02 OCTOBRE 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1905
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Assurance & protection
Épargne & retraite
abeille ASSURANCES
AGENCE D'AUXERRE & TOUCY
Mongin-Vignet-Rauxet
6-8, rue Dampierre 89000 Auxerre
9, rue du marché 89130 Toucy
N°Orias : 22006891 - 22006869 - 22007504
03 86 72 08 38
Les assurances agricoles, essentielles pour protéger votre exploitation
afer
Abeille IARD & Santé : Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers au capital de 344 822 425 €. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes. 306 522 665 RCS Nanterre.

Le Sommet de l'Élevage retrouve ses fondamentaux



Après une édition 2025 très perturbée par la menace DNC, le 35e Sommet de l'Élevage, du 6 au 9 octobre près de Clermont-Ferrand, renoue avec ce qui a toujours fait son succès : la présence en grand nombre de bovins. Ovins et équins seront aussi de la partie pour un événement qui reste un formidable outil de réflexion sur les évolutions de l'élevage. Retrouvez dans nos pages un focus sur le travail de préparation effectué par les éleveurs de Brunes de Côte-d'Or qui s'y rendent. *Page 03*

Encarts : Brochure Delta Force Demeterre (sur certains cantons), mailing SCAR.



ACTUALITÉS *Départements* P.05

Débat // Reprendre la parole sur l'agriculture



ACTUALITÉS *Départements* P.07

Congés de naissance // Témoignage d'agriculteur



PRODUCTIONS *Cultures* P.14

Un automne sous tension pour les colzas





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE : UN HORIZON CONTRASTÉ

.05 DÉBAT : UNE PAROLE AGRICOLE RÉAPPROPRIÉE

.06 RESTAURATION SCOLAIRE : LE MENU BFC, C'EST "BON, FRAIS, ET DE CHEZ NOUS"

.07 CONGÉ DE NAISSANCE : "DÉCROCHER DE SON TRAVAIL POUR ÊTRE AVEC SON ENFANT"

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 AUX TERRES DE JIM : REMPLAÇANTS, MAIS PAS SUR LE BANC DE TOUCHE !

.09 AIDES : LE PLAN CASI SE DÉCLINE DANS LES DÉPARTEMENTS

ACTUALITÉ // FRANCE

.10 CONFÉRENCE : REGARD SUR UNE AGRICULTURE QUI DOIT RÉAGIR

.11 RESTAURATION COLLECTIVE : LA CUISINE COMME LABORATOIRE D'INNOVATION

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 ABREUVEMENT DU BÉTAIL : RENDEZ-VOUS SOUS LE PONT

PRODUCTIONS // POLYCULTURE-ÉLEVAGE

.13 LUZERNE : SEULEMENT 3 T/HA POUR SA DERNIÈRE CAMPAGNE

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 COLZA : UN AUTOMNE SOUS TENSION

.15 PROTECTION DU COLZA : UNE DÉROGATION ÉLARGIT L'USAGE DE MINECTO GOLD

.16 SARRASIN : UNE RÉCOLTE QUI POURRAIT TOURNER COURT

.17 INNOVATION : DES OUTILS POUR SE RÉINVENTER

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.18 CHÂTAIGNES DU MORVAN : UN ÉCLAIRCISSEMENT NÉCESSAIRE POUR LA FILIÈRE

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES // SANTÉ

.19 CARBURANTS : LA DOUBLE PEINE DES MÉNAGES RURAUX

.20 CONCOURS DE LABOUR DES JA DE BRINON-SUR-BEUVRON : « UNE PARENTHÈSE CONVIVIALE »

.21 ALIMENTATION : GARDER DE BONNES HABITUDES MALGRÉ UN EMPLOI DU TEMPS CHARGÉ

SERVICES

.22 ÉQUIPEMENTS

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 DÉCOUVERTE : POUR QUE LES RUCHES N'AIENT PLUS DE SECRETS

.32 RÉSEAUX : DES BREBIS, UN DRONE ET UN MILLION DE VUES



// LE DESSIN

// EN BREF

Sécheresse Les ministres de l'Agriculture de l'UE à la recherche de solutions

À l'occasion de la réunion des ministres de l'Agriculture de l'UE, le 28 septembre à Bruxelles, plusieurs États membres (Autriche, Slovénie, Slovaquie, Croatie) ont une nouvelle fois sollicité l'aide de la Commission européenne face aux conséquences des vagues de chaleur et des sécheresses qui ont affecté l'Europe cet été. Le préjudice global subi par le secteur agricole est estimé par Bruxelles entre 14 et 17 Md€ pour l'instant. L'Autriche a rappelé que, dans ce contexte, la Pac *« ne doit pas être affaiblie »*, mais au contraire *« dotée d'un financement fiable, capable de stabiliser les revenus et d'amortir l'impact des crises »*. La Slovaquie a, elle, proposé d'augmenter de manière *« substantielle les ressources financières de la réserve agricole »*. La Slovénie souhaiterait pour sa part que la méthode de calcul des pertes soit mise à jour pour rendre le système plus efficace. Enfin, la Croatie a plaidé pour *« une aide financière exceptionnelle en mobilisant tous les fonds disponibles, au sein comme en dehors de la Pac »*. Pour l'instant, le commissaire européen à l'Agriculture se contente de rappeler que la réserve agricole pour 2026 est entièrement consommée et qu'il va falloir examiner *« avec beaucoup de soin »* les nombreuses demandes déjà déposées pour 2027. *« Je constate aussi un consensus croissant sur le fait que les outils de gestion des risques devraient constituer des éléments obligatoires des plans nationaux de la prochaine Pac, même en l'absence de financement de l'UE. Cela revêt une importance capitale »*, a salué Christophe Hansen.

Sécheresse/assurance Des actions syndicales pour exiger la *« transparence »*

Alors que la sécheresse a fait plonger la production fourragère, les syndicats majoritaires du Massif central[1] appellent à des mobilisations afin *« d'exiger la reconnaissance des pertes réelles [et] l'indemnisation rapide de toutes les exploitations touchées »*. Un mot d'ordre lancé *« dans tous les départements »* de la région, à quelques jours de l'ouverture du Sommet de l'élevage, le 6 octobre à Cournon. Les syndicats auvergnats reprennent la demande faite au niveau national par les associations spécialisées d'éleveurs de ruminants de la FNSEA : dans une lettre ouverte du 25 septembre, celles-ci réclament *« la publication urgente des taux de pertes constatés à date, commune par commune, pour toute la France »*. L'indice de pousse des prairies (IPP), établi par satellite depuis la réforme de 2023, est publié à trois reprises pendant la campagne de pousse de l'herbe (15 juillet, 15 septembre, 15 novembre). Les associations spécialisées demandent à y accéder chaque mois ; un mode de diffusion aujourd'hui réservé aux assureurs afin de gérer les contrats. Pour les AS, *« ce n'est qu'avec cette transparence que les éleveurs pourront savoir si les données satellites reflètent vraiment la réalité des pertes subies »*, et éventuellement les contester.

(1) FRSEA et JA d'Auvergne-Rhône-Alpes, Copamac (chambres et syndicats), Berceau des races à viande

Sécheresse Le budget des dégrèvements de TFNB supérieur à celui annoncé

Selon plusieurs sources syndicales, l'enveloppe que la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, avait annoncée, lors de la présentation du plan Casi (sécheresse) pour financer les dégrèvements de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) sera plus importante que prévu. La ministre avait annoncé un budget de 300 millions d'euros, basé sur un dégrèvement d'office de 30 % de la taxe. Mais les dégrèvements accordés dans chaque département par la DGFip (ministère des Finances) sont le plus souvent supérieurs. Par exemple, dans la Vienne, les taux de perte arrêtés, qui correspondent aux taux de dégrèvement, sont de 40 % sur les terres arables, 50 % sur les prairies, 50 % sur les vergers, 30 % sur les vignes. De source syndicat, les taux devraient être d'environ 50 % en moyenne, allant jusqu'à 100 % pour quelques cultures de certains départements. Pour rappel, les agriculteurs ayant subi des pertes plus importantes peuvent demander des taux de dégrèvement supérieurs en déposant des dossiers individuels.

// EN IMAGE

Insolite Quand pâté rime avec bande dessinée

Pour célébrer les 50 ans du magazine de bande dessinée Fluide Glacial, la maison bretonne Hénaff sort le grand jeu en septembre. Au menu : six boîtes collectors (154 g) illustrées par des pointures comme Gotlib, Margerin ou Binet. Imaginez un peu les Bidochon ou Superdupont s'invitant sur vos tartines au milieu du champ ! Tirée à seulement 20 000 exemplaires, cette série limitée prouve que le célèbre pâté bleu est devenu une icône de la pop culture. Une collaboration de 15 ans qui rappelle que si Hénaff nourrit le corps, Fluide Glacial engraisse l'esprit à l'humour décalé. À 4,55 € la boîte, c'est l'occasion idéale de vérifier que dans le cochon, tout est bon… même les bulles !
À vos ouvre-boîtes !



DR

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0731 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Retour à la normale !

Le grand rendez-vous français de l'élevage revient du 6 au 9 octobre à Cournon d'Auvergne, après une édition 2025 perturbée par la DNC.



H. Capture

L'édition 2026 du Sommet de l'Élevage s'annonce plus riche que jamais.

Cette fois, ils seront bien là ! Les bovins qui sont les stars incontestables du Sommet de l'Élevage seront de retour dans les travées de Cournon d'Auvergne, près de Clermont-Ferrand, du 6 au 9 octobre, pour la 35e édition du Sommet de l'Élevage. Il faut bien reconnaître qu'en leur absence, l'an dernier, pour cause de menace DNC, l'ambiance y avait beaucoup perdu. Le salon retrouve donc toute sa dimension avec 2 000 animaux annoncés (bovins, mais aussi ovins et équins) et avec un thème principal : le pastoralisme, mis à l'honneur. Plus que jamais, le salon revendique son statut de lieu de rencontres, d'affaires, d'échanges stratégique et de construction des modèles d'élevage de l'avenir. Il y aura à dire cette année alors que les éleveurs de la France entière se demandent comment ils vont pouvoir nourrir leurs animaux : la sécheresse perdure et met à mal les ressources fourragères normalement prévues pour passer l'hiver. Mais comme toujours avec le Sommet de l'Élevage, et c'est ce qui fait tout l'intérêt de ce salon, les problématiques, aussi inquiétantes soient-elles, servent aussi de carburant à la réflexion et aux pistes d'innovation ou de résiliences possibles.

La limousine en vedette

Comme toujours, le Sommet de l'Élevage consacrera aussi une large place aux questions liées à la génétique animale et à ses évolutions. La race bovine mise à l'honneur pour cette édition 2026 sera la limousine, deuxième race allaitante de France avec un cheptel de 1 050 000 mères-vaches réparties dans 30 000 élevages. Le concours national de la race mettra en compétition 400 animaux. En races laitières, les jersiaises seront aussi mises en lumière. C'est une race en plein essor en France, qui compte désormais plus de 23 000 têtes. Ce Sommet de l'Élevage demeure aussi fidèle à une organisation qui a fait ses preuves dans tout ce qui entoure l'activité d'éleveur avec cinq univers : le machinisme agricole, les agri-énergies, l'agrofourniture, le matériel forestier, et la transformation à la ferme. Côté international, cinq pays sont invités en lien avec le thème du pastoralisme : la Mongolie, le Soudan, la Colombie, la Côte d'Ivoire et l'Espagne. Le Sommet n'oublie pas non plus que 2026 est l'Année internationale des agricultrices : le salon donnera à voir les femmes qui font vivre l'élevage, les concours et les animations du salon. Au programme également : des visites d'exploitations et un très grand nombre de conférences qui font de ce salon une source d'enrichissement intellectuel incontournable. Sans oublier les innombrables concours de races qui jalonneront les quatre jours de l'évènement.

Berty Robert

sommet-elevage.fr

Nouveautés 2026

Chaque année, le Sommet de l'Élevage réserve quelques surprises. Plusieurs nouveautés sont annoncées :

- **un pôle Santé animale : l'ensemble des acteurs et experts du secteur sera regroupé sur un espace unique. Les enjeux cruciaux seront traités avec des temps d'échanges et des conférences ;**
- **développement des filières granivores : les filières porcines et avicoles seront plus présentes avec des exposants supplémentaires et une nouvelle agora dédiée ;**
- **plus d'espace pour le machinisme : le secteur gagne 10 000 m² et le Sommet devient ainsi le plus grand rassemblement français de machines agricoles. Là aussi, un espace sera dédié aux échanges sur les grands enjeux du secteur. De plus, un espace de démonstration sera mis à disposition des exposants ;**
- **le hall 4 dédié aux bovins lait évolue : un nouveau ring permettra de mettre davantage en valeur les animaux. C'est la race montbéliarde qui inaugurera ce nouvel espace le 6 octobre.**

// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Ces brunes de Côte-d'Or visent le Sommet !

À l'aube de la 35e édition du traditionnel Sommet de l'élevage à Cournon (Auvergne-Rhône-Alpes), les éleveurs bruns de Côte-d'Or préparent leurs bêtes avec le plus grand soin. Dans une semaine, elles seront à en Auvergne, prêtes à faire le show.

Le vendredi 9 octobre se déroulera le concours national de la race Brune à l'événement incontournable du Sommet de l'Élevage. Cette manifestation a pour objectif de mettre en lumière le travail des éleveurs français. Un moment très attendu par les éleveurs de la Brune et notamment ceux du département de Côte-d'Or, habitués du concours.

La vache de l'année sera de la partie !

« *On est à deux semaines du concours et certaines ne sont pas encore sûres d'y aller. J'en ai déjà quelques-unes de dressées, le reste on verra au moment venu !* », s'amuse Laurent Changarnier, éleveur de Brunes à Montmoyen et peu stressé des plans de dernière minute. Passionné d'élevage, il participe au concours chaque année depuis 2006 : « *On va présenter Mafaveur. Elle a passé la barre des 100 000 kg de lait, c'est un événement qu'il faut marquer à Cournon !* ». Cette dernière possède déjà un beau palmarès : élue vache de l'année 2026, Mafaveur a été titrée meilleure fromagère et prix de longévité aux Journées Châtillonnaises la même année, en plus d'avoir fait première de sa section. « *Nous emmènerons aussi une plus jeune, Sicile, en deuxième lactation (déjà sortie lors des Journées Châtillonnaises) ou Savana, en troisième lactation.* », complète l'éleveur.

Le GAEC Changarnier fait aussi de la pension pour l'une des stars françaises de la race Brune : Rigata, une vache du SCEA du Thorey. Grande championne de Châtillon en 2025, et troisième de section lors du concours européen en Autriche en 2024, elle concourra dans la catégorie des troisièmes lactations : « *Ses propriétaires et moi-même espérons un bon classement pour celle-ci. Elle n'est pas sortie à Châtillon au mois de juin alors il est important pour eux qu'elle participe au Sommet cette année* », confie Laurent.

Des jeunes investis

Au GAEC Chevallier, à Mauvilly (à 10 km de chez Laurent), une vache a été retenue : Reina. Cette vache en quatrième lactation a déjà participé aux Journées Châtillonnaises au mois de juin, obtenant la deuxième place de sa section. Pour Mathieu Chevallier, installé depuis presque deux ans sur l'exploitation familiale, Reina est prometteuse : « *C'est une vache très solide, avec de bons potentiels morphologiques et une mamelle qui se tient par rapport à sa longévité.* » Mais le jeune éleveur reste terre à terre : « *Tous les animaux ont leur place, on espère toujours de la réussite mais nous verrons bien.* ».

Pour Mathieu, le Sommet représente une autre approche des concours : « *Le Sommet est un concours plus professionnel, moins destiné au tourisme. On y croise plus de passionnés, qui ont un intérêt spécifique pour se rendre sur une manifestation comme celle-ci.* ».

C'est aussi lui qui sera à la tâche sur place : « *Je reste toute la semaine du Sommet pour m'occuper de Reina, à partir du moment où elle arrive, jusqu'à ce qu'elle reparte !* ».

Uniflore (première lactation) et Uefa (deuxième lactation) seront elles aussi de la partie pour représenter le GAEC Loosli, à Chazeuil. Déjà connues des podiums de Châtillon en juin dernier avec une meilleure mamelle espoir pour la première et une réserve championne jeune pour la seconde, elles devront prouver leurs atouts sur le ring vendredi prochain. « *Je participe au concours depuis une dizaine d'années facile. On y va tous les ans et on se retrouve avec les autres régions, c'est tout l'intérêt du Sommet* », explique Émeric Loosli, éleveur et associé du GAEC. Il rejoint l'avis de Mathieu : « *Je préfère aller à Cournon qu'à Paris. C'est un salon plus professionnel, l'ambiance est différente, il est plus intéressant.* ».

« Exposer nos meilleurs sujets »

On s'affaire également à la ferme d'Alain Terrillon, à Griselles. Président de la Fédération Gen'Brune, l'éleveur considère le Sommet comme un événement incontournable pour la race : « *Il s'agit là d'exposer nos meilleurs sujets. En Brune, nous avons un schéma de sélection, qui associe morphologie et production. C'est une satisfaction pour nous de pouvoir montrer ce qu'on est capable de faire dans le schéma français.* ».

Chez Alain, c'est Ureine qui représentera l'exploitation : « *Ureine est une jeune vache en première lactation. Elle nous a fait le plaisir de remporter le championnat espoir aux Journées Châtillonnaises cette année. Je pense qu'elle peut vraiment correspondre aux standards de la Brune : beaucoup de largeur, de puissance, énormément de solidité dans ses membres, et une super mamelle. C'est un sujet qui représente bien la catégorie espoir aujourd'hui.* ».

« *On a aussi prévu d'emmener une Brune d'Origine (OB), Udessa, qui sera en présentation. L'objectif est de montrer que la Brune a un rameau avec beaucoup de mixité. Il est un peu moins productif mais comporte beaucoup plus de solidité, plus rustique, avec un réel atout viande.* ».

Les vaches sélectionnées du département seront toutes chargées chez Laurent Changarnier, lundi en début d'après-midi pour arriver à Cournon dans la nuit. Au total, 55 animaux seront présentés au concours dans diverses catégories. L'occasion pour nos éleveurs côte-d'oriens de retrouver la grande famille de la Brune, le tout dans la joie et la bonne humeur !

Louise Terrillon

Pour suivre les résultats du concours, rendez-vous sur la page Facebook de BGS : https://www.facebook.com/BruneGenetiqueServices



Reina et Mathieu, Alain, Ureine et Gabriel, Uniflore et Émeric, et Mafaveur et Laurent : tous sont prêts pour le départ lundi après-midi, en direction de Cournon.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Un horizon icaunais contrasté

Le 24 septembre dernier, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne réalisait un tour d'horizon de l'actualité agricole icaunaise.

« La campagne agricole 2025-2026 se place clairement parmi les campagnes chaudes et sèches. Sur douze mois, la température moyenne est supérieure d'environ 1,2 °C, tandis que la pluviométrie n'atteint qu'environ 80 % de la normale », déclarait Arnaud Delestre, le 24 septembre dernier, au cours de la session à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. La récolte 2026 de céréales à paille est *« en retrait »*. Le président de la Chambre annonçait une qualité *« globalement satisfaisante, mais des rendements décevants. Le maïs, le tournesol, le chanvre et la betterave sont particulièrement pénalisés par la sécheresse et les fortes chaleurs »*.

La prochaine campagne semble également inquiétante, notamment pour les implantations de colza, avec *« des sols très secs, des levées irrégulières et une forte pression des ravageurs, notamment des punaises rouges, qui ont déjà conduit à des resemis. La campagne 2026 ne se résume donc pas à une mauvaise récolte ; elle fragilise également le démarrage de la suivante »*. Arnaud Delestre restait toutefois optimiste en annonçant un raffermissement des cours, même si cela ne compense que partiellement la perte de volumes.
En agriculture biologique, on constate *« une baisse des volumes collectés en France entraînant un recours accru aux importations. Le marché du blé meunier conserve une dynamique plus favorable, tandis que l'offre française en céréales fourragères devient insuffisante »*. Les aléas climatiques ont fragilisé les cultures d'été, avec *« une collecte de maïs bio pouvant potentiellement être divisée par deux »*.



Crédit

Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne a fait un tour d'horizons, le 24 septembre dernier à Auxerre.

Viticulture : *« un petit millésime 2026 »*

En viticulture, le constat est similaire. *« Si l'état sanitaire du vignoble est resté globalement satisfaisant, la sécheresse et les épisodes répétés de canicule ont fortement marqué la campagne. Les jeunes plantations et les complants ont été les plus touchés, tandis que l'échaudage et le flétrissement des baies ont conduit à une forte concentration des raisins, imposant une vigilance particulière lors des vinifications »*, affirmait-il. Les viticulteurs se sont adaptés aux conditions climatiques en adoptant des stratégies différentes, tout en ayant un constat similaire : *« le millésime 2026 sera un petit millésime »*. *« Les premières estimations font état de pertes importantes, souvent comprises entre 30 % et 70 % selon les secteurs, les cépages et les appellations. Une enquête sera menée par la Chambre d'agriculture à la fin du mois pour préciser l'ampleur de ces baisses de rendement »*, informait-il. Sur le plan économique, la situation est *« contrastée. Les sorties de chais restent orientées à la baisse à l'échelle bourguignonne, même si l'Yonne résiste mieux que d'autres territoires »*.

Anticiper les difficultés fourragères à l'approche de l'hiver

En élevage, les filières *« abordent cette rentrée dans une situation contrastée. La faiblesse structurelle de l'offre soutient encore plusieurs marchés, mais des signes de ralentissement apparaissent. La sécheresse et les fortes chaleurs fragilisent d'autant plus les élevages par le déficit fourrager, la hausse des achats d'aliments et la baisse des performances »*. Arnaud Delestre a souhaité réaliser un focus sur les stockages fourragers qui deviennent préoccupants *« à l'approche de l'hiver »*. *« Les pertes concernent l'ensemble des ressources fourragères. Les récoltes d'herbe et de foin sont déficitaires dans de nombreuses exploitations. La situation est plus préoccupante encore pour le maïs ensilage, fortement pénalisé par le stress hydrique au moment de la floraison. Dans certains secteurs, les pertes dépassent 70 % »*, chiffraient Arnaud Delestre. Les fortes chaleurs ont également impacté la qualité des fourrages, avec *« un faible remplissage des grains risquant de réduire la valeur alimentaire des ensilages de maïs. Les premiers résultats montrent également une qualité nutritionnelle décevante des foins, malgré un aspect parfois satisfaisant à la récolte »*. Face à ces résultats, la Chambre d'agriculture de l'Yonne souhaite *« établir, élevage par élevage, un bilan précis des stocks et des besoins jusqu'au printemps 2027, adapter les rations et identifier tous les leviers permettant d'économiser les fourrages disponibles. Les indemnisations qui pourront être mobilisées au titre de l'ISN apporteront une réponse partielle »*.

Charlotte Sauvignac

// JEUNES INSTALLÉS

21 Une rentrée riche en projets

Le Geda Généraction a fait sa rentrée chez Florian Giraux, à Villaines-en-Duesmois. Installé depuis un an, le jeune agriculteur a présenté une exploitation qui associe engraissement de bovins et production de champignons, avec l'autonomie comme fil conducteur.

Le Geda Généraction, animé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et regroupant les producteurs installés dans le département depuis moins de 5 ans, toutes productions confondues, a fait sa rentrée mardi 22 septembre en appliquant sa formule fétiche : échanges entre entrepreneurs, technicité et convivialité. Après un bilan moisson animé par Salomé Richer, conseillère en grandes cultures, qui faisait suite au tour de plaine organisé au printemps dans la zone, une vingtaine de chefs d'entreprises agricoles ont visité la ferme de leur hôte Florian Giraux. Celui-ci, installé depuis un an, a repris les locaux et une partie des parcelles d'une exploitation en grandes cultures avec un historique en lait, dont faisait partie son père. Il accueille actuellement des bovins pour engraissement, et a créé dans l'ancienne laiterie un atelier de production de champignons, qu'il commercialise dans plusieurs supermarchés sous la marque *« Les champignons de Léon »*.
Polyvalent, Florian a évoqué ses projets pour la suite : bâtiment, ensemencement de la paille pour produire les champignons, élevage allaitant, tous ont en commun la recherche d'autonomie.
Le groupe a encore assisté aux essais réalisés par Fabrice Maitrot, de la FR-cuma, sur le tracteur de Florian. Fabrice a présenté les réglages du tracteur, souligné les indicateurs à vérifier pour une consommation optimale de carburant, et rappelé notamment que le gonflage des pneus est aussi un facteur clé de la consommation. Le banc de test moteur et son spécialiste proposent régulièrement des créneaux dans les communes pour passer plusieurs tracteurs. Après ces ateliers, les jeunes du Geda ont partagé un repas *« Bienvenue à la ferme »* bien mérité, en évoquant leurs actions face à cet été qui n'en finit pas, et la perspective des 10 ans du groupe, évènement prévu en fin d'année à ne pas manquer.

CA21



Parmi les interventions du jour : celle de Fabrice Maitrot.

// DÉBAT

21 Une parole agricole réappropriée

L'association Les Voix Agricoles organisait un débat dans une exploitation laitière de Côte-d'Or. Un événement fidèle à l'esprit cultivé par cette association depuis sa création : faire entendre les voix d'agriculteurs engagés dans la transition.



Ouvrir des espaces de dialogue entre différents acteurs et autour des problématiques agricoles, c'est l'ambition affichée des Voix Agricoles.



Jean-David Chevallier qui accueillait la journée au Gaec de Mauvilly.

C'est au Gaec Chevallier, à Mauvilly, dans le Châtillonnais, que l'association Les Voix Agricoles avait donné rendez-vous pour un événement organisé le 24 septembre. Au programme pour les participants : une visite de l'exploitation laitière qui travail en AOP Époisses, et des échanges nourris sur les évolutions agricoles. La philosophie qui anime les actions des Voix Agricoles (créée il y a un an par Marine Colli, une spécialiste des politiques agricoles) repose sur la volonté de débattre de problématiques diverses et variées, mais sans dogmatisme et en tentant de dépasser les polarisations sociétales. Le public comprenait des agriculteurs, mais également des étudiants, ou des représentants du monde para-agricole.

L'association propose à des agriculteurs de divers horizons (bio, conventionnels, syndiqués ou non, laitiers, céréaliers, maraîchers…) de se former pour s'insérer de manière pertinente dans les débats médiatiques autour de l'agriculture. Elle donne aux agriculteurs qui le souhaitent et qui sont formés au sein de promotions régulières, des clés afin de structurer leur argumentaire, et mieux appréhender le rapport aux médias.

Une parole de terrain

Le Gaec Chevallier a été repéré pour son activisme en termes de communication sur son métier, notamment sur les réseaux sociaux, et sur son engagement. Jean-David Chevallier, l'un des quatre associés du Gaec et qui suit la formation des Voix Agricole, résumait : *« On tente de faire entendre le parler vrai des agriculteurs de terrain et pas un discours formaté, auprès des médias et des représentants politiques. »* En ce 24 septembre, le débat était très intergénérationnel, avec des étudiants venus de l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires (Ensaia) de Nancy. Rémunération des agriculteurs, services qu'ils rendent sur des territoires ruraux, reprenabilité des exploitations ont fait partie des thèmes qui ont animé les échanges. Sur le Gaec Chevallier, en moins de dix ans, quatre associés sont partis et trois jeunes sont arrivés. Une évolution emblématique des choix qui sont faits lorsqu'une nouvelle génération prend les manettes d'une exploitation, porteuse d'autres choix, de nouvelles orientations, d'approches renouvelées. *« Nous avons eu des échanges très constructifs,* poursuit Jean-David Chevallier. *Je regrette juste que l'on n'ait pas eu avec nous plus de producteurs du coin. Ce type d'action permet néanmoins de créer des liens, de sensibiliser ces jeunes. Personnellement, j'apprécie beaucoup les échanges entre des anciens qui ont un vécu, et nous, plus jeunes qui avons d'autres envies, d'autres ambitions, et comme souvent, il n'y a pas de réponse définitive : la vérité se trouve entre les deux. »*

Ne pas abandonner la scène médiatique

La sensibilité de Jean-David Chevallier à la nécessité de ne pas abandonner la scène médiatique sur les problématiques agricoles à quelques acteurs souvent très marqués idéologiquement ou des journalistes qui versent dans le simplisme réducteur, n'est pas pour rien dans son implication actuelle au sein des Voix Agricoles : *« Des vidéos montrées, il y a quelques années, par l'association L 214, et qui ne correspondaient pas à ma réalité quotidienne d'éleveur, m'ont donné envie de communiquer sur mes pratiques. J'ai aussi réalisé le fossé qui pouvait exister entre le monde agricole et le grand public. Au fil du temps j'ai pris conscience qu'il y avait un besoin de pédagogie, mais aussi que le monde agricole n'est pas toujours parfait et qu'il doit lui aussi s'interroger sur certaines de ses pratiques. Tout cela m'a motivé pour communiquer. Aujourd'hui je parle de mon métier, en disant ce qui va et ce qui ne va pas. »* Une honnêteté et une ouverture bien en accord avec Les Voix Agricoles dont on espère qu'elles reviendront en Bourgogne.

Berty Robert

// UNE LAURÉATE NIVERNAISE

58 Camille Rouchon remporte un prix !

Dans le cadre des Trophées de l'installation Graines d'agriculteurs, au Philantrho Lab à Paris, Camille Rouchon détaille : *« Ça a été une super soirée dans un cadre magnifique puisque nous étions en face de la Cathédrale de Notre Dame. Durant cet événement, nous avons pu avoir des échanges passionnants avec les autres finalistes et les mécènes »*. Avec le coup de pouce financier obtenu grâce à sa nomination, Camille Rouchon pointe : *« Je veux profiter de ce coup de pouce pour acheter une vache Galloway et développer mon tout petit atelier bovin allaitant. D'ailleurs, j'ai déjà pris un rendez-vous près de Dijon pour aller visiter un élevage ! »*.

Chloé Monget



La Bergerie des Martignons

Camille Rouchon à Paris avec le trophée obtenu dans la catégorie « Agriculture Durable ».

Agra Gestion

Un projet agricole ?
Parlons en avant de décider





INSTALLATION & TRANSMISSION
Accompagnement complet

RENTABILITÉ & TRÉSORERIE
Marge et trésorerie

PAC, AIDES, SUBVENTIONS
Montage et suivi des dossiers

PROJET DE DÉVELOPPEMENT
Investissement, diversification ...

Besoin d'un conseil ? Contactez-nous :
03.80.54.08.08 - www.agragestion.com

// RESTAURATION SCOLAIRE

Le Menu BFC, c'est «*Bon, Frais, et de Chez nous*»

À l'occasion de la Journée européenne du bio, la région Bourgogne Franche-Comté en profite pour présenter son nouveau programme : le menu BFC « Bon, Frais et de Chez nous » ! – Produire ici, Nourrir ici.

Le Menu BFC c'est « *Bon, Frais et de Chez nous* ! », s'exclame Jérôme Durain, président de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Mardi 22 septembre se déroulait la Journée européenne du bio. 63 restaurants scolaires sur 117 des lycées mobilisés ont proposé un repas 100 % bio et local. L'occasion pour la région de présenter son nouveau programme, un « *élargissement du projet Relocalisation des achats de denrées alimentaires (RADA)* ».

75 % de produits bio et locaux d'ici 2028

Derrière ce slogan, un objectif : atteindre 75 % de bio et/ou local dans les restaurations scolaires des lycées, d'ici 2028. « *Nous estimons qu'aller au-delà de 75 % serait trop ambitieux, pour des raisons économiques et agricoles (productivité incertaine par rapport au volume que représentent les restaurations scolaires)* », explique Amandine Rapenne, conseillère régionale en charge de la transition énergétique et alimentaire dans les lycées – et de ce fait, du projet en lui-même.

Une première expérimentation concluante

« *Lors de notre expérimentation* (lancée au début du mandat et mise en place dans 21 lycées de la région, ndlr)*, et encore ce midi, nous avons eu de très bons retours de la part des lycéens, qui affirment avoir des aliments avec de la saveur. Les chefs de cuisine sont également satisfaits et nous disent retrouver le sens de leur métier, en cuisinant de nouveau de vrais produits.* », développe le président de la région.

Avec 63 000 repas servis chaque jour aux lycéens de BFC (soit 10 millions de repas par an), la région souhaite offrir aux élèves une alimentation plus saine et qualitative. « *Il y a un enjeu sur la santé de nos jeunes. C'est une de nos responsabilités en tant qu'élus et parents d'avoir dans nos établissements des produits de qualité, sains et biologiques* », développe Amandine Rapenne. Une qualité de produits qui peut néanmoins impacter le tarif des repas. « *La question est qu'est-ce que l'on veut pour nos enfants : du prix ou de la qualité ? Nous avons opté pour la qualité et les circuits courts* », justifie Amandine Rapenne.

Des producteurs satisfaits

Le programme met en avant l'agriculture locale, permettant de préserver le savoir-faire de la région. « *Nous avons également une responsabilité auprès de nos agriculteurs avec la création de la centrale d'achats. On leur assure des marchés sur plusieurs années (3 ou 4 ans), avec des prix négociés avec eux et des volumes qui permettent des débouchés réguliers* », poursuit la conseillère régionale.

Olivier Lamard, producteur laitier et associé de la Ferme de Suzie (Jura), fait partie des agriculteurs fournissant les 21 lycées de Dijon et Besançon. « *Cela représente 35 % de notre chiffre d'affaires. Nous avons un contrat de quatre ans avec la région. Elle a également pu nous former pour mieux comprendre les marchés publics et y répondre. Et je pense que les lycées ont un vrai rôle de communication auprès des élèves pour les sensibiliser sur le sujet* ».



La ferme de Suzie, des yaourts fermiers produits dans le Jura et représentée par Olivier Lamard (au centre), fait partie des 17 producteurs à nourrir les élèves de 21 lycées dijonnais et bisontins.

Aujourd'hui, les restaurations scolaires de BFC ont accès à 44 % de produits bio/locaux dans la centrale d'achats, désormais élargie à d'autres lycées en plus des 21 en expérimentation. La région se place ainsi au-dessus de la moyenne donnée par la loi Égalim concernant les produits bio bien que légèrement au-dessous concernant les produits locaux.

Louise Terrillon

// ALIMENTATION ET TERRITOIRE

Répondre aux enjeux d'aujourd'hui, préparer demain

Jeudi 24 septembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organisait une conférence consacrée à l'alimentation de demain. Plus de 70 acteurs du territoire ont partagé constats, initiatives et solutions pour construire une alimentation locale, durable et créatrice de valeur.

Marine Raffray, économiste à Chambres d'agriculture France, a ouvert la conférence en dressant un état des lieux des grandes évolutions de l'alimentation des Français. À travers des données économiques et sociologiques, elle a notamment montré comment la place de l'alimentation dans le budget des ménages évolue, en valeur comme en proportion des dépenses. Les modes de consommation se transforment également. Dans une société où le rythme de vie s'accélère, le temps consacré aux repas pris au domicile se réduit, tandis que la restauration hors domicile occupe une place croissante. Ces mutations font évoluer les attentes des consommateurs et les débouchés pour les productions agricoles.

L'Yonne déjà engagée

Face à ces transformations, la conférence s'est ensuite recentrée sur l'Yonne avec une présentation des actions conduites par le Conseil départemental dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Développement des approvisionnements locaux, soutien à la restauration collective, lutte contre la précarité alimentaire et accompagnement de la transition environnementale constituent plusieurs axes de travail. Parmi les initiatives présentées, la plateforme Agrilocal89 facilite les achats de produits locaux par les établissements de restauration collective. La Chambre d'agriculture a, de son côté, présenté sa stratégie de valorisation des ressources locales, avec un objectif: développer une alimentation locale créatrice de valeur pour les agriculteurs et accessible aux consommateurs. Diversification et transformation à la ferme, développement des débouchés locaux et valorisation des productions icaunaises constituent les principaux axes d'intervention.

Des solutions concrètes pour passer à l'action

La table ronde a ensuite permis à plusieurs acteurs – Nicolas Gasset chef cuisinier du collège Denfert Rochereau (restauration collective) - Gisèle Maury des Fermes du Ravillon (production agricole), Bruno Canat responsable de la cuisine centrale d'API (Aillant sur Tholon) et responsable des achats Bourgogne (société de restauration collective) - Nicolas Peretti responsable transition agroécologie de la Ville de Sens et de l'agglomération du Grand Sénonais (collectivité) et Gérard Groux responsable de Que Choisir Yonne (représentants des consommateurs) – de partager leurs expériences. Les échanges ont fait ressortir plusieurs leviers : mieux structurer l'offre et la logistique, renforcer le rôle de la restauration collective et des collectivités, mais aussi agir sur les pratiques. La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines permet notamment de mieux valoriser les produits achetés et d'optimiser les approvisionnements. La formation des cuisiniers des collectivités à l'utilisation et à la préparation de produits locaux facilite quant à elle leur intégration dans les menus et contribue à développer les débouchés pour les producteurs. Ces initiatives montrent que le développement d'une alimentation locale se joue à tous les maillons de la chaîne. Agriculteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités, restaurateurs et consommateurs ont chacun un rôle à jouer.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le 24 septembre dernier, une conférence sur l'alimentation locale s'est tenue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Nourrir demain les Icaunais

Le débat avec la salle a confirmé l'intérêt suscité par le sujet et la volonté des participants de faire avancer les initiatives locales. Au-delà des constats et des difficultés, la conférence a surtout montré que l'Yonne dispose déjà de nombreuses initiatives sur lesquelles s'appuyer. Face aux transformations des modes de consommation, la question n'est plus seulement de savoir ce que produit le territoire, mais aussi comment ces productions peuvent répondre aux nouvelles attentes et contraintes des consommateurs. Nourrir demain les Icaunais avec des produits locaux ne pourra pas reposer sur un seul acteur. Production, transformation, distribution, restauration, collectivités et consommateurs ont chacun un rôle à jouer. L'enjeu est désormais de mieux relier ces initiatives, de structurer les filières et de créer les conditions pour que davantage de valeur et de productions restent sur le territoire. La Chambre d'agriculture de l'Yonne entend poursuivre cette dynamique en accompagnant les projets qui contribuent à cette ambition : nourrir demain les Icaunais avec des produits locaux et garder les productions sur le territoire.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

// SERVICE DE REMPLACEMENT

Congé de naissance : « *décrocher de son travail pour être avec son enfant* »

Le 1er juillet, le congé de naissance est entré en vigueur. Louison Boise, agriculteur en polyculture élevage à Blacy, a pu en bénéficier au cours de l'été. Témoignage.

« Depuis le 1er juillet, le congé supplémentaire de naissance est entré en vigueur. Il est à destination des deux parents d'un enfant né ou adopté à partir du 1er janvier 2026 ainsi que pour les enfants nés avant cette date mais dont la naissance était censée intervenir à partir du 1er janvier. Il permet à chaque parent de bénéficier d'un ou deux mois de congés supplémentaire en consécutifs ou fractionnés en deux périodes d'un mois. Il doit être pris dans les neuf mois suivant la naissance de l'enfant. Le coût de ce remplacement est de 2,13 € de l'heure grâce à une prise en charge pratiquement totale par la MSA », annonçait le Service de remplacement Yonne, le 23 septembre. Louison Boise, agriculteur en polyculture-élevage au sein du Gaec du Champ Beaublé à Blacy dans l'Yonne et jeune père, a pu en profiter. Avant d'en bénéficier, il avait déjà pu acquérir le congé de paternité pendant 18 jours. Installé sur une exploitation avec trois autres associés, il avait déjà pu travailler avec Alysson, agente au service de remplacement. *« Depuis trois ans, nous travaillons ensemble. Au début, elle était venue un peu en amont de son contrat pour réaliser une prise de connaissance de l'exploitation, des missions à faire, etc. Pour la première traite, on était à ses côtés et au fur et à mesure, on l'a laissé en autonomie. Aujourd'hui, elle vient nous aider dans les moments où la charge de travail augmente significativement. Elle nous assiste également pendant les moissons »*, convenait-il, le 23 septembre, lors de notre entrevue. Le Gaec dont fait partie Louison Boise comporte de nombreuses activités : les grandes cultures en AB, l'élevage laitier et la transformation laitière.

S'appuyer sur ses associés

Au sein de cette exploitation, Louison a un rôle de « couteau suisse » et oscille entre les grandes cultures et l'élevage laitier. Alysson, lorsqu'elle travaille au sein de l'exploitation *« nous soulage sur la traite. C'est un travail assez régulier avec des horaires précis qui s'intègre dans l'organisation de travail et sur la qualité de vie. Cette tâche est un enjeu dans notre travail, et cela nous soulage tous, ce qui nous permet de faire autre chose, comme du nettoyage ou de l'administratif. »*, expliquait-il. En faisant appel à ses services pour prendre son congé de paternité, dans un premier temps, Louison Boise était *« en confiance, car je la connais et parce que la partie grandes cultures était plus calme. Elle ne peut pas me remplacer sur ma casquette de céréalier, alors il faut choisir le bon moment »*. Après son congé paternité, Louison Boise a décidé, à la fin de l'été, de prendre son congé supplémentaire de naissance, et confiait que *« c'était assez facile, car nous avions déjà la salariée en tête et puis, ce qui fait notre force, c'est que nous sommes quatre chefs d'exploitation. On peut compter les uns sur les autres. Ils sont bien rodés »*. L'information sur le congé supplémentaire de naissance, il l'a apprise par son associée Fanny, qui est élue MSA. *« Je me suis inscrit à la MSA pour avoir l'indemnité »*, précise-t-il. Après avoir pris son premier mois, Louison Boise confiait qu'*« en tant que chef d'exploitation dans un Gaec, c'est super, on peut vraiment décrocher. Pour quelqu'un qui est tout seul sur une ferme, c'est compliqué de prendre un mois ou deux mois consécutifs, surtout s'il ne connaît pas la personne qui va le remplacer. C'est vrai que c'était rassurant de connaître Alysson. Je suis parti très confiant, la tête vidée, parce qu'on avait fait notre boulot. J'en ai donc profité pour m'occuper de mon enfant, étant donné le fait que la crèche était fermée et que ma femme travaillait »*, exprimait-il. Pour autant, il convenait qu'il avait préféré *« prendre deux mois distincts. Je préfère prendre les périodes de congé sur des moments calmes pour l'exploitation »*. Si vous êtes intéressé(e) pour prendre un congé de naissance vous pouvez contacter Morgane Guiset par mail : morgane.guiset@servicederemplacement.fr

Charlotte Sauvignac



Louison Boise, agriculteur à Blacy, témoigne après avoir pris son congé supplémentaire de naissance.

// POMMES DE TERRE

La famille Gagnepain vous attend

Une vente de pommes de terre fraîchement arrachées se prépare à Bessey-la-Cour, près de Bligny-sur-Ouche.

Elles répondent aux noms de Charlotte, Allians, Alouette, Marabel, Blanche et Artémis : ces six variétés de pommes de terre seront proposées à la vente dimanche 11 octobre dans la cour de ferme de la famille Gagnepain, à Bessey-la-Cour. *« Désirée et Agria auraient pu être présentes elles aussi, mais elles ne seront pas arrachées à temps. Elles sont aujourd'hui en fleurs, nous n'avons jamais vu ça à cette période »*, indique Daniel Gagnepain. Avec ces derniers mois très secs, il a fallu arroser en conséquence pour maintenir la production : *« le tonnage est malgré tout deux fois moindre que d'ordinaire, il faut faire avec… Notre système d'irrigation goutte à goutte a permis de limiter la casse mais le calibre des pommes de terre reste seulement moyen cette année »*. Accueillis avec le verre de l'amitié et une petite collation, les visiteurs pourront aussi s'approvisionner en oignons, potirons et échalions au cours de cette journée qui s'annonce très conviviale comme à ses habitudes. Les carottes, elles, ne devraient pas être non plus récoltées à temps pour ce 11 octobre, comme le précise Daniel Gagnepain : *« nous en avons pourtant… Mais il est actuellement impossible de mettre le moindre coup de bêche tellement c'est sec »*.

AG

Contact : 06 89 93 45 67.



Aurélien et Daniel Gagnepain donnent rendez-vous aux visiteurs dimanche 11 octobre à partir de 10 h.

// CHAROLAIS

Coup double pour le Gaec Baudot

L'élevage de Pont-et-Massène vient de vendre un reproducteur pour la somme de 18 100 €.

Une semaine seulement après avoir vendu l'un de ses veaux 21 100 euros à Moulins (voir notre dernière édition), le Gaec Baudot Élevage a « remis ça » à Charolles ! Bellino 2, le demi-frère du veau Basket valorisé dans l'Allier, a été acquis 18 100 euros par le GIE Charolais Évaluation 71. Cette association d'éleveurs qui investissent ensemble dans la meilleure génétique a jeté son dévolu sur cet animal ayant pour origine Reflet (1er prix d'honneur à Metz 2020) et Offshore (1er prix d'honneur à Moulins). La mère de Bellino 2, Paella, est une fille de Négus (grand prix d'honneur à Semur-en-Auxois en 2021 et à Avallon en 2019). Comme à Moulins le 16 septembre, malgré cette très belle enchère, le Gaec Baudot ne signe « que » la quatrième plus belle vente du jour. En effet, un veau né dans l'Allier a été valorisé 27 600 euros par deux élevages qui avaient uni leurs forces (un basé dans le Cher et un autre en Côte-d'Or, en l'occurrence le Gaec Froidurot). La deuxième plus belle vente est montée à 27 200 euros, avec un veau de Saône-et-Loire parti au Luxembourg. Le troisième *top price* est à mettre à l'actif d'un charolais né en Moselle, qui prendra la direction du Cher pour 24 500 euros. Lors de cette 62e édition de la vente de Charolles, 43 sur 66 animaux présentés ont été vendus au prix moyen de 7 400 euros. La vente amiable a permis à 12 bovins invendus de trouver preneur.

AG



Illino 2 a été acquis le 23 septembre à Charolles par le GIE Charolais Évaluation 71.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// AUX TERRES DE JIM

Remplaçants, mais pas sur le banc de touche !

Lors de la fête nationale de l'agriculture, en Moselle, l'équipe des agents de services de remplacement de Bourgogne-Franche-Comté a obtenu le titre de champion de France. Ils étaient évalués sur de multiples compétences représentatives de leur quotidien.

Les services de remplacement (SR) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ne boudent pas leur plaisir et ne cachent pas leur fierté : l'équipe régionale a remporté la première place lors de la 5e édition du Concours national des agents de remplacement (CNAR) qui avait lieu le 12 septembre à Metz-Magny (Moselle) dans le cadre des Terres de Jim, la fête nationale de l'agriculture. Cet événement mettait en compétition neuf équipes régionales, pour un total de 45 agentes et agents de remplacement, autour de six épreuves techniques et humaines inspirées de leur quotidien : gestion animale, conduite de matériel, organisation du travail, respect des consignes, valeurs professionnelles et esprit d'équipe. Les cinq agents de BFC (Clémence Baulard (Côte-d'Or), Adrien Petit (Doubs), Fabien Beugnon (Nièvre), Cécilia Flaget (Haute-Saône et Territoire de Belfort) et Anatole Pouzache (Saône-et-Loire)) ont participé au CNAR *« pour défendre leur région, mais surtout pour mettre en lumière un métier qu'ils exercent avec engagement »*. L'équipe a été coachée par Jean-Claude Philisot et Jean Leconte, respectivement vice-président et délégué régional du Service de remplacement de BFC.



L'équipe de BFC victorieuse lors de ce concours national des services de remplacement en agriculture.

Comprendre, coopérer, agir...

Dans le cadre du concours, les compétences suivantes étaient sollicitées :

– Comprendre : lire la consigne, recueillir les informations utiles et identifier les priorités.
– Coopérer et décider : répartir les rôles et choisir une méthode adaptée dans un temps limité.
– Agir : six épreuves inspirées du métier ; le défi animal basé sur les compétences liées aux animaux et à l'élevage ; le buzzer de la sécurité pour démontrer les connaissances et réactions face aux risques professionnels ; Seul(e) aux commandes qui permet d'évaluer la capacité à prendre en charge une situation et à travailler en autonomie ; À la graine près : une épreuve autour des semences/dosages et de la précision technique ; L'œil de l'expert pour juger du sens de l'observation et de la capacité à identifier rapidement une situation ou une anomalie ; l'épreuve mystère : sur les capacités d'adaptation face à une situation non préparée.

Les équipes connaissent les grandes lignes des épreuves afin de se préparer. Juste avant chacune d'elles, elles découvrent la situation, les contraintes et les critères d'évaluation. Ce fonctionnement recrée une dimension centrale du métier : comprendre rapidement un nouvel environnement et agir avec méthode, précision et sang-froid. La victoire obtenue par l'équipe de BFC est une reconnaissance du savoir-faire, de la passion et de l'engagement des agents de remplacement de la région Bourgogne-Franche-Comté au service des exploitants agricoles.

Berty Robert, avec SR BFC

// ÉCONOMIE

Cerfrance BFC : du vent dans les voiles pour anticiper les mutations

Les métiers du conseil et de la comptabilité doivent aujourd'hui composer avec d'importantes mutations technologiques. La journée du personnel de Cerfrance BFC, à Dijon, en témoignait.

Le 10 septembre, le Palais des Congrès de Dijon a accueilli la journée du personnel de Cerfrance Bourgogne-Franche-Comté (BFC), réunissant les équipes sous le signe de l'action et de la cohésion pour aborder les transformations des métiers du conseil et de la comptabilité. Cet événement, placé sous le mot d'ordre « Du vent dans les voiles ! », a permis de mettre en avant la volonté collective de transformer les défis technologiques en opportunités d'avenir. Au cœur des échanges : l'impact de la facture électronique et de l'intelligence artificielle a été présenté par le conférencier Philippe Barré comme un « big bang » propulsant la relation humaine auprès des adhérents au premier plan tandis que le mentaliste Charlie Haid a fourni des clés cognitives pour appréhender le changement avec agilité. Portée par la vision du président du conseil d'administration, Philippe Dubief, et du directeur général, Thomas Lemaître, l'entreprise associative réaffirme que l'engagement humain, la formation des collaborateurs et l'adaptation collective constituent le socle de sa trajectoire à l'horizon 2030.

D'après communiqué



Philippe Dubief, agriculteur côte-d'orien et président du conseil d'administration de Cerfrance BFC.



Thomas Lemaître, directeur général.

// AIDES

Le plan Casi se décline dans les départements

Annoncé début septembre pour venir en aide aux agriculteurs affectés par le changement climatique, le plan Climat, Agriculture, Sécheresse, Incendie (Casi) se décline aujourd'hui dans les départements. Tour d'horizon des mesures dans la Nièvre, la Côte-d'Or et l'Yonne.



Le plan CASI prévoit des aides sur le plan fiscal mais aussi des aides d'urgence en trésorerie, notamment pour atténuer les effets économiques de la sécheresse.

Dans la Nièvre : Dans le cadre du plan Climat, Adaptation, Sécheresse, Incendies (CASI), une aide d'urgence pour la trésorerie des agriculteurs est mise en place. Appelée « fonds de réarmement agricole », et dotée de 1,74 M€, cette aide vise à soutenir les exploitants agricoles les plus fragilisés, et leur donner de la trésorerie pour des achats de fourrages ou intrants pour la campagne à venir et pour la relance de la production. Deux priorités ont été définies par le préfet de la Nièvre et se traduiront sous forme d'un forfait à 4 000 euros qui permettra d'aider 321 exploitations :

– Les exploitations avec une production spécialisée significative (notamment légumes, plantes médicinales et à parfum, petits fruits, arboriculture fruitière) ;

– Les nouveaux installés en agriculture depuis le 1er septembre 2021.

– Chaque exploitant ayant une situation particulièrement difficile pourra se signaler et sa demande sera examinée au cas par cas.

Le dispositif de dépôt des demandes d'aide est ouvert jusqu'au 15 octobre sur le site **demarche.numerique.gouv.fr**

En Côte-d'Or : L'ouverture du guichet du Fonds de réarmement est également effective. La démarche simplifiée est accessible par ce lien : https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/fonds_rearmement_cote_dor

En accord avec les représentants départementaux de la profession agricole ce fonds est réservé aux nouveaux installés (après le 1er septembre 2021) ou aux producteurs spécialisés (maraîchage, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, arboriculture fruitière, horticulture, apiculture, petits fruits, pisciculture et héliciculture). Le guichet est ouvert jusqu'au 25 octobre à minuit, mais les premiers paiements interviendront avant la mi-octobre.

Un mail sera aussi adressé par le Service d'économie rurale (SEAEE) à tous les exploitants ciblés.

Dans l'Yonne : Dans le cadre du plan CASI, là aussi une aide d'urgence pour la trésorerie des agriculteurs est mise en place. Elle vise à soutenir les exploitants agricoles les plus fragilisés, et leur donner de la trésorerie pour des achats de fourrages ou intrants pour la campagne à venir. Le Préfet de l'Yonne a décidé, en accord avec les représentants agricoles, que cette aide bénéficiera en priorité aux agriculteurs récemment installés, particulièrement vulnérables face aux conséquences de la sécheresse. Une seule condition pour prétendre à cette aide : être nouvellement installé en tant qu'agriculteur après le 1er juillet 2021.

Autre mesure d'aide : le dégrèvement de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB). Il s'agit d'un impôt dû notamment au titre des terrains agricoles. En cas de pertes de récoltes consécutives à un événement climatique exceptionnel, un dégrèvement de TFNB peut être accordé afin de tenir compte des pertes subies. Dans ce cadre, afin d'accompagner les agriculteurs concernés et de simplifier leurs démarches administratives, des dégrèvements d'office sont mis en œuvre. Cette mesure permet d'appliquer directement des taux de dégrèvement correspondant aux pertes constatées, sans que les bénéficiaires aient à déposer une demande individuelle.

En Côte-d'Or, le taux de dégrèvement est de 30 % pour les terres arables, 55 % pour les prairies et 50 % pour les vignes.

Dans l'Yonne : les taux de dégrèvement sont identiques sur les trois catégories précédemment citées mais, dans ce département, s'ajoute un taux de 50 % sur les vergers et sur 18 communes *(voir encadré)*. Ces dégrèvements sont accordés automatiquement aux agriculteurs concernés par la Direction départementale des finances publiques (DDFIP). Ils ne nécessitent aucune démarche de la part du propriétaire ou de l'exploitant. Le montant du dégrèvement est à déduire de la somme figurant sur l'avis initial de TFNB 2026. La date limite de paiement des TFNB est exceptionnellement reportée au 15 novembre pour les agriculteurs concernés. Le dégrèvement bénéficie au propriétaire des parcelles concernées. Toutefois, lorsque les terres sont exploitées dans le cadre d'un bail rural, le propriétaire doit en répercuter le montant à l'exploitant, conformément à l'article L. 411-24 du Code rural et de la pêche maritime.

Les communes de l'Yonne éligibles aux pertes de récoltes pour les vergers

Augy, Auxerre, Bœurs-en-Othe, Champs-sur-Yonne, Coulanges-la-Vineuse, Charny-Orée-de-Puisaye, Chitry, Cuy, Deux-Rivières, Escolives-Sainte-Camille, Gy-l'Évêque, Jussy, Mouffy, Quenne, Saint-Bris-le-Vineux, Val de Mercy, Vallan, Vincelles.

// EN SAVOIR +

Pour toutes informations complémentaires, selon votre département, rendez-vous sur notre site www.agribourgogne.fr en utilisant le QR Code suivant à l'aide de votre smartphone ou tablette :

• Nièvre : accéder aux informations et au formulaire en cliquant sur le lien suivant : https://www.nievre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/3-Aides-a-l-agriculture/Aides-conjoncturelles/PLAN-CASI-fonds-d-appui-a-la-tresorerie-fonds-de-rearmement-agricole

• Côte-d'Or : Pour toute question, vous pouvez contacter le Service d'économie agricole (SEAEE) par mail ou par téléphone : ddt-aides-exceptionnelles@cote-dor.gouv.fr
Élisa Baudon : 06 37 30 68 70 / Olivia Preira : 03 80 29 43 52

• Yonne : https://demarche.numerique.gouv.fr

// CONFÉRENCE

21

Regard sur une agriculture qui doit réagir

Invité par le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, l'économiste de l'Inrae Vincent Chatellier a livré une analyse sur l'agriculture française qui démontre à la fois la nécessité de redresser la barre, mais des fondamentaux pas si dégradés qu'on le dit parfois.



Vincent Chatellier : *« Ce n'est pas parce que des problèmes à court terme se posent en agriculture qu'on doit refuser de réfléchir au long terme. »*

« Qui ne voit pas au loin verra ses ennuis de près ». Cette citation de l'ancien ministre de l'Agriculture Edgar Pisani par Vincent Chatellier résumait bien l'esprit dans lequel s'insérait l'intervention de cet économiste agricole de l'Inrae. Invité le 23 septembre au château d'Arcelot, près de Dijon, par le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, il soulignait que si des problèmes se posent à l'agriculture en cette année 2026 et réclament des réponses de court terme, cela ne doit pas empêcher de penser le long terme. Sur ce point, Vincent Chatellier avait du grain à moudre. Tenant d'un discours lucide, parfois décoiffant, cet ingénieur formé en partie à Dijon a livré une analyse démontrant la nécessité pour l'agriculture française de corriger une dérive qui s'aggrave depuis plusieurs années, mais qui conserve de sérieux atouts pour se renforcer sur son marché intérieur et préserver sa puissance exportatrice. Face à l'atmosphère de fin du monde qui accompagne les constats de l'agriculture au sortir d'un terrible été, Vincent Chatellier appelle à la pondération : *« Il faut retrouver le chemin de la raison. Des éléments quantitatifs nous permettent de mettre en adéquation ce que l'on pense et la réalité des faits. Il faut trouver des réponses aux problèmes du moment, mais constater que des gens continuent de penser l'avenir, cela réjouit et rassure l'économiste que je suis. »* Et de reposer un contexte important : *« Il suffit de voyager pour comprendre que l'agriculture française est d'une puissance ahurissante. Nous avons une organisation structurée, notre potentiel agronomique est extraordinaire. Les Allemands sont 85 millions d'habitants pour 18 millions d'ha de terres agricoles, nous, nous sommes 68 millions sur 28 millions d'ha : notre « terrain de jeu » est conséquent. Nous avons aussi des jeunes agriculteurs qui sont de très haut niveau, bien formés. Il ne faut pas perdre de vue l'intérêt des jeunes générations pour ce métier qui a du sens. »*

« Il va falloir se calmer ! »

Reste que le changement climatique est une réalité à laquelle on ne peut se soustraire. On ne pourra pas faire autrement que tenter d'atténuer le réchauffement climatique et s'y adapter mais notre économiste estime que faire reposer une partie de la solution sur une réduction du cheptel bovin, c'est faire fausse route : *« Nous avons perdu 1 million de têtes en dix ans : il va falloir se calmer, sinon, nous allons importer de la viande produite selon des systèmes techniques qui produisent des gaz à effet de serre auxquels il faut ajouter les émissions liées au transport… Je suis contre la préconisation du rapport de la Cour des comptes de 2023 qui proposait une réduction du cheptel bovin. Mais je pense qu'il faut faire évoluer les pratiques pour améliorer le stockage du carbone. Les premiers à pouvoir mettre cela en pratique, ce sont les agriculteurs sauf qu'on ne leur fait plus confiance sur rien en France, alors qu'ils sont les premières victimes de ce changement climatique et qu'ils sont les premiers à s'adapter. »* Sur l'irrigation, il note qu'en France, on n'irrigue quasiment pas comparés à d'autres pays d'Europe. Plus grave : sur cette question, selon lui, la France a été inactive depuis 25 ans. *« Seulement 6 % de notre territoire est irrigué. Il va falloir passer à l'action. »*

Une puissance encore bien réelle

Ce contexte contribue à nourrir l'image d'une agriculture française en plein décrochage, qui repose aussi sur des faits avérés *(voir encadré)*. Néanmoins Vincent Chatellier a rappelé que la puissance agricole française est encore une réalité… sur laquelle il faut être vigilant, pour ne pas se laisser berner par des exportations qui se portent bien, mais progressent moins que les importations : *« Le solde commercial de l'Europe sur les produits agroalimentaires est positif de 40 milliards d'euros. L'Europe est forte de ce point de vue, alors que les Américains sont en négatif de 56 milliards d'euros. Mais attention, on a du lourd qui arrive : l'Argentine, l'Ukraine, l'Australie, le Canada, l'Indonésie, le Mexique… et si on ne veut plus s'y mettre, eux ne vont pas nous louper. En Europe, la France a complètement dévissé : pour la première fois depuis 1978, nous sommes devenus déficitaires sur le plan agroalimentaire avec -355 millions d'euros de balance commerciale. Les Néerlandais sont les meilleurs avec + 45 milliards, devant la Pologne (+ 20 milliards) et l'Espagne (+ 17 milliards). Dans les années 2000, notre balance commerciale nous plaçait à la seconde place européenne. Il n'y a aujourd'hui que quatre catégories de produits alimentaires sur lesquels la France est excédentaire : les vins et spiritueux, les céréales, les produits laitiers et le sucre. Nous sommes déficitaires en viande bovine, ovine, en volaille, en soja. Nous avons donc des gros dossiers pour approvisionner les Français qui restent non résolus et un niveau de dépendance déraisonnable à certains pays. On est à la merci de la moindre crise sanitaire. Nous déléguons à beaucoup de pays européens la transformation de nos céréales et la création de valeur quitte de plus en plus le territoire national. À l'inverse, on n'a jamais été aussi forts en exportations de produits agroalimentaires, avec 83 milliards d'exportations, vers l'Europe en majorité. Mais il faut aussi regarder les importations : elles se développent plus vite que les exportations. On est de plus en plus ouverts sur les marchés extérieurs et certains disent "Il faut tout fermer". Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne solution… Il ne faut pas accepter n'importe quoi chez nous, mais ne pas oublier que le monde reste une opportunité pour l'agriculture française ».*

Berty Robert

L'inquiétant décrochage agricole français

La grande préoccupation du moment, c'est le décrochage agricole de la France, notamment au niveau européen. Vincent Chatellier ne le nie pas : *« La France, c'est 16,5 % de la production agricole de l'Union européenne. Nous étions à 19 % en 2014. Entre 2015 et 2025, la Pologne a fait + 75 % de production agricole en valeur, même si l'inflation joue un certain rôle dans cette augmentation. L'Irlande et l'Espagne, c'est + 60 %, ensuite vous avez la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, les Pays Bas et en queue, la France à + 26 %. Le fait est que nous sommes en train de décrocher : nous avons perdu 11 % de nos surfaces céréalières depuis 2010. En production laitière, on est à – 5 % de production depuis 2015. Sur la même période, les Irlandais ont fait + 38 %, la Pologne, + 28 %, l'Italie, + 20 %, l'Europe, + 10 %. Nous n'avons rien fait du potentiel qui était le nôtre. Lorsque les quotas laitiers ont été instaurés dans les années quatre-vingt, nous avions, en France, 7,6 millions de vaches laitières. Nous sommes à 3 millions. En parallèle, on entend le discours sur les éleveurs qui polluent de plus en plus… On est devenus fous ! Les discours sur le fait qu'on consomme trop de viande traduisent une méconnaissance grave. En France, on n'a jamais produit aussi peu de viande bovine qu'en 2025 et nous sommes déficitaires : il nous en manque 150 000 t, alors que la consommation de viande augmente. »*

Distinction Le président du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne officier de l'Ordre du Mérite Agricole



En marge de l'évènement organisé au château d'Arcelot par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne le 23 septembre, Jean-Yves Remillet, le président de la caisse régionale, a reçu des mains de Régine Pam, Préfète de Haute-Marne, et en présence d'Eric Vial, président du Groupe Crédit Agricole, la médaille d'officier de l'Ordre du Mérite Agricole. Eleveur laitier de Haute-Marne, Jean-Yves Remillet préside la caisse régionale, qui regroupe les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne, depuis 2018.

// RESTAURATION COLLECTIVE

La cuisine comme laboratoire d'innovation

Ingénieur designer devenu cuisinier puis formateur, Grégoire Maille accompagne les professionnels de la restauration collective dans l'évolution de leurs pratiques. Il le fait notamment pour le compte de l'interprofession bétail et viande Interbev. Au cœur de son travail : valoriser les viandes produites localement, réduire les gaspillages et concilier qualité, équilibre nutritionnel et maîtrise des coûts.

Le parcours de Grégoire Maille n'est pas banal : *« À l'origine, je suis ingénieur designer à Compiègne. J'ai travaillé une dizaine d'années dans l'industrie avant de me reconvertir en passant un CAP cuisine »*, raconte-t-il. Après plusieurs expériences en restauration traditionnelle puis collective, il se tourne vers la formation. *« Je suis toujours intrigué par le pourquoi des choses. Finalement, devenir formateur me rapproche de mon ancien métier. La cuisine comme le design industriel est un art appliqué, avec beaucoup de contraintes à intégrer : le coût des matières premières, le temps disponible, l'équilibre nutritionnel, l'appétence pour le public, les questions environnementales… »* Aujourd'hui expert qualité pour Restau'Co (l'association professionnelle de la restauration collective) il intervient régulièrement pour Interbev auprès des équipes de ce secteur. Son objectif : aider les cuisiniers à tirer le meilleur parti des produits dont ils disposent sans perdre de vue l'essentiel. *« Je travaille dans le registre de la créativité culinaire, mais sans jamais oublier la notion de plaisir. »*

Sortir du tout haché

La viande conserve une place importante dans les menus collectifs, mais sa consommation a profondément évolué. *« Aujourd'hui, entre 50 et 60 % de la viande est consommée sous forme hachée : steak haché, boulettes et préparations équivalentes en porc ou en volaille. Une de mes premières missions avec Interbev a été de travailler sur la diversification. »* L'idée consiste à remettre au goût du jour des morceaux moins utilisés en proposant des recettes adaptées aux contraintes de la restauration collective. *« Tous les cuisiniers apprennent des recettes prévues pour huit couverts. Mais lorsqu'il faut préparer 500, 1 000 ou 2 000 repas, les repères changent complètement. Une consigne comme « mouiller à hauteur » (qui consiste à remplir un récipient jusqu'à recouvrir son contenu) fonctionne très bien dans une petite sauteuse. À grande échelle, on risque de produire des quantités de sauce inutiles et de dégrader le résultat final. »* Les formations et les fiches techniques développées avec Interbev permettent ainsi de sécuriser les pratiques tout en améliorant la qualité des préparations. *« On travaille indirectement à réduire les gaspillages, à optimiser les coûts et à améliorer le goût des plats. »*

Valoriser toute la carcasse

Pour Grégoire Maille, l'un des grands enjeux actuels concerne l'équilibre matière. *« Quand on prépare un paleron pour 1 000 ou 2 000 couverts, il faut beaucoup d'animaux, plus que ne peuvent en fournir nos filières locales d'un seul coup. On cherche donc des morceaux équivalents. On peut utiliser du jarret, du nerveux ou encore du collier qui apporte du gras et de la sapidité. »* Cette approche permet de mieux valoriser l'ensemble de la carcasse tout en facilitant l'approvisionnement local, conformément aux objectifs poursuivis par la loi Égalim. Le formateur y voit aussi un intérêt nutritionnel. *« On propose des morceaux qui nécessitent davantage de mastication. Or le fait de mâcher participe à la sensation de satiété. Cela contribue à limiter le gaspillage alimentaire et parfois même la surconsommation. »*

Savoir surprendre

Loin des idées reçues, la restauration collective constitue selon lui un formidable terrain d'expérimentation. *« Au lycée agricole de Fontaine, en Saône-et-Loire, nous avons réussi à proposer des pieds-paquets d'agneau sous forme de tacos. Les élèves ont adoré. Derrière ce résultat, il y a tout un travail sur les épices, les cuissons et la présentation pour rendre le produit attractif et digeste. On ne séduit pas le public jeune avec les mêmes préparations que pour les seniors ou les pensionnaires d'un Établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (Ehpad), mais la démarche reste fondamentalement identique. »* Pour Grégoire Maille, les cuisines collectives sont aujourd'hui en première ligne sur de nombreux défis de société. *« La maîtrise des coûts, les économies d'énergie, la praticité, la santé ou encore l'équilibre alimentaire sont des préoccupations partagées par de nombreux ménages. À travers ces expérimentations, la restauration collective contribue aussi à redonner envie de cuisiner des produits bruts et de partager des repas de qualité. »*

Alexandre Coronel



Grégoire Maille

Un burger de langue de veau, réalisé dans le cadre d'une masterclass en 2026, illustration du potentiel créatif déployé dans la restauration collective.

Publication à caractère publicitaire

Publirédactionnel

Transmission des exploitations agricoles : les bonnes questions à se poser



Les conseils de **Nathalie Lambert**, chargée de clientèle agricole et d'**Arnaud Carbonnier,** conseiller en gestion de patrimoine chez Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

Pourquoi la transmission est-elle un enjeu particulièrement fort ?

Nathalie L. : Comme ailleurs en France, notre région est fortement concernée par le renouvellement des générations agricoles. 60% des chefs d'exploitation sont susceptibles de partir à la retraite d'ici à 2035*, alors que le volume d'installations ne suffit pas à compenser les départs. La transmission est un enjeu clé pour préserver le tissu agricole et rural.

Certaines filières sont-elles plus touchées que d'autres ?

Arnaud C. : Les difficultés de transmission sont particulièrement visibles dans les filières d'élevage, notamment bovin lait et viande. Les contraintes de travail, les investissements importants et la rentabilité parfois fragile compliquent la reprise. D'autres productions, comme certaines cultures spécialisées ou la viticulture, restent plus attractives, mais elles n'échappent pas aux tensions sur le foncier et au coût élevé des reprises.

Quelles sont les principales préoccupations des agriculteurs qui souhaitent transmettre ?

Nathalie L. : Pour beaucoup d'exploitants, transmettre, c'est avant tout assurer la continuité d'un outil de travail souvent construit sur plusieurs décennies. La crainte de ne pas trouver de repreneur reste la principale source d'inquiétude. Viennent ensuite des questions très concrètes : comment estimer la valeur de l'exploitation sans décourager un jeune ? Comment limiter l'impact fiscal de la cession ? Comment organiser une transmission équitable entre les enfants, notamment lorsque tous ne souhaitent pas reprendre ? Les exploitants s'interrogent également sur leur avenir personnel : rester impliqué quelques années, conserver des parts ou tourner complètement la page.

À quel moment faut-il commencer à préparer sa transmission ?

Arnaud C. : L'expérience montre que l'anticipation est déterminante. C'est pourquoi il est conseillé d'engager la réflexion cinq à dix ans avant le départ à la retraite. Ce temps permet de faire le point sur ses droits, d'évaluer la transmissibilité de l'exploitation, de réfléchir aux différents scénarios possibles (transmission familiale ou hors cadre).

Comment Groupama Rhône-Alpes Auvergne accompagne-t-elle les exploitants dans leur projet de transmission ?

Nathalie L. : La transmission se prépare sur plusieurs années, et c'est précisément là que nous apportons notre valeur. En tant que conseillère commerciale agricole, je suis en lien régulier avec mes clients. Je connais leurs exploitations, leurs enjeux humains et économiques, et souvent leur histoire.
Lorsque la question de la transmission émerge, mon rôle est de les aider à structurer leur réflexion : à quel moment transmettre, dans quelles conditions, avec quels objectifs de vie après la cession. Puis, pour sécuriser cette nouvelle étape, je m'appuie sur mon collègue conseiller en gestion de patrimoine, qui réalise un bilan personnalisé pour notre client et lui propose des solutions vraiment adaptées à sa situation.
Arnaud C. : Nous travaillons aussi en coordination avec les partenaires de notre client — expert-comptable, avocat fiscaliste — pour croiser les expertises et proposer des solutions cohérentes, adaptées à sa situation personnelle comme professionnelle. L'objectif est simple : aider le cédant à préparer cette étape dans les meilleures conditions.
Chaque exploitation a son histoire et sa propre réalité. C'est pourquoi nous proposons un accompagnement personnalisé pour aborder chaque projet avec sérénité. C'est aussi ce qui caractérise notre modèle mutualiste : une attention portée à chacun, dans la durée.

**source Rapport « Evaluation des freins fiscaux et non fiscaux au renouvellement des générations en matière agricole », Juillet 2024, Inspection Générale des Finances, CGAAER*

Pour en savoir plus, scannez ce Qr code

Groupama
Toujours là pour moi

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social situé 50 rue de Saint-Cyr – 69251 Lyon cedex 09 - RCS Lyon 779 838 366 © Photo Alexis Havret

ÉLEVAGE

// ABREUVEMENT DU BÉTAIL

21 Rendez-vous sous le pont

Les éleveurs de Thoisy-le-Désert et des communes voisines utilisent une rigole d'alimentation du canal de Bourgogne pour remplir leurs tonnes à eau.

Une *« station-service »* dans laquelle on ne se fait pas braquer : si, si, ça existe. Il y en a une du côté de Pouilly-en-Auxois et plus précisément à Thoisy-le-Désert. Comme c'est le cas depuis plusieurs décennies, les éleveurs s'alimentent en eau sous le pont-aqueduc de la commune, où passe une rigole qui relie le lac de Cercey au bassin de Pouilly. Cette réalisation de 4 km, qui date des années 1820-1830, bat peut-être son *« record »* de fréquentation en cette campagne 2026 extrêmement sèche.



Thomas Fagotet et Fabrice Azario, rencontrés il y a quelques jours sur un site très fréquenté.

Témoignages

Le 22 septembre, nous y avons notamment croisé Thomas Fagotet, chef d'exploitation sur la commune : *« C'est ma troisième tournée de la journée. Tout à l'heure, nous étions six à attendre, c'est assez exceptionnel. Oui, il y a du monde chaque année mais peut-être encore plus cette fois-ci, avec tous les besoins que nos animaux ont depuis des mois »*. Deux tuyaux de 70 mm de diamètre permettent de remplir très rapidement les tonnes à eau, comme l'explique le JA : *« la route passe sous le pont, là où nous nous garons. L'eau s'écoule très vite et très bien du haut par ces deux tuyaux. Pour ma part, je remplis mes 5 000 litres en seulement 5 minutes, c'est très pratique. Je viens ici tous les deux ou trois jours, mais à chaque fois, je reviens remplir à trois ou quatre reprises »*. Anthony Clair, lui aussi agriculteur à Thoisy, est un peu le *« superviseur »* de l'installation : *« La commune de Thoisy possède un droit d'eau, les particuliers sont aussi concernés et ont la possibilité de prélever. Me concernant, je recueille la somme de 10 euros de la part de chaque personne qui vient ici, dans le but de financer le changement de tuyaux voire de vannes, quand cela intervient tous les quatre ou cinq ans. Des agriculteurs des communes voisines viennent également sous ce pont. Au total, nous devons être une trentaine d'usagers »*.

Une chance

Anthony Clair salue le travail des anciens et reconnaît la chance des agriculteurs de pouvoir utiliser ce dispositif : *« c'est certain, nous n'avons pas le droit de nous plaindre de ce côté-là… L'eau de cette rigole s'écoule tout le temps et en plus, elle est propre, c'est un autre avantage. Et même si nous n'avions pas cet équipement, nous ferions seulement deux kilomètres de plus pour aller pomper dans le bassin. À noter que tous les prés traversés par cette rigole sont équipés de points d'eau, avec des pompes et des flotteurs, c'est tout aussi appréciable. Lorsqu'il y a eu l'incendie de Chailly, cet été, nous avons rempli nos tonnes à eau ici, sous ce même pont. C'est une belle opportunité d'avoir de l'eau à proximité, surtout cette année. Maintenant, il va tout de même falloir qu'il repleuve un jour ou un autre, cet hiver ou avant et surtout, en conséquence. En effet, Cercey a bien baissé et au-delà d'un certain seuil, la rigole ne coulera plus ! »*.

AG

Que c'est long

Cela n'était jamais arrivé chez Thomas Fagotet : une cinquantaine de vaches ont été rentrées dès la première semaine de septembre. Le jeune Côte-d'Orien témoigne : *Même si les sols sont encore chauds, l'herbe aura beaucoup de mal à repousser si tard, dans l'année. Il n'y aurait pas la problématique de la paille, j'aurais déjà rentré beaucoup d'animaux sous les bâtiments »*. Fabrice Azario, ouvrier agricole au Gaec Saulgeot à Arconcey, se projette pour sa part à la prochaine mise à l'herbe : *« À mon avis, les éleveurs souhaiteront lâcher leurs animaux le plus tôt possible au printemps prochain, par rapport aux stocks qui sont aujourd'hui déjà bien fragilisés. Je me demande même s'il restera quelque chose d'ici quelques mois »*.

// ÉNERGIE

21 Des panneaux pour réduire la facture électrique

À Chaume-lès-Baigneux, l'EARL des Ouches mise sur le photovoltaïque en autoconsommation pour réduire fortement ses dépenses d'électricité. Avec 100 kWc de panneaux et des batteries, l'exploitation laitière entend couvrir au plus près les besoins de ses deux robots de traite et des autres équipements de l'élevage.

Chez Emmanuel et Priscilla Jager près de Baigneux-les-Juifs, la facture annuelle d'électricité s'élève à plusieurs milliers d'euros. *« Le gros des dépenses provient de nos deux robots de traite et de tout ce qui tourne autour de la production laitière »*, indique Hugo Perrauquin, salarié sur l'exploitation et futur associé. L'idée du photovoltaïque en mode autoconsommation trottait dans la tête des éleveurs depuis un petit moment. *« Dans le même temps, une partie du toit méritait d'être changée. Nous avons donc souhaité faire d'une pierre deux coups en installant une nouvelle toiture et des panneaux »*, poursuit le président du canton JA d'Aignay-Baigneux, précisant que l'objectif est *« de ne plus avoir de factures d'électricité, mais seulement les annuités de l'installation pendant 10 ans »*. Le projet est donc dimensionné en fonction des besoins : *« avec une puissance de 100 kWc, cela colle quasi parfaitement. Des batteries vont aussi être achetées. Le coût du raccordement, c'est une chance, est plus que négligeable grâce à notre emplacement »*.

Petit coup de stress

Sauf que voilà, un mail d'Enedis avait, un temps, un peu tout compromis : *« en effet, ils nous ont informés que la ligne électrique, en l'occurrence celle des Laumes qui nous concerne, était saturée… À ce que nous avions compris, tant qu'il n'y aurait pas de travaux de leur part, rien n'aurait été envisageable chez nous. Oui, cela a été un petit coup de stress, d'autant qu'à leur première venue chez nous, tout semblait OK. La société Crai Énergies, elle, était prête à intervenir ces derniers jours. Mais de bonnes nouvelles viennent d'arriver : cela va pouvoir se faire, normalement courant novembre, avec l'installation des panneaux. L'installation ne pourra fonctionner qu'à mi-régime tant que nous n'aurons pas reçu les batteries, c'est la consigne que nous venons de recevoir »*. Bien que dédié à l'autoconsommation, le dispositif sera relié au réseau pour y injecter d'éventuelles surproductions. *« Ce qui sera envoyé dans le réseau sera plus qu'infime. Nous ne faisons pas ça pour vendre l'électricité qui, de plus, est désormais rachetée à un prix dérisoire »*, relaye Hugo Perrauquin.

Des ventilateurs

Dans l'attente des travaux, la facture d'électricité de l'EARL des Ouches devrait être encore plus élevée cette année, comme le fait remarquer notre interlocuteur : *« ça, c'est plus pour l'anecdote : nous avons acheté quatre gros ventilateurs qui ont tourné tout l'été. C'est une grosse satisfaction car les vaches les ont énormément appréciés, en plus de la brumisation que nous avions déjà. Nous avons eu une légère baisse de production après la seconde canicule. Mais hormis cela, tout s'est bien passé, et il devrait y avoir davantage de lait qu'en 2025 »*.

AG



« Nous avons craint, un temps, que le projet ne soit plus possible à cause de la saturation de la ligne. Mais la situation devrait se décanter », informe Hugo Perrauquin, salarié sur la ferme.



// LUZERNE

21 Seulement 3 t/ha pour sa dernière campagne

Pour sa dernière campagne avant la retraite, Claude Nocquard n'aura récolté qu'une seule coupe de luzerne, pour à peine 3 t/ha contre 6 à 8 habituellement. L'agriculteur de Darcey revient sur une année particulièrement difficile, mais aussi sur les atouts de cette culture qu'il a toujours privilégiée, ainsi que sur son expérience du sainfoin.

Si vous le croisez, n'hésitez pas à lui souhaiter une bonne retraite ! Claude Nocquard a quitté le monde du travail depuis quelques heures : voici donc l'occasion de faire avec lui un petit bilan de sa dernière année. Celle-ci ne sera pas, à coup sûr, la meilleure de sa carrière d'agriculteur entamée en 1989. *« C'est même la pire dans les champs, avec cette folle météo »*, observe l'homme de 61 ans.



Au départ, nous voulions faire une photo dans un champ de luzerne. Mais il n'y avait presque rien… Alors nous l'avons faite dans du sainfoin.

Trois tonnes en luzerne

Président de la coopérative de déshydratation de Baigneux dans les années 2010, Claude Nocquard a toujours fait de la luzerne l'une de ses productions favorites. Mais il n'en a jamais aussi peu récolté qu'en 2026. *« D'ordinaire, je fais deux coupes avec un rendement final entre 6 et 8 t/ha. Cette fois, on retiendra une seule petite coupe et pas plus de 3 t/ha… Descendre sous les 5 t/ha : cela ne m'était arrivé qu'une seule fois, mais je ne sais plus quand »*. Claude Nocquard valorise 100 % de sa récolte par la déshydratation : *« nous avons un très bel outil à Baigneux pour le réaliser… La luzerne est très précieuse pour l'assolement, elle nettoie les parcelles. En bio bien sûr, mais également en conventionnel. Je ne regrette vraiment pas d'en avoir cultivé durant toutes ces années, c'est vraiment le top »*.

Depuis une décennie, le sainfoin a fait son apparition dans ses parcelles. *« Il est mieux adapté aux terres à cailloux, c'était une bonne pioche également, même s'il n'a pas autant d'effets positifs sur le sol que la luzerne… »*

Le sainfoin en plus

« En ce qui concerne la culture, il y a juste à semer et c'est tout… Je suis en bio depuis 2007, je ne désherbe pas et je sème sous couvert, de préférence dans un triticale. Le sainfoin reste en place deux ans. Il est possible de le maintenir une troisième année mais il reste quand même une plante fragile, qui n'aime pas le tassement. J'ai un contrat avec Multifolia, coopérative basée dans l'Aube, qui m'achète la culture sur pied. La Déshy'21 vient la récolter, comme la luzerne ». La campagne 2026 n'est pas bonne non plus en sainfoin mais « la casse » est tout de même limitée : *« il y a bien eu deux coupes comme d'habitude avec, au total, un peu plus de 5 t/ha. Le rendement moyen, en général, est plutôt autour des 7 ou 8 t/ha. Mais c'est déjà ça. Le sainfoin pousse très vite et la première coupe est toujours intéressante. Précoce, elle avait donné 3,5 t/ha il y a quelques mois »*.

En ce qui concerne les prix, Claude Nocquard vend son sainfoin au prix net de 100 euros la tonne de matière sèche : *« précisons qu'il ne lui faut pas de soufre ni de potasse comme la luzerne, cette culture est très peu exigeante et il n'y a pas de frais. Le prix de la semence est juste un peu plus élevé que celui de la luzerne. Elle ne dure que deux ans mais le tonnage est plus intéressant, tout comme la rentabilité. Pour une luzerne, une année normale, nous sommes autour de 500 euros de produit net à l'hectare. Avec le sainfoin, nous varions généralement entre 700 et 800 »*. Dans ses autres cultures de l'année, Claude Nocquard a réalisé 15 q/ha en blé et triticale, ainsi que 7 q/ha en orge. Le tout en agriculture biologique, donc : *« en blé, c'est moins que ma moyenne, je tourne généralement autour des 20 q/ha mais au-dessus de 10, il y a toujours une marge. En orge, je perds de l'argent, c'est certain. Techniquement, je pourrais aller chercher des rendements plus importants mais j'ai toujours fait le choix de limiter les frais dans les champs. Je ne mets aucun engrais si ce n'est du fumier tous les six ou sept ans. Je ne suis pas embêté par les mauvaises herbes. Il n'y a donc aucun désherbage, chose que je voulais »*. Claude Nocquard passe le flambeau à Margaux Blondon et Paul Buffler avec, en plus de ses grandes cultures, un bel élevage en plein air de 70 truies ainsi qu'un projet agrivoltaïque déjà évoqué l'an passé dans nos colonnes.

AG

// FOURRAGES

Les bons réflexes pour préserver les prairies

Après un été marqué par la chaleur et le manque d'eau, les éleveurs cherchent désormais à sécuriser leurs stocks fourragers et à préparer la reprise des prairies. Soline Schetelat, ingénieure agronome à l'Institut de l'élevage (Idele), détaille les principaux leviers à activer dans les prochaines semaines.



SS

Après un été sec, l'azote ne suffit pas à relancer les prairies : *« c'est l'eau qui est le facteur limitant »*, rappelle Soline Schetelat, ingénieure agronome à l'Idele.

Quel est le premier réflexe à adopter face à un déficit fourrager ?

Soline Schetelat : *« La première chose à faire est d'établir un bilan fourrager. Pour l'hiver, il s'agit de comparer les besoins prévisionnels du troupeau selon les lots et les stades physiologiques, avec les stocks disponibles : reports de l'année précédente, récoltes de cette année, achats prévus et contribution attendue du pâturage d'automne et du printemps prochain. Pour le printemps, mieux vaut retenir une hypothèse pessimiste, notamment après un hiver très humide qui pourrait retarder la mise à l'herbe, comme ce fut le cas cette année. Un outil est disponible sur le site Aclimel »*.

Une prairie qui a grillé cet été est-elle forcément condamnée ?

S.C. : *« Une prairie grillée n'est pas une prairie morte. Les graminées et les légumineuses se mettent en dormance pour limiter leur consommation d'eau et d'énergie. À la première pluie, elles peuvent reverdir. Mais ce n'est pas pour autant qu'il faut immédiatement remettre les animaux au pâturage.*
La prairie vient de mobiliser ses dernières réserves pour produire de nouvelles feuilles. Si on la fait pâturer à ce moment-là, on la fragilise fortement et son potentiel de repousse peut devenir quasiment nul.
Il faut, si possible, continuer à affourager et attendre environ 10 cm de hauteur d'herbe. Si ce n'est pas possible, mieux vaut privilégier les prairies temporaires et préserver les prairies permanentes.
Une fois la pousse bien repartie, il faudra au contraire maximiser le pâturage automnal, si l'eau et la portance des sols le permettent, pour économiser les stocks hivernaux.
Contrairement aux idées reçues, l'herbe d'automne est riche en sucres et en azote et constitue une ressource à valoriser ».

Est-il judicieux d'apporter de l'azote pour relancer les prairies ?

S.C. : *« C'est plutôt une fausse bonne idée. Pour l'instant, c'est l'eau qui est le facteur limitant, pas l'azote. Avec de l'eau et des températures encore élevées, l'azote du sol va être fortement minéralisé et stimuler naturellement la pousse. En apporter davantage serait donc coûteux et peu efficace »*.

Comment trancher entre un sursemis ou un renouvellement complet de la prairie ?

S.C. : *« Le sursemis peut convenir aux prairies moyennement dégradées, où il reste des espèces intéressantes mais où des trous sont apparus. Il faut suffisamment de pluie et de sol nu pour permettre aux graines de s'implanter, et tenir compte des espèces déjà présentes. On peut notamment privilégier des espèces agressives comme le ray-grass hybride, le trèfle violet ou certains trèfles blancs. Une fauche ou un pâturage environ un mois après le sursemis permet aussi de limiter la concurrence de la végétation en place. Mais la technique reste aléatoire : il ne faut donc pas y consacrer toutes ses surfaces. Sur une prairie très dégradée, avec la disparition des espèces intéressantes au profit de pissenlits, rumex ou chardons, ou avec beaucoup de trous, il faudra envisager un renouvellement complet. Le choix des espèces doit être adapté à la parcelle, selon son caractère séchant ou humide et son utilisation. Pour les semis, les dates limites approchent, autour du 30 septembre pour les prairies seules selon les régions, mais il faut surtout de l'eau. Les prairies sous couvert de méteil permettent de repousser l'échéance jusqu'à mi ou fin octobre, selon les territoires. L'outil AléaPluie peut aider à identifier les créneaux où les précipitations sont les plus favorables »*.

Propos recueillis par Léa Rochon

// COLZA

Un automne sous tension

Le manque de pluie continue de pénaliser les colzas dans de nombreuses parcelles. Si certaines implantations sont aujourd'hui très fragiles, d'autres, mieux arrosées au moment du semis, affichent une certaine vigueur. Face à ces situations contrastées, Terres Inovia recommande d'observer les peuplements avant d'envisager un retournement ou un resemis.

Si les semis ont constitué un véritable casse-tête au mois d'août, en raison d'une pluviométrie timide, la plupart des colzas continuent de souffrir de conditions de croissance préoccupantes. Le temps sec qui perdure depuis plusieurs semaines, conjugué à des prévisions qui ne laissent pas entrevoir d'amélioration des précipitations à court terme, ne favorise pas leur développement. L'arrivée des bioagresseurs d'automne vient compléter ce tableau déjà peu favorable en ce début de campagne.

Tour d'horizon des situations au champ

En fonction des précipitations reçues au cours des dernières semaines, les situations sont aujourd'hui très contrastées à l'échelle du territoire (voir carte). Dans de nombreuses parcelles où il n'est tombé que quelques mm depuis le semis, les levées sont faibles et irrégulières, avec parfois peu de pieds au m² et une forte pression des adventices, qui profitent des conditions difficiles pour le colza. Dans les situations les plus critiques, les colzas sont chétifs, flétrissent et meurent sous l'action du stress hydrique couplé parfois aux prélèvements alimentaires des ravageurs (punaises notamment).

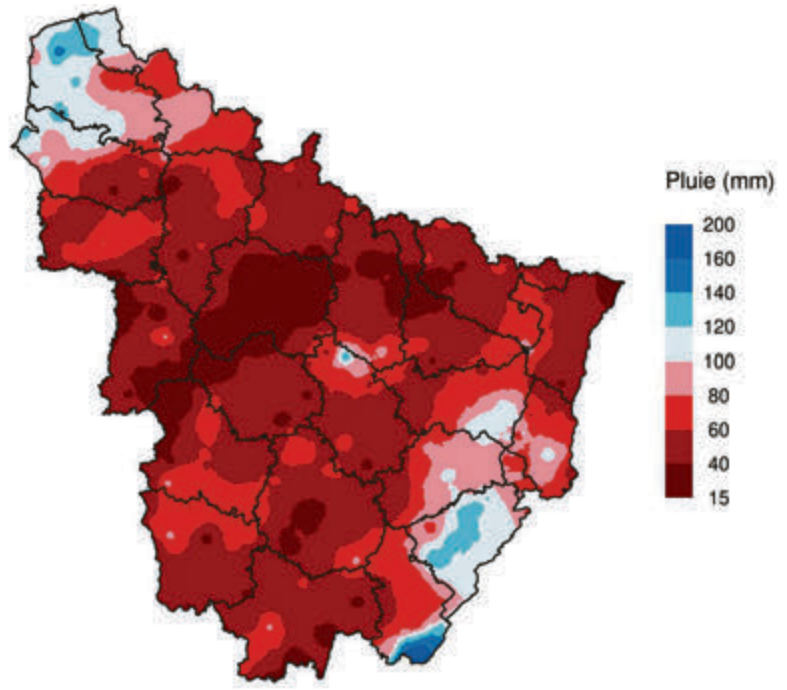
À l'inverse, les parcelles ayant bénéficié de quelques pluies au moment du semis présentent des colzas bien implantés, vigoureux et suffisamment développés pour faire face aux attaques de grosses altises, dont les premiers vols sont enregistrés depuis la mi-septembre dans l'ensemble de la zone nord-est. Dans ces situations plus favorables, l'objectif est désormais d'accompagner la croissance du colza avec une conduite adaptée, notamment en matière de fertilisation et de protection, afin de consolider les biomasses avant l'entrée de l'hiver et de viser l'obtention de 1,5 kg/m² de biomasse verte.

Faut-il retourner les colzas peu développés ?

Il est trop tôt pour prendre cette décision. Avant d'envisager le retournement d'une parcelle, il sera donc essentiel de réaliser un diagnostic objectif de la situation, à partir d'observations réalisées en plusieurs points de la parcelle.

Le premier critère à regarder sera la densité de pieds, à apprécier en tenant compte de leur répartition : une parcelle à 10 pieds/m² bien répartis n'a pas le même potentiel qu'une parcelle présentant la même densité, mais avec de nombreuses zones clairsemées. Il faudra également observer le développement du colza, car un colza peu développé aujourd'hui n'est pas nécessairement condamné si les plantes sont saines, enracinées et disposent de ressources pour repartir dès que les conditions redeviendront favorables. Le niveau de salissement sera également à être pris en compte, tant pour la concurrence qu'il exerce sur la culture que pour le risque de salissement de la parcelle pour les prochaines campagnes, notamment lorsque les solutions de lutte chimique disponibles ne sont plus suffisantes pour contrôler la flore en place.

Ainsi, lorsque la densité est inférieure à 5 pieds/m², ou se situe autour de 5 à 10 pieds/m² avec une forte hétérogénéité et/ou avec un salissement important, le retournement pourra être envisagé dans un second temps, en fonction de la dynamique de développement de la culture et du potentiel des pieds en place à poursuivre leur croissance au cours de la campagne.



Météo France

Pluviométrie enregistrée en zone nord-est entre le 1er août et le 19 septembre.

Pour les parcelles présentant plus de 10 pieds/m², une densité inférieure à l'objectif de peuplement ne remet pas en question le maintien de la culture, compte tenu des capacités de compensation du colza, dès lors que le peuplement est homogène et composé de plantes relativement vigoureuses.

Peut-on encore resemer ?

Le resemis d'un colza doit être envisagé avec une extrême prudence, car les conditions actuelles peuvent rendre l'implantation particulièrement risquée. Le premier point à regarder est la climatologie à venir : en l'absence de pluie annoncée dans les 15 prochains jours, la levée et l'installation d'un colza semé tardivement seraient fortement compromises. À cela s'ajoute un risque ravageurs élevé : l'arrivée des grosses altises est désormais en cours, tandis que la pression des punaises perdure depuis plusieurs semaines. D'autres ravageurs, comme les fourmis ou les criquets, peuvent également pénaliser les pieds peu poussants.

De plus, un resemis tardif expose la plante à un risque de développement insuffisant avant l'hiver. Un colza qui n'aura pas eu le temps d'atteindre le stade rosette avant l'arrivée du froid hivernal, sera davantage sensible à la baisse brutale des températures, avec un risque réel de gel de la culture (là où un colza au stade rosette peut tolérer des températures pouvant atteindre jusqu'à -17 °C).

Que faire à la place d'un colza retourné ?

En cas de retournement du colza, le choix de la culture de remplacement doit tenir compte des interventions déjà réalisées sur la parcelle en matière de désherbage. Les possibilités de réimplantation peuvent en effet être limitées par les matières actives utilisées (voir tableau).

Si aucun désherbage n'a été réalisé sur le colza, un semis de céréales peut être envisagé.

En revanche, si un désherbage de prélevée a déjà été appliqué, les possibilités de remplacement sont plus limitées et des précautions s'imposent. Pour minimiser les risques, il serait souhaitable de s'orienter davantage vers une culture de printemps, comme le tournesol (en vérifiant au préalable les éventuelles restrictions liées aux produits utilisés).

Quid des zones sans colzas au sein des parcelles ?

Lorsque des zones conséquentes sans colza sont présentes au sein des parcelles, le rapiéçage peut être envisagé afin de valoriser ces espaces et de limiter leur risque de salissement dans le futur. Dans ces situations, une légumineuse comme la féverole d'hiver ou le trèfle peut constituer une alternative, en fonction du contexte de la parcelle, des conditions d'implantation et de la place disponible pour ces cultures dans la rotation.

Mathys Miquet, Terres Inovia

Terres Inovia

Remplacement de la culture après retournement du colza

Herbicides sur colza	Blé (tendre et dur)	Pois d'hiver	Féverole d'hiver	Orge de printemps	Maïs	Tournesol	Soja	Betterave	Pois de printemps	Féverole de printemps	Lin graine de printemps	Sorgho	Ray-grass	Moutarde	Chanvre	Colza de printemps	Pomme de terre	Lentille
napropamide																		
ALABAMA	120 j			120 j														-
AXTER																		-
BUTISAN S/SULTAN/RAPSAN 500 SC															-			
CALLISTO	-			-				-			-	-	-	-	-	-	-	-
CENT 7		-	-					-		-		-	-	-	-		-	
COLZOR TRIO 4 l/ha															-			-
COLZOR TRIO 2,5 l/ha																		
COLZOR UNO																		-
IELO					120 j (5)	150 j		120 j				120 j (5)	210 j	90 j	-	90 j		
FOX													-	-	-			-
LADIVA	30 j			30 j	30 j	150 j		120 j			-	30 j	30 j	30 j	-			
LONTREL 100 ou SG	-						120 j								-		120 j	
MOZZAR/BELKAR	30 j			30 j	30 j	(6)		(6)			(6)	30 j	30 j		-			
NERO + métazachlore								(2)	(2)	-	-	-	-	-	-		-	-
NERO			-	(2)				(2)		-	-	-	(2)	-	-			
BODY, CIRCUIT, métazachlore + clomazone															-			-
NOVALL/BANDONEON																		-
RAPSAN TDI + CENTIUM 36 S	120 j			120 j						120 j		-	-	-	-			-
SPRINGBOK	140 j	(3)	(3)	140 j					(3)	(3)	-			-				
TANARIS/SOLANIS																		-
TRIVALDI	120 j			120 j	120 j	180 j		150 j			120 j	120 j	120 j	120 j	-	120 j		
propyzamide (KERB FLO, etc.)					120 j (5)			120 j				120 j (5)	210 j		120-150 j		30 j	
anti-graminées foliaires (AGIL, FUSILADE MAX, etc.)																		

Culture possible sans restriction (quel que soit le travail du sol préalable)
Culture possible à condition de faire un labour profond
Culture déconseillée
Parfois risque de feinage après un labour. Ce risque, peu fréquent est grave après un automne ou un hiver sec. Ce risque peut être encouru si les avantages économiques du remplacement s'avèrent insuffisants.

- Pas d'information suffisante ou cas peu probable

Mélanges et/ou programmes : dans ce cas, raisonnez par rapport à l'herbicide le plus restrictif.

(1) Blé tendre et blé dur de printemps.
(2) Avec un travail du sol sur au moins 10 cm.
(3) Cultures non destinées à l'alimentation humaine.
(4) Pour tournesol Clearfield et ExpressSun, culture possible sans labour.
(5) Maïs et sorgho : 90 jours pour une implantation avec labour.
(6) Tournesol et betterave : 120 jours pour la dose de 0,25 l/ha et 150 jours pour la dose de 0,5 l/ha. Lin : 90 jours à la dose de 0,25 l/ha et 120 jours à la dose de 0,5 l/ha.
(7) Blé tendre et blé dur d'hiver uniquement. Attendre 60 jours. Déconseillé sur blé de printemps.
Sources : firmes

// PROTECTION DU COLZA

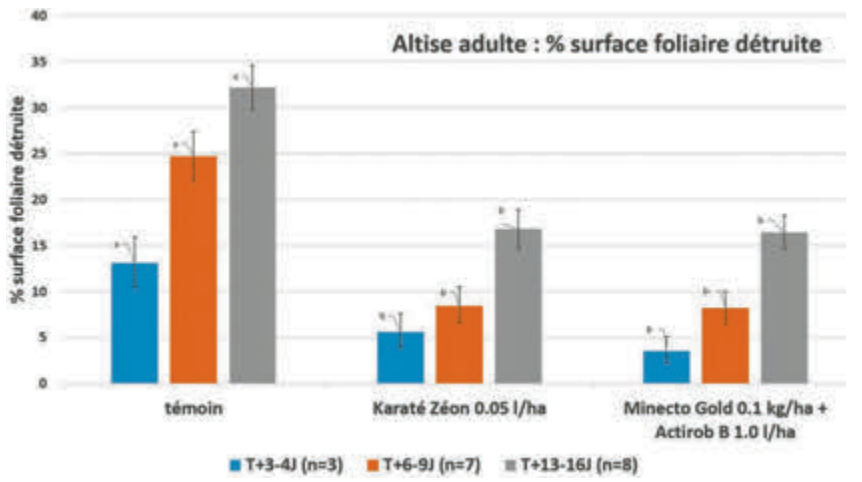
Une dérogation élargit l'usage de Minecto Gold

Face aux attaques d'altises adultes sur de jeunes colzas, une modification de la dérogation de 120 jours permet désormais d'utiliser Minecto Gold contre ces ravageurs. Cette mesure s'applique du 18 septembre 2026 au 16 janvier 2027.



L. Jung/Terres Inovia

La modification concernant la protection contre les adultes a été demandée en priorité pour les secteurs à fort niveau de résistance aux pyréthrinoïdes.



Résultat des essais conduits entre 2021 et 2026 par Terres Inovia.

Compte tenu du caractère exceptionnel de l'année, avec ses difficultés de semis et de levées puis les attaques de punaises et enfin, l'arrivée des altises adultes sur de très jeunes colzas, Terres Inovia et Terres Univia, et en collaboration avec la société Syngenta, ont sollicité une extension de la dérogation 120 jours de Minecto Gold pour pouvoir protéger les cultures contre ces ravageurs adultes.

La dérogation 120 jours (art53 du Reg 1107/2009) de Minecto Gold (cyantraniliprole 400 g/kg / Syngenta) vient de recevoir une modification importante pour l'usage *crucifères oléagineuses*-traitement des parties aériennes*coléoptères phytophages. Cette modification ne concerne que le colza. La dérogation sur colza porte-graines reste inchangée.

Période d'application : du 18 septembre 2026 au 16 janvier 2027.

Dose maximale d'emploi par application : 100 g/ha.

Nombre maximum d'application(s) par an et intervalle(s) d'application(s) : 2 applications. Respecter un délai minimum de 14 jours entre applications.

Stades d'application : 1 application contre adultes, entre les stades BBCH 11 (coylédons-1 feuilles) et BBCH 14 (4 feuilles). 1 application contre larves entre les stades BBCH 16 (6 feuilles) et BBCH 19 (9 feuilles et plus).

Cette modification concernant la protection contre les adultes a été demandée en priorité pour les secteurs à fort niveau de résistance aux pyréthrinoïdes (mutation Skdr). Dans les autres régions, la protection avec un pyréthrinoïde contre adulte reste efficace et doit être priorisée. Dans les 8 essais conduits entre 2021 et 2026 par Terres Inovia (voir graphique, % de surface foliaire détruite), l'efficacité de Karaté Zeon et Minecto Gold (avec Actirob B) sont équivalentes.

La pression de sélection de la résistance sur larves est plus importante que sur adultes. Nos recommandations sur larves restent donc valables : afin de contenir le risque de résistance forte des grosses altises aux pyréthrinoïdes dans de nouveaux départements, la dérogation couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire.

Les modalités d'application larves restent inchangées : test Berlèse au préalable de l'application sur larves et intervention raisonnée selon l'estimation du risque par les outils d'aide à la décision disponibles.

Nous rappelons que ces nouvelles conditions d'emploi ne préfigurent pas le contenu de l'autorisation de mise en marché (AMM) attendue. Cette dernière devrait être très proche de la dérogation initiale, avec une seule application.

Délai de rentrée : 48 heures

• **SPe 1 :** Pour protéger les eaux souterraines, ne pas utiliser ce produit ou tout autre produit contenant du cyantraniliprole plus d'une année sur 3 sur la même parcelle.

• **SPe 3 :** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée (ZNT) de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité (DVP) d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

SPe 3 : Pour protéger les arthropodes non-cibles/les insectes, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

• **SPe 8 :** Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs :

- ne pas utiliser en présence d'abeilles ;
- ne pas appliquer en période de floraison et de production d'exsudat ;
- ne pas appliquer sur les zones de butinage.

Protection des résidents et personnes présentes : Respecter une distance d'au moins 5 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ainsi que l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement.

Laurent Ruck, Terres Inovia

21 Seulement 3q/ha du côté de Vitteaux

// RÉCOLTE DE SOJA

Maxime Montenot a récolté du soja pour l'un de ses clients du côté de Vitteaux. Nous avons échangé avec lui une fois sa coupe rangée et prête à partir.

Agriculteur à Éringes depuis 2022, Maxime Montenot fait également de la prestation de services, avec de la moisson, de l'épandage et depuis peu, du broyage de bois dans sa panoplie. Le 17 septembre, ce jeune homme de 25 ans intervenait dans des champs de soja autour de Vitteaux avec sa Fendt 8PL et sa barre de coupe flexible à tapis MacDon : un équipement conçu pour optimiser les récoltes avec une parfaite adaptation aux terrains irréguliers. *« Je me spécialise en effet dans des récoltes un peu plus compliquées que les autres, ce matériel me le permet. On m'appelle pour travailler dans des terrains vallonnés, notamment pour du soja ou des lentilles »*, indique Maxime Montenot. Sa coupe est en réalité triple : *« les éléments sont côte à côte, articulés de manière indépendante. La coupe repose par terre et suit le sol. Avec une coupe classique, face à une butte, on ne peut pas toujours aller récolter dans le creux d'une vague. Aujourd'hui, des grains de soja étaient à moins de deux centimètres du sol, cet équipement m'a bien aidé et a permis de tout prendre. Sans cette coupe, le rendement aurait été encore plus décevant… »*. Le résultat réalisé dans trois champs de soja, pour une surface totale de 30 ha, reste malgré tout d'un très faible niveau : *« oui, seulement 3 q/ha… Ce n'est pas du tout étonnant compte tenu de l'année sèche que nous avons. C'est dommage, quand il pleut régulièrement, cette culture peut atteindre les 20 ou 25 q/ha, même dans ces secteurs-là. Faire du soja représente un risque, c'est certain. Chez nous, du côté d'Éringes, nous n'en avons pas fait cette année »*. Les autres parcelles récoltées par cette Fendt 8PL ne sont guère mieux loties : *« vers Saint-Florentin dans l'Yonne, il y a eu quelques quintaux supplémentaires, mais cela n'allait pas chercher bien loin. Le soja commençait même de pourrir sur pied… Ici, à Vitteaux, il y a de beaux grains, à défaut d'être nombreux. Mais cela reste bien entendu une campagne très compliquée »*.

AG



Le Côte-d'Orien, à côté de sa barre de coupe flexible.

// SARRASIN

21 Une récolte qui pourrait tourner court

Dans le nord de la Côte-d'Or, le sarrasin bio a souffert de la sécheresse et des fortes chaleurs. Chez Florian Bonfils, à Billy-lès-Chanceaux, la récolte pourrait ne pas dépasser 5 q/ha, voire être abandonnée. À l'échelle de la filière, au moins 100 des 700 hectares engagés pourraient ne pas être récoltés.

Nous continuons notre tournée culturale comme chaque vendredi en Côte-d'Or. Aujourd'hui, nous nous intéressons au *« blé noir »* et rendons visite à un adhérent de la filière Sarrasin bio de Bourgogne. Florian Bonfils, 43 ans, en cultive depuis 2018, année de la conversion de 50 % de ses terres arables. Sa sole dédiée à cette production varie généralement entre 15 et 20 ha. Mais cette année, exceptionnellement, ses surfaces sont montées à 30 ha. *« Ce n'était finalement pas une très bonne idée ! »*, nous souffle l'exploitant de Billy-lès-Chanceaux. En arrivant dans l'un de ses champs, nous apercevons une culture assez peu développée, pour ne pas dire toute petite. *« D'ordinaire, elle fait un mètre de haut. Là, nous sommes entre 20 et 30 centimètres. Mais à la limite, la taille des plantes ne veut pas dire grand-chose. J'ai déjà vu un champ très peu développé donner un rendement de 25 q/ha chez un collègue. À l'opposé, un autre d'1,50 m ne dépassait pas les 5 q/ha ».*



Florian Bonfils n'est même pas sûr de moissonner ses parcelles, à Billy-lès-Chanceaux.

Pronostics

Nous demandons à ce jeune père de famille ses prévisions pour la récolte. L'agriculteur paraît bien embêté… *« cela peut être très variable. Si le temps reste sec, il se peut qu'il n'y ait aucune récolte, donc je dirais 0! C'est même très probable car un passage de moissonneuse me coûterait plus d'argent qu'autre chose. En plus, la culture est tellement basse que tout ne rentrerait pas dans la trémie. En revanche, si l'eau revient, des graines pourront encore se former et se remplir car j'ai ici une variété tardive, nommée Panda, qui s'y prête bien. Dans tous les cas, ce sera très décevant et le rendement ne dépassera pas les 5 q/ha. Ce sera ma plus mauvaise campagne ».* Florian Bonfils, qui a fait le choix de semer tardivement le 13 juillet derrière un petit épeautre, ne pense pas récolter avant la fin octobre : *« encore une fois, si récolte il y a… L'idéal serait même d'attendre début novembre mais le risque du prosulfocarbe, herbicide qui ne doit pas se retrouver dans notre production, sera encore plus élevé ».*

Très satisfait

Cette année 2026 mise à part, le Côte-d'orien se félicite grandement du sarrasin : *« je tourne généralement entre 800 kg et 1,2 t/ha depuis 2018, ce qui permet de dégager une marge intéressante en productions végétales bios. Cette année sera une exception, c'est comme ça. Cette culture ne se salit pas, elle nettoie les champs et il n'y a quasiment pas d'interventions entre le semis et la récolte, ce sont de gros atouts. En ce qui concerne les tarifs, la filière vise les 1 000 euros/t payés aux producteurs. Mais il y a de la concurrence sur le marché avec l'étranger et rien n'est évident. Nous sommes encore loin du compte mais cela reste tout de même intéressant quand il y a du rendement. L'an passé, le tarif était de 980 euros/t, départ coopérative. Les agriculteurs ont touché entre 800 et 850 euros, sachant qu'il y avait beaucoup d'humidité et donc des frais de séchage importants ».*

AG

Témoignage

Maxime Haran, animateur *« filières et territoires »* à Bio Bourgogne, nous confirme la tendance évoquée par Florian Bonfils. ***« Les cultures ont énormément souffert de la répétition des chaleurs et du manque d'eau… Nous estimons qu'au moins 100 des 700 hectares engagés ne seront pas récoltés. Certaines variétés précoces n'ont pas réussi à survivre à ces conditions, notamment sur les sols très peu profonds du nord Côte-d'Or. Les pluies de fin août vont permettre tout de même de sauver les meubles, relançant un cycle de floraison tardive. Mais nous nous attendons tout de même à un recul très fort des quantités récoltées ».*** **Maxime Haran observe une progression de 50 ha des surfaces pour la campagne en cours :** ***« cela traduit un intérêt renouvelé des producteurs lors de l'assolement, malgré une récolte 2025 plutôt moyenne. Nous avons par exemple une dizaine de nouveaux producteurs ces deux dernières années, pour trois arrêts avec deux déconversions et un retraité. Malgré les conditions difficiles de cette année, nous espérons que la dynamique se poursuivra les années suivantes pour pérenniser notre modèle de filière ancrée dans le territoire ».*** **L'animateur aborde lui aussi la récolte :** ***« elle a commencé et devrait se poursuivre jusqu'à la mi-octobre. Dans l'idéal, il faudrait sûrement attendre fin octobre, mais cela reste très compliqué avec le risque lié au prosulfocarbe. Nous craignons encore fortement l'utilisation de cet herbicide, et nous appelons tous les utilisateurs à la retenue et au dialogue avec les producteurs bios qui conservent des parcelles de sarrasin ».*** **Concernant le marché du sarrasin, Maxime Harant ajoute que** ***« le prix départ coopérative devrait progresser cette année, dans l'état d'esprit de notre contrat trisannuel avec Moulin Marion, afin de soutenir les agriculteurs. Cela ne compensera pas complètement les pertes de rendement, mais illustre le mécanisme de solidarité dans les contrats de filières équitables ».***

21 Broyer les cailloux pour ménager le matériel

// TRAVAIL DU SOL

Sur ses terres de plateau, Lucas Geliquot entretient régulièrement ses parcelles en broyant les cailloux qui remontent à la surface. Une intervention coûteuse en carburant mais qui permet de limiter les risques de casse et de faciliter les travaux à venir.

Le GNR est cher mais le prix des pièces matérielles l'est tout autant : Lucas Geliquot a gardé ses habitudes en broyant des cailloux dans plusieurs de ses parcelles autour de chez lui, en cette période de l'année, sur des terres de plateaux. *« C'est un choix assumé : je préfère m'en occuper avant que ces cailloux s'occupent eux-mêmes de nos équipements. Une moissonneuse, une faucheuse ou même un semoir n'aiment guère passer sur des pierres pouvant aller jusqu'à 20 centimètres »*, nous confie l'agriculteur de Chaume-lès-Baigneux. Celui-ci intervenait dans une parcelle récemment reprise, qui n'avait pas connu ce genre d'opération depuis au moins 20 ans : *« nous avons jugé qu'elle en avait besoin, mais même sans ça : chaque campagne, nous essayons mon père et moi de broyer des cailloux sur 20 ou 30 ha, histoire d'entretenir régulièrement les champs. Cela facilite le travail par la suite. Plusieurs années plus tard, nous sommes tout de même obligés d'y revenir, des cailloux finissent par remonter en surface selon les travaux que nous y effectuons. Pour ce faire, à chaque fois, nous utilisons un broyeur que nous avons en commun au sein de la Cuma de la croix Pingenet, basée à Étormay ».*

L'opération n'est pas « donnée », comme le précise d'emblée Lucas Geliquot : *« la consommation moyenne est beaucoup plus importante qu'une autre, c'est-à-dire aux alentours de 36 litres à l'heure. Oui, ça fait beaucoup. Le tracteur tourne à plein régime et le débit de chantier est très lent, entre 1 ha et 1,5 ha à l'heure, mais nous le faisons. Quand il faut changer une pièce, la facture est importante elle aussi. Nous ne sommes pas les seuls en ce moment à faire ça, beaucoup broient. D'ailleurs, ce temps sec est propice pour réaliser ce travail. Si c'était trop humide, le tassement serait important et ce serait contre-productif ».* Bien d'autres avantages sont générés après un broyage de cailloux : *« outre la diminution du risque de casse matérielle, on améliore la structure du sol. Ce sera un plus pour le futur lit de semences, dédié en l'occurrence à du blé cette année. Et l'enracinement sera facilité. À ce titre, les semis seront vite arrivés, je pense vers la mi-octobre ».*



Le temps sec était favorable à cette opération.

Du colza en demi-teinte

Des semis, Lucas Geliquot en a déjà réalisé en août avec ses colzas. Une douzaine d'hectares ont été semés le 4 et 35 autres l'ont été autour du 20. La question nous brûle les lèvres : *« alors, ça dit quoi aujourd'hui ? »*. L'exploitant nous répond que la moitié de son colza est *« plutôt jolie »*. En revanche, c'est un peu plus compliqué pour le reste : *« 3,5 ha n'ont pas levé et vont être retournés, nous allons probablement repartir sur du blé sachant que nous n'avons pas désherbé. L'autre surface a levé mais d'une manière hétérogène. Aujourd'hui, ce colza patine et n'est pas bien développé… Il n'était pas prévu qu'il ne pleuve pas du tout en septembre ! Je me fais bien des soucis pour eux quand les grosses altises vont commencer à se manifester, incessamment sous peu ».* Nous terminons cette rencontre en évoquant les moissons d'été : hormis l'orge d'hiver qui a fait moins de 20 q/ha, le blé (56 q/ha) et le colza (32) s'en sont plutôt bien sortis il y a quelques semaines : *« nous les avions réservés aux terres les moins superficielles de la ferme, ces cultures ont plutôt bien tenu. Les parcelles les plus légères, nous les avions dédiées au seigle pour la méthanisation de Cérilly. Nous finissons à un peu moins de 6 tMS/ha, mais nous sommes en bio sur une partie de la ferme et ce rendement reste convenable. En revanche, nous avons mis du sarrasin par la suite et si nous récoltons 200 kg/ha, ce sera tout l'or du monde ».*

AG

// INNOVATION

58 Des outils pour se réinventer

Le 15 septembre, à Crux-la-Ville, Latitude GPS, Sème z'y Bien et la Chambre d'agriculture de la Nièvre ont organisé une demi-journée technique consacrée aux technologies et au matériel innovant pour le semis et la fissuration.



CA 58

Une demi-journée consacrée aux technologies et au matériels innovants pour le semis et la fissuration a eu lieu le 15 septembre à Crux-la-Ville.



Crédit

La rencontre fut organisée conjointement par Latitude GPS, Sème z'y Bien et la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Le 15 septembre dernier, agriculteurs et professionnels ont pu découvrir plusieurs nouveautés en avant-première sur la ferme de Victor Cointe à Crux-la-Ville, également créateur de la marque Sème z'y Bien. Une demi-journée technique qui fut proposée par Latitude GPS, Sème z'y Bien et la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Parmi les temps forts de l'évènement figurait la présentation du matériel de la société Latitude GPS, dévoilé pour l'une de ses premières apparitions nationales et pour la première fois en région Bourgogne Franche-Comté. Les participants ont notamment pu assister à une démonstration dynamique d'un tracteur équipé du kit iQuus.

Un tracteur autonome

Le kit iQuus s'installe sur un tracteur et permet de réaliser des travaux au champ en autonomie, sans conducteur à bord. L'agriculteur peut ainsi équiper son matériel plutôt que d'investir dans un robot agricole dédié, tout en conservant la possibilité de conduire son tracteur manuellement. Les représentants de Latitude GPS ont détaillé le fonctionnement du système et de ses nombreuses sécurités comme les caméras et radars qui détectent les obstacles et déclenchent l'arrêt automatique du tracteur. *« Le kit nécessite un tracteur équipé d'une transmission à variation continue, de type Vario »*, précise Rémi Michot, représentant de la marque. *« Le système commande le tracteur sans en modifier l'homologation de base. Il peut être désactivé rapidement pour reprendre la conduite manuelle, notamment lors des déplacements sur route »*. Son installation est également réversible, le kit peut ainsi être démonté et récupéré en cas de revente du tracteur.

Une nouveauté de conception locale

Autre point fort de cette demi-journée : le matériel conçu dans la Nièvre par Victor Cointe, sous la marque Sème z'y Bien. Les visiteurs ont pu découvrir sa gamme de semoirs ainsi qu'un prototype dévoilé pour la première fois en démonstration : le fissurateur Fissur z'y Bien. *« L'idée était au départ de créer mon propre semoir pour travailler sur des terres difficiles, des sols hydromorphes où les conditions deviennent compliquées dès que les pluies d'automne arrivent »*, explique Victor Cointe. *« Tout a commencé avec un semoir léger, équipé pour des conditions limitantes tard en saison. Un semoir permettant de bien maîtriser la profondeur de travail. Il est alimenté par une trémie avant afin de mieux répartir le poids sur le tracteur »*. Face à l'intérêt suscité par ce premier équipement, le Vicsem, la fabrication s'est progressivement développée pour répondre à la demande d'autres agriculteurs : semoir plus adapté au semi direct et au grand écartement, le NRsem, puis des accessoires pour s'adapter aux sols des clients. *« Les outils sont modulables, conçus pour être robustes et pratiques à l'utilisation. Ils sont adaptés aux besoins des clients »* précise Victor. Cette année marque notamment l'arrivée du nouveau fissurateur. Victor Cointe et Cédric Zambotto, conseiller en productions végétales à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, ont présenté les principes de fonctionnement de l'outil et son effet sur le sol autour d'une fosse réalisée après passage. Malgré des conditions défavorables liées à la sécheresse, cette démonstration a permis de mettre en évidence l'impact du fissurateur et l'intérêt des solutions techniques retenues pour sa conception. Parmi elles, la présence de dents pivotantes marque une innovation qui permettde réduire les contraintes exercées sur le bâti de l'outil et sur le relevage du tracteur.

Les solutions informatiques proposées par la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture était également présente avec un stand consacré notamment à l'outil informatique *Mes Parcelles* destiné à accompagner les exploitants dans la gestion de leur exploitation, permettant de réaliser leurs enregistrements, bilans de fertilisation, calculs économiques, gestion des stocks… L'occasion aussi de rappeler aux exploitants que l'outil (disponible aussi sur smartphone), permet de répondre à l'obligation prochaine (au 1er janvier 2027) du Registre Phyto Numérique.

Cédric Zambotto, CA 58

// TOURNESOL

89 De belles surprises !

À Charny-Orée-de-Puisaye, Hervé Chapuis est agréablement surpris par sa récolte de tournesol. Avec 17 q/ha, le résultat se situe plutôt dans le haut de la moyenne, malgré la sécheresse de printemps et une forte pression des pigeons.



Hervé Chapuis, céréalier à Charny-Orée-de-Puisaye fait un retour sur sa récolte de tournesol.

En 1993, Hervé Chapuis s'installait sur une exploitation en Gaec avec ses parents et son frère. En 2014, il se délocalisait en nom propre sur une exploitation voisine pour se concentrer uniquement sur les céréales, tandis que son frère avait orienté la majorité de son activité vers l'élevage laitier. En s'installant seul sur une exploitation d'à peine 140 hectares, Hervé Chapuis s'était permis de se focaliser sur la production de maïs, jusqu'à ce que *« les aléas climatiques se cumulent »*. En 2020, le céréalier a donc décidé de cultiver du tournesol en mettant de côté la culture de maïs. *« Sur l'exploitation, je cultive du blé, de l'orge, du colza et du tournesol. Intégrer une culture de printemps dans son cycle de rotation permet de casser les rotations, et ça marche bien ! »*, avouait-il, le 23 septembre dernier, à l'occasion de notre rencontre. Cette année, Hervé Chapuis a décidé de récolter ses tournesols le 6 septembre et constatait *« des champs assez propres, sans trop d'adventices. À cela s'ajoute le fait, qu'avec la sécheresse qu'on a connue au départ, nous avons semé au 20 avril, pendant que les conditions étaient encore bonnes et cela s'est ressenti »*. Si sa récolte s'est portée sur cette date, c'est pour plusieurs raisons. *« Quelques jours avant la date prévue, nous avons eu 10 millimètres qui sont tombés favorisants la maturité des tournesols. Le créneau était serré car, par la suite, on nous annonçait une semaine très chaude. J'ai donc récolté à 6 d'humidité »*, se souvenait-il. Résultat des courses, *« j'ai fait 17 q/ha sur 11,7 ha, et en échangeant avec les collègues, c'est plutôt une moyenne haute pour l'année. On est satisfaits par rapport à l'année qu'on a vécue, j'étais inquiet »*. En temps normal, la moyenne de l'exploitation se situe environ *« à 25 quintaux »*.

Entre sécheresse et pression faune sauvage

Hervé Chapuis expliquait qu'il privilégie toujours des sols bien essuyés et vise un créneau météo idéal pour favoriser les levées. *« Cette année, il y a eu une bonne levée, sauf qu'après, nous avons vécu un coup de sec fin avril. Cette période a stoppé le développement des tournesols, qui s'est accéléré par la forte pression d'oiseau que nous avons dans le secteur, et particulièrement de pigeons. Depuis plusieurs années, la pression s'intensifie, on met donc en place des effaroucheurs pour limiter les dégâts »*, ajoutait celui qui est également maire de la commune. Pour autant, ces aléas ont impacté raisonnablement la qualité des tournesols. *« Je suis agréablement surpris par la grosseur de l'amande. Pour l'année qu'on a pu vivre, nous avons des amandes consistantes, ce n'est pas non plus l'apogée, mais pour l'année c'est pas mal ! »*. L'an prochain, Hervé Chapuis repart pour cultiver du tournesol sur une vingtaine d'hectares. Cependant, le céréalier exprimait son inquiétude quant au devenir des colzas qu'il a semé. *« Quand on regarde les parcelles semées, je n'ai que 20 à 25 % de levée. On nous annonce de la pluie, je pense qu'on peut enfin y croire. En fonction du colza, on verra à quel moment on pourra cultiver du tournesol et après quelle culture »*, concluait-il.

Charlotte Sauvignac

DIVERSIFICATION

// CHÂTAIGNES DU MORVAN

Un éclaircissement nécessaire pour la filière

Après la mise en contexte des besoins de l'identification variétale des châtaigniers du Morvan (voir notre dernière édition), les résultats des travaux ont été exposés.



PNR du Morvan

Prélèvements terrain à Larochemillay.



PNR du Morvan

Prélèvements réalisés à Saint-Léger-sous-Beuvray avec des chercheurs de l'INRAE de Bordeaux ainsi qu'un chargé de mission de Bibracte.

En avril, un atelier participatif s'est tenu à Saint-Léger-sous-Beuvray, puis, de mai à juillet, des prospections sur le terrain ont eu lieu afin de mieux comprendre les variétés de châtaignes présentes sur le territoire, d'identifier la véritable définition de l'appellation « Marrons du Morvan » et de localiser les arbres répondant à ces critères. Ces étapes ont mis en évidence les connaissances fines des habitants et des professionnels concernés, ainsi que leur attachement à cet arbre. Ils ont permis d'identifier 39 châtaigniers, dont les fruits sont caractérisés comme châtaignes sauvages, « Marrons du Morvan » ou cafards, et qui ont fait l'objet de l'identification variétale. Ces arbres sont répartis essentiellement sur les communes de Saint-Léger-sous-Beuvray, Saint-Prix, La Grande-Verrière, Larochemillay et Mesvres, mais également sur les communes d'Ouroux-en-Morvan, de Quarré-les-Tombes et de Montigny-en-Morvan. Chacun a été caractérisé morphologiquement. Les fiches variétales devront être complétées par l'identification des fruits cet automne.

Des analyses génétiques prometteuses

Pour aller plus loin dans l'analyse, le Parc du Morvan travaille avec deux laboratoires : le Crea, organisme de recherche italien spécialisé dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la sylviculture, et le laboratoire français Biogeco de l'Inrae de Bordeaux. Les prélèvements effectués sur les 39 châtaigniers ont été envoyés à ces deux laboratoires afin d'obtenir des informations sur les variétés de châtaigniers et leur porte-greffe. Les premiers résultats ont montré que les 17 châtaigniers prélevés et identifiés comme « Marrons du Morvan » partagent le même patrimoine génétique. Aucune correspondance n'a été faite avec les variétés référencées dans la base de données italienne. Même si ces résultats renforcent l'hypothèse d'une variété propre au Morvan, des analyses complémentaires sont nécessaires. Une majorité des prélèvements effectués sur des châtaigniers dits « sauvages » nécessitent également une analyse génétique plus poussée pour confirmer ou non une correspondance avec des variétés italiennes.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Des fiches variétales complètes seront établies grâce à l'analyse morphologique et biochimique des fruits. L'arrivée des résultats du laboratoire Biogeco de l'Inrae de Bordeaux permettra ensuite de confirmer ou non les premières hypothèses. Dans tous les cas, ces résultats nourrissent les connaissances sur le patrimoine castanéicole morvandiau et permettront de lancer les réflexions sur les prochaines étapes du développement de la filière : restauration de châtaigneraies, conservation et multiplication des variétés locales, labellisation, mais aussi intégration à des programmes de recherche sur l'avenir du châtaignier face au changement climatique.

D'après communiqué

La pollinisation, un enjeu pour la diversité

La pollinisation a également été abordée lors de la restitution, puisqu'elle est essentielle pour comprendre la composition des châtaigneraies et l'importance de la diversité variétale.
Le châtaignier est un arbre monoïque : les fleurs mâles et les fleurs femelles sont séparées sur un même individu. Les fleurs mâles, ou « chatons », présentent des floraisons décalées dans le temps. Ce décalage favorise la fécondation croisée avec d'autres châtaigniers et limite ainsi l'autofécondation, ce qui contribue à une bonne fructification.
Les variétés se distinguent également par leur type de floraison mâle. Certaines, dites longistaminées, produisent beaucoup de pollen et de nectar pour attirer les pollinisateurs, tandis que les variétés astaminées en produisent peu. Les principaux pollinisateurs du châtaignier sont des insectes peu mobiles, notamment les mouches à calyptre et les coléoptères.

Du chènevis à la fleur, le pari du chanvre

// CULTURES

À Monsols dans le Rhône, Laure Deschamps cultive des graines et des fleurs de chanvre. Son parcours raconte aussi une filière française en développement, mais confrontée localement au manque de débouchés et à un cadre réglementaire souvent complexe.

L'idée lui est venue à l'autre bout du monde. Traductrice de formation, Laure Deschamps découvre le chanvre alimentaire lors d'un séjour en Australie. « *Il y avait une pizzeria qui faisait des pizzas à base de farine de chanvre. J'ai trouvé ça original et intéressant, puisque c'est très protéiné. J'ai directement pensé que cette plante aurait du potentiel chez nous* », explique-t-elle. De retour dans le Haut-Beaujolais, elle profite de l'expérience agricole de son père. Ensemble ils cultivent graines et fleurs, elle transforme ensuite les récoltes, tous deux finissent ainsi par s'associer.

Des productions complémentaires

Aujourd'hui, les deux cultures n'ont ni la même échelle, ni les mêmes exigences agricoles ou réglementaires. Pour le chènevis, la graine de chanvre, Laure Deschamps consacre généralement 1 à 2 ha, avec une culture mécanisée. Les fleurs occupent seulement 200 à 300 m² et se rapprochent davantage de la culture de plantes aromatiques : semis, plantation et récolte sont réalisés à la main. La graine est vendue entière ou toastée, pressée pour obtenir de l'huile et le tourteau valorisé en farine. Les fleurs servent à la vente brute, aux infusions ou aux macérations. Ce modèle diversifié répond aussi à une contrainte locale : « *Toute l'industrie autour du chanvre est plutôt située au nord de la France* », explique-t-elle. Ce qui l'empêche de pouvoir transformer toutes les parties du chanvre. Cette dernière utilise donc la fibre de ses tiges en paillage.

La filière cherche à gagner en popularité. Laure Deschamps n'évolue pas seule : elle adhère à l'Association française des producteurs de cannabinoïdes (AFPC) qui revendique aujourd'hui plus de 250 producteurs. Reste aujourd'hui à faire connaître davantage la plante et ses usages possibles : « *La plupart des gens connaissent sans connaître. Tout le monde connaît le chanvre, mais on ne connaît pas forcément ses propriétés, il y a aussi beaucoup d'idées reçues et d'amalgames quant au THC* ».



Laure Deschamps

Les Chevrières de Monsols cultivent 3 hectares de chanvre pour graines, et une plus petite parcelle dédiée aux fleurs.

La fleur, point sensible

C'est justement sur la fleur que les difficultés se concentrent. En France, peuvent être cultivées les variétés de Cannabis sativa L. autorisées dont la teneur en THC ne dépasse pas 0,3 %. Pour la production de fleurs et de feuilles, les plantes doivent être issues de semences certifiées, le bouturage est interdit et seuls les agriculteurs actifs peuvent les cultiver. La vente de fleurs brutes à faible teneur en THC est possible, depuis que le Conseil d'État a annulé, en décembre 2022, l'interdiction générale qui avait été instaurée un an plus tôt. Mais dès que la fleur entre dans l'alimentation, la réglementation se durcit : depuis mai 2026, le ministère de l'Agriculture rappelle que les denrées contenant du CBD ne sont pas autorisées à la vente au titre de la réglementation européenne sur les « *nouveaux aliments* ». Celle-ci prend pour référence une consommation significative avant le 15 mai 1997. Les graines et leurs dérivés, comme l'huile de chènevis, ainsi que les feuilles exclusivement destinées à une infusion aqueuse bénéficient d'un historique de consommation ; ce n'est pas le cas des aliments contenant du CBD. Concrètement, des macérats destinés à être avalés ou certains produits alimentaires issus des fleurs se retrouvent donc directement concernés par ces restrictions. « *Tous les ans, il y a de nouvelles réglementations. On n'est jamais vraiment sûr de ce qu'on peut vendre, comment le vendre, comment l'appeler…* », résume Laure Deschamps. Malgré une bonne valorisation, notamment de la fleur, elle met en garde : « *Ce n'est pas un Eldorado* ». Entre rendements variables, débouchés à construire et heures de travail, le modèle repose encore beaucoup sur l'engagement des producteurs et leur passion pour une plante polyvalente, aux multiples bienfaits pour l'Homme et l'environnement.

Charlotte Bayon

// CARBURANTS

La double peine des ménages ruraux

En zone rurale, la voiture n'est pas un luxe, mais une nécessité vitale. Selon une note de l'Insee, les dépenses de carburant pèsent lourdement sur le budget des habitants de nos campagnes. Entre distances rallongées et revenus plus modestes, plus d'un ménage rural éloigné sur six y consacre plus d'un mois de revenus.

Chaque matin, pour aller travailler, conduire les enfants à l'école ou faire ses courses, prendre son véhicule est un geste quotidien indispensable dans les zones rurales. Les chiffres de l'Insee[1] viennent le confirmer avec force : près de 90 % des actifs ruraux utilisent leur voiture pour se rendre au travail, contre moins de 60 % dans les grands centres urbains. Cette dépendance automobile a un coût financier direct et très lourd pour les foyers ruraux. En 2021, à l'échelle nationale, 2,2 millions de ménages propriétaires d'une voiture (soit 10,6 % d'entre eux) ont dépensé plus d'un mois de leurs revenus disponibles annuels uniquement pour remplir leur réservoir. Mais cette réalité est très inégalement répartie : dans les intercommunalités rurales, la proportion de foyers ainsi « surexposés » grimpe à 13,5 %, contre 9,0 % dans les zones urbaines. Le constat est encore plus marqué dans le rural non périurbain, éloigné des grandes agglomérations, où 16,7 % des ménages véhiculés — soit un sur six — consacrent plus d'un mois de ressources au carburant, indique l'étude de l'Insee. Pourquoi un tel écart entre ville et campagne ?



Le carburant reste un poste de dépense incompressible qui conditionne la vie économique et sociale des zones rurales.

Illustration générée par IA

Longues distances et budgets sous tension

L'explication tient au cumul de deux facteurs structurels : des trajets quotidiens nettement plus longs et des niveaux de vie plus modestes. La moitié des ménages particulièrement exposés ont parcouru plus de 27 458 kilomètres dans l'année, soit presque le double de la moyenne de l'ensemble des ménages véhiculés (14 506 kilomètres). Leurs dépenses annuelles médianes en carburant atteignent 2 698 euros, contre 1 377 euros pour la moyenne nationale. De plus, le niveau de vie médian de ces ménages fragilisés s'élève à seulement 16 237 euros par an, et 37,8 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté[2]. Cette vulnérabilité budgétaire touche en priorité les personnes actives devant se déplacer au quotidien. Parmi les ménages en emploi, les personnes seules (25,8 % des surexposés) et les familles monoparentales (12,5 %) sont nettement surreprésentées. Les deux tiers des familles monoparentales concernées sont constituées de femmes avec enfants. Les personnes sans emploi en âge de travailler sont également très affectées (11,9 %), contrairement aux retraités de plus de 65 ans dont les trajets restent plus modérés. L'absence d'alternatives pèse lourdement dans le quotidien rural. Là où les transports en commun sont rares et les services éloignés, la voiture devient indispensable et presque obligatoire. L'Insee montre d'ailleurs qu'une hausse de 10 points de la population située à moins de 10 minutes à pied d'une station de transports collectifs réduirait la distance annuelle parcourue en voiture de 420 kilomètres par ménage. Face à la volatilité des prix à la pompe, la situation demeure précaire. Des simulations (que l'Insee avait réalisées avant la publication de cette étude) indiquaient que si les prix atteignaient 2,20 euros le litre de gazole et 2,00 euros pour l'essence, le nombre de ménages surexposés dépasserait 4,7 millions en France, touchant 22,4 % des propriétaires de véhicules. Ce qui est le cas à l'heure où ces lignes sont écrites puisque le sans-plomb 95 dépasse les 2,10 euros/litre et le gasoil atteint en moyenne 2,25 euros/litre. Dans ce scénario, les territoires ruraux demeureraient les plus frappés, creusant le fossé avec les métropoles. En résumé, le carburant reste un poste de dépense incompressible qui conditionne la vie économique et sociale des zones rurales.

Christophe Soulard

(1) L'étude est disponible l'adresse suivante : www.insee.fr/fr/statistiques/9037833
(2) Selon les critères retenus et les instituts, le seuil de pauvreté en France oscille entre 1 073 € et 1 288 € par mois.

// EN BREF

Cotisations sociales Test lancé pour le calcul sur déclaration des revenus professionnels

Paru le 25 septembre au Journal Officiel, un décret fixe pour les années 2027 et 2028 les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation permettant aux exploitants agricoles d'opter pour un calcul des cotisations et contributions sociales sur la base d'une estimation de leurs revenus professionnels de l'année en cours.
Celle-ci est prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026. L'option pour en bénéficier est souscrite pour la durée d'une année civile et peut être exercée au titre de chaque année civile de l'expérimentation.
Lors de la souscription, les chefs d'exploitation déclarent une estimation du montant de leurs revenus professionnels de l'année civile concernée, transmise au plus tard 15 jours avant la date d'exigibilité de l'appel ou de la date d'échéance du prélèvement mensuel.
Une fois le dossier instruit, la MSA adresse aux intéressés, soit une facture correspondant aux appels fractionnés, soit un échéancier de paiement correspondant aux appels mensuels.
Le décret entrera en vigueur le 1er octobre 2026 et s'applique au calcul des cotisations et contributions dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2027.



// CONCOURS DE LABOUR DES JA DE BRINON-SUR-BEUVRON

« Une parenthèse conviviale »

Le 19 septembre les JA de Brinon-sur-Beuvron tenaient leur traditionnel concours de labour. Un moment révélateur...



JA de Brinon-sur-Beuvron

Le concours de labour des JA de Brinon-sur-Beuvron a réuni huit concurrents en labour à plat et 14 en planche le 19 septembre.

Les JA de Brinon-sur-Beuvron ont tenu leur concours de labour le 19 septembre, afin de participer à la finale départementale de 2027. Ce fut sans difficulté qu'ils trouvèrent la parcelle pour l'événement puisqu'appartenant à un ancien JA du canton voisin (Corbigny): Daniel Baudiot. Les jurés départageant les concurrents étaient Frédéric Rieb, Guillaume Sansoit, Damien Genet et Daniel Baudiot.

Au total, il fallut compter huit concurrents en labour à plat et 14 en planche avec une moyenne d'âge de 20 ans. Mickaël Tardivon, président des JA du canton réagit: *« Le nombre de participants n'est pas un record mais reste cependant très élevé sur une moyenne décennale »*. Outre les laboureurs, environ 200 visiteurs firent le déplacement: *« Il y a eu une belle affluence durant toute la journée mais force est de constater que les visiteurs étaient surtout au rendez-vous pour la soirée et le repas. D'ailleurs, pour ce dernier, nous avons innové cette année avec une paella. Une nouveauté qui semble avoir été appréciée puisque nous avons établi un record de 130 couverts à cette occasion. Nous remercions également la mairie qui a mis à disposition gracieusement la belle salle de Guipy »*.



JA de Brinon-sur-Beuvron

Environ 200 visiteurs sont venus assister au concours de labour.

Des conséquences indéniables

Si les curieux étaient donc au rendez-vous, il analyse tout de même: *« Nous sentons bien que le budget des ménages est de plus en plus réduit. De ce fait, et pour permettre à tous de venir, nous avons été obligés de faire des choix. Le groupe des JA de Brinon a ainsi décidé de maintenir un repas à 15 euros, ce qui nous a forcés à tirer dans les fournisseurs et, à regret, ne pas privilégier les acteurs locaux comme à notre habitude »*. Il insiste: *« dans un contexte économique complexe pour les ménages, le concours de labour reste un moment attendu par tous car l'accès est totalement gratuit »*. Et ajoute: *« Cela peut paraître curieux, mais durant l'ensemble de la journée, je n'ai entendu personne se plaindre que ce soit sur ce fameux contexte économique pour les ménages ou celui aussi très compliqué que nos exploitations traversent. Seul le maire de Guipy a rappelé cette crise pour nos exploitations dans son discours alors qu'il n'est pas issu du milieu agricole. Pour moi, au vu de tout ceci, le concours de labour constitue une parenthèse conviviale dans cette crise que nous subissons tous »*.

Le prix de la passion

Mickaël Tardivon insiste: *« Ce n'est pas le syndicalisme qui anime nos rencontres JA. Les jeunes ont envie et ont besoin de liens dans nos campagnes reculées, il n'est pas rare d'avoir de l'aide de jeunes que je ne connais même pas venir aider aux préparatifs et passer un bon moment. Je veille à toujours terminer nos rencontres par un petit verre de l'amitié pour maintenir ce tissu amical. Je ne suis donc pas inquiet pour notre futur, d'autant plus que nous constatons que certains gagnent en autonomie et pourront bientôt reprendre le flambeau aux JA »*. Ceci étant dit il souhaite tout de même: *« Bonne chance aux jeunes, avec ironie certes, car mais dans le contexte dans lequel nous sommes (météo et géopolitique que nous ne contrôlons pas), la maîtrise des techniques agricoles ne suffit plus, puisque ce qui déterminera le revenu des exploitants sont des facteurs que personne ne contrôle: le contexte géopolitique et les conditions météorologiques »*.

Chloé Monget

Palmarès

Labour à plat: 1. Jeanne Paillard, 2. Alban Guenot, 3. Aurélien Clergeot, 4. Lucas Seutin, 5. Adrien Perreau, 6. Mathis Destrayes, 7. Maxime Seutin, 8. Augustin Robin.

Labour en planche: 1. Nicolas Joly, 2. ex aequo: Clément Thoulet et Louis Clément de Givry, 3. Valérian Gauche, 4. Nathan Lachot, 5. Julien Rolin, 6. Rémy Blandin, 7. Mathieu Genet, 8. Alexandre Favrel, 9. Rédouan Jef Jef, 10. Mathys Berthon, 11. Florian Gérardin, 12. Alexis Cointe, 13. Jayson Boubineau.

// SDAE DE L'YONNE

Journée parisienne entre patrimoine et convivialité

Le 15 septembre, une soixantaine d'adhérents de la section des Anciens exploitants de l'Yonne (SDAE 89) ont pris la direction de Paris pour une journée de détente. Au programme: découverte de Notre-Dame restaurée, déjeuner près de l'Arc de Triomphe et croisière en bateau-mouche sur la Seine.

La section des Anciens exploitants de l'Yonne (SDAE) a organisé une journée détente à Paris, le 15 septembre dernier. Jacky Bosset, responsable de la commission voyage de la SDAE 89 annonçait une soixantaine d'adhérents participant à cette journée. Celle-ci a commencé à la *« majestueuse cathédrale Notre-Dame »* qui depuis l'incendie du 15 avril 2019 *« est redevenue très lumineuse et belle. À l'intérieur, les murs, sculptures, peintures et les vitraux ont été restaurés et nettoyés. La toiture a été reconstruite à l'identique, incluant une charpente tout en chêne et une couverture en plomb. L'ancestrale flèche a été reconstruite à l'identique avec les mêmes dimensions et matériaux pour que le monument historique reste semblable à la conception historique »*. Après avoir déjeuné dans un restaurant situé à proximité de l'Arc de Triomphe, *« nous sommes allés au pied de la Tour Eiffel pour faire une croisière sur un bateau-mouche pendant une heure »*. Comme le disait Jacky Bosset, *« cela nous a permis de visiter Paris sous un autre angle, avec ses berges, les ponts et les monuments parisiens qui se succèdent le long du fleuve »*. Dans ce voyage sur un long fleuve tranquille, les adhérents de la SDAE ont pu admirer *« les berges, les ponts et les monuments parisiens qui longent la Seine, ainsi que l'île de la Cité, connue pour la présence de la Cathédrale Notre-Dame »*. Avant de repartir pour l'Yonne, les membres de la SDAE ont réalisé un demi-tour autour de l'île Saint-Louis connue *« pour son atmosphère différente et ses immeubles élégants. Depuis 1980, elle est un endroit privilégié pour les résidences secondaires ou pied-à-terre à Paris. Le retour vers la Tour Eiffel nous a permis de profiter une dernière fois, des vues sur les quais, les ponts et les monuments Parisiens. Cette croisière était belle et originale qui nous a permis de redécouvrir Paris et son patrimoine, depuis la Seine »*, commentait Jacky Bosset. En rentrant de cette journée détente, les membres ont conclu que la journée était *« très agréable avec une bonne ambiance de notre groupe, émerveillé par la visite de la Cathédrale et des monuments de Paris »*.

D'après communiqué de presse



SDAE89

Le 15 septembre dernier, la SDAE 89 a réalisé une journée détente sur Paris.

SANTÉ

// ALIMENTATION

Garder de bonnes habitudes malgré un emploi du temps chargé

Un mois après la rentrée, et la reprise des impératifs personnels et professionnels, l'alimentation reste un aspect à ne pas négliger pour conserver une santé de fer. Voici quelques conseils pour garder ou reprendre de bonnes habitudes.

La quiétude estivale est derrière nous, même si la douceur de vivre est encore bien présente. L'heure de redémarrer une nouvelle année à conjuguer les impératifs professionnels, l'école et les devoirs des enfants, les activités des uns et des autres ou encore le ménage, a d'ores et déjà bien sonné. Ce n'est toutefois pas une raison pour manger n'importe comment. Voici quelques astuces simples pour une alimentation optimale et sans stress.



Adobe-Stock

Préparer ses plats à l'avance permet de réduire la charge quotidienne et de s'assurer de manger sainement.



Illustration générée par IA

Cuisiner en famille permet de préparer plus facilement des repas équilibrés tout en partageant un moment avec les enfants.

Préparer à l'avance

La clé d'une rentrée culinaire réussie, c'est l'organisation. Vous connaissez peut-être déjà le batch cooking [qui se traduit littéralement en français par la cuisson en lots. ndlr], cette technique qui consiste à préparer en une fois les repas des jours à venir. Si cette rigidité vous rebute, rien ne vous empêche en revanche d'établir un menu hebdomadaire souple. Cela contribuera à gagner du temps au quotidien et évitera la fameuse question du soir : *« Qu'est-ce qu'on mange ? »*. Privilégiez des plats que vous maîtrisez, rapides à préparer, avec des ingrédients de base polyvalents (œufs, légumes, pâtes, riz, légumineuses, fromage, etc.).

Anticiper et prévoir

Autre astuce : lorsqu'on prépare une ratatouille, une quiche, un gratin ou une soupe, rien n'empêche d'en faire un deuxième. À part l'épluchage et le découpage des légumes, cela ne vous occupera pas beaucoup plus. En revanche, vous pourrez déguster le premier plat dans la semaine, tandis que l'autre ira au congélateur pour parer à toute urgence de dernière minute. Les portions individuelles sont idéales pour les soirs où toute la famille ne mange pas ensemble. Pensez aussi aux sauces faites maison (tomate, pesto, curry), qui se conservent quelques jours et rehaussent un plat simple.

Simplicité

Comme il fait encore chaud, manger froid permet de cuisinier vite fait, bien fait. Par exemple, achetez des tortillas et prévoyez plusieurs types de wraps que vous réaliserez en quelques minutes seulement, le temps de détailler (concombre, tomates), de tartiner (fromage frais, sauce) et de plier. Grâce à la richesse d'Internet avec son infinité de suggestions disponibles, vous pourrez même faire d'une pierre deux coups avec des recettes légères et copieuses à la fois. Dans la même logique, les *one pot pasta* (on fait tout cuire dans la même casserole ou sur la même plaque au four) réduira le volume de vaisselle à laver.

Enfin, si vous ne pouvez pas toujours aller au marché faire le plein de produits locaux, conserver quelques paquets de légumes bruts surgelés aidera à de concocter en quelques minutes des assiettes équilibrées plutôt que de céder trop souvent aux sirènes des pâtes-gruyère ou du *fast-food*.

Faites participer les enfants

Plutôt que de les installer devant les écrans pendant que vous préparez le repas, impliquez vos enfants. Même petits, ils peuvent donner un coup de main en lavant des légumes, en remuant une sauce, en râpant du fromage ou en dressant et débarrassant la table. Les inclure dans la préparation du repas valorise leur autonomie et fait de ce moment une activité commune, que les impératifs du quotidien viennent parfois raréfier. Et motivez-les en leur expliquant que le temps qu'ils vous feront gagner sera autant de précieuses minutes pour faire un jeu tous ensemble avant d'aller au lit.

Franck Talluto

// EN BREF

Pesticides : une étude établit un lien statistique avec les tentatives de suicide

Une étude interdisciplinaire réalisée en France sur trois ans met en évidence une relation statistique entre l'utilisation de pesticides et les tentatives de suicide dans le monde agricole, qui, sans établir de « lien de cause à effet », constitue « un signal clair », selon son auteur. C'est *« une brique supplémentaire dans un faisceau de preuves qui devient de plus en plus important au niveau international, notamment depuis une méta-analyse, publiée en 2023 »*, qui a permis *« de conclure à un effet nocif de l'exposition aux pesticides sur la dépression et le suicide »*, a déclaré le 24 septembre à l'AFP Armand Chatard, professeur à l'université de Poitiers, responsable d'une équipe de recherche interdisciplinaire au CNRS. Le travail de l'équipe poitevine croise des données à l'échelle départementale, celles de l'indice de fréquence de traitements phytopharmaceutiques (IFT) et celles des tentatives de suicide suivies d'une hospitalisation (données MSA). Pour *« une augmentation d'une unité de l'IFT, le taux de tentatives de suicide hospitalisées était supérieur d'environ 10 % en 2020 et 8 % en 2021 et 2022 »*, précise le CNRS dans un communiqué. Les chercheurs ont tenu compte d'autres facteurs économiques, sanitaires ou sociaux, et *« toutes choses égales par ailleurs, la fréquence des comportements suicidaires est plus importante dans les départements où on épand plus de pesticides »*, souligne M. Chatard.

// EN BREF

Agriculteurs en difficulté : l'isolement, facteur de risque majeur, montre Solidarité paysans

Dans son rapport annuel publié le 23 septembre, Solidarité paysans indique que les agriculteurs isolés font état de difficultés supérieures à celles rencontrées chez les personnes en couple. Il s'agit, par exemple, de problèmes familiaux dans 12,9 % des situations rencontrées (contre 5,18 % pour les couples), qui traduisent régulièrement des difficultés de transmission d'une ferme, de séparation difficile ou des choix divergents au sein d'une famille. Il y a aussi des problèmes de santé (13,22 % des situations), souvent connexes à d'autres difficultés, liées à l'âge ou aux conséquences de difficultés économiques sur la ferme. Enfin, des difficultés de gestion administrative (15,45 % des situations, contre 9,8 % pour les couples) recouvrent des problèmes ponctuels de comptabilité ou *« une appréhension plus profonde face à la dématérialisation grandissante des démarches administratives et à l'inflation des normes et des contrôles »*. Les personnes isolées en agriculture recouvrent des situations différentes, qu'il s'agisse de personnes célibataires, divorcées ou veuves, et des parcours et histoires personnelles singuliers. *« Mais, pour beaucoup, l'isolement est une question centrale dans les conditions d'exercice de leur métier »*, souligne Solidarité paysans.

// AGROÉQUIPEMENTS 2050

Repenser le machinisme par les usages

Face aux exigences de la transition agroécologique et de la décarbonation, la FNCuma et The Shift Project dévoilent une prospective inédite sur le machinisme agricole en 2050. Loin du tout technologique, cette étude montre que l'avenir des équipements se jouera d'abord sur l'organisation collective.



iStock/Scharfsinn86

La formation, le partage du savoir-faire et la mutualisation des investissements apparaissent plus que jamais comme des leviers décisifs.

Comment équiper l'agriculture de demain sans céder au mirage des seules promesses technologiques ? Pour répondre à cette question cruciale, la FNCuma vient de publier les premiers éléments d'une prospective consacrée aux agroéquipements à l'horizon 2050. S'appuyant sur la feuille de route « *Pour une agriculture bas carbone, résiliente et prospère* » élaborée par *The Shift Project* en 2024, ce travail pionnier décortique les implications matérielles, organisationnelles et humaines de la transition écologique. Comme le rappelle Marine Boyer, présidente de la FNCuma, la démarche impose un changement de paradigme radical : il ne faut pas partir de la technologie pour imaginer l'agriculture, mais partir de la transformation des pratiques culturales pour déterminer les machines, les compétences et les organisations requises. Jusqu'à présent, le machinisme agricole a été largement pensé sous l'angle de la productivité, favorisant la course à la puissance et la standardisation. Or, les fermes de 2050 devront répondre à des impératifs agronomiques et environnementaux renouvelés : généraliser le semis direct dans des sols couverts, cultiver des associations d'espèces, diversifier les assolements, développer l'agroforesterie et réduire drastiquement le recours aux engrais minéraux ainsi qu'aux produits phytosanitaires. Pour accomplir ces mutations, la seule montée en gamme technique ne suffira pas. L'analyse de la FNCuma montre que la performance future d'un équipement reposera tout autant sur ses caractéristiques intrinsèques que sur la capacité des agriculteurs à s'organiser collectivement autour de lui.

Six piliers et quatre scénarios

Pour rendre lisibles les arbitrages à venir, l'étude propose quatre scénarios prospectifs allant d'une transition technique inégalitaire à une trajectoire agroécologique sobre, territorialisée et mutualisée, en passant par une régulation normative européenne ou un compromis entre souveraineté et technologies utiles. Aucun de ces scénarios n'est prédéterminé, mais tous soulignent que la puissance maximale ne constituera plus l'horizon unique du machinisme. D'autres critères majeurs s'imposent désormais : la sobriété énergétique, la réparabilité, la modularité et la baisse du poids pour préserver les sols du tassement. Par ailleurs, les chantiers de demain exigeront une logistique plus fine et complexe. La récolte de cultures associées ou de résidus, ainsi que l'épandage non émissif de fertilisants organiques tels que les digestats de méthanisation, nécessiteront des équipements adaptables et une gestion rigoureuse des flux de biomasse sur les territoires.

Le basculement vers des énergies bas carbone (électricité, biogaz, biocarburants) imposera également de nouvelles compétences et de nouvelles infrastructures de ravitaillement. Dans ce contexte, la formation, le partage du savoir-faire et la mutualisation des investissements - au cœur de l'expérience des Cuma - apparaissent plus que jamais comme des leviers décisifs. L'agroéquipement devient ainsi un véritable objet de politique publique et de concertation pour toute la filière agricole.

Christophe Soulard

// ENTREPRISES

21 Fin de travaux chez CRAI et CRAI Énergies : de quoi voir l'avenir avec sérénité

La dernière phase des travaux du site des entreprises CRAI et CRAI Énergies, à Semur-en-Auxois, en Côte-d'Or, est terminée. La société spécialisée dans les charpentes métalliques et les installations photovoltaïques dispose d'un outil de production complètement fonctionnel et volontairement surdimensionné pour le développement dans les deux activités.

Benoît Chaudron, P.-D.G. de CRAI et CRAI Énergies, entreprises de charpentes et photovoltaïque situées à Semur-en-Auxois, arpente les couloirs des bureaux flambant neufs. 800 m² sur deux niveaux, des bureaux modernes, spacieux, clairs dont la climatisation a été très appréciée des collaborateurs cet été. Tout a été pensé pour la fluidité de l'information entre les chargés d'affaires, les conducteurs de travaux, les dessinateurs et l'administratif. Une salle de détente va bientôt accueillir des baby-foots, jeux de fléchettes et autres. *« On n'est plus au temps de Germinal. Nos collaborateurs doivent se sentir bien au travail »* souligne Benoît Chaudron, bien conscient que les conditions de travail ont un impact sur l'attractivité de l'entreprise. Dernièrement, cinq techniciens supplémentaires ont rejoint l'atelier dont la surface a été portée de 2 000 à 5 000 m². Peu de temps avant, c'étaient deux techniciens qui avaient rejoint les équipes pour s'occuper de la maintenance et de l'entretien de centrales photovoltaïques grâce à un robot de nettoyage. Ce service de CRAI Énergies a désormais une démarche active auprès des clients. Et les deux entreprises, qui emploient 70 salariés et 30 en sous-traitance, recrutent encore sur 7 postes : calculateur, dessinateur, deux chargés d'affaires, trois conducteurs de travaux. Côté informatique, l'ERP, système informatique qui centralise et automatise les processus opérationnels et relie les différents services, sera opérationnel à 100 % en fin d'année et contribuera à améliorer la gestion quotidienne des entreprises. CRAI termine également sa certification EN 1090, norme de conformité de plus en plus exigée par les porteurs de projets industriels notamment.

Un optimisme mesuré

Pour Benoît Chaudron, l'activité de CRAI et CRAI Énergies reste à un bon niveau. *« En bâtiments, le carnet de commandes reste satisfaisant. Dans les prochains mois, la baisse en agricole va s'accentuer, mais la demande de constructions industrielles est forte. Nous avons plusieurs mois de travail d'avance. »* Côté énergies, le chef d'entreprise constate une inflexion du marché, poussé par le changement de réglementation : *« La demande s'oriente aujourd'hui vers l'autoconsommation individuelle ou collective, avec ou sans stockage, pour aller vers une autonomie énergétique. »* L'autoconsommation a bien évidemment été intégrée dans les travaux d'agrandissement des entreprises semuroises. L'atelier est souvent en autonomie totale grâce aux 600 kWc de panneaux installés sur les toits et le stockage batteries. Benoît Chaudron est optimiste pour l'avenir. *« J'ai confiance : chaque marché subit des baisses à un moment donné. Nous avons la chance de travailler avec plusieurs secteurs professionnels, ce qui lisse notre activité. »* L'avenir se prépare. En prévision d'un futur développement des activités, l'outil de production a été surdimensionné, offrant une capacité à absorber un volume de travail à tous les niveaux des entreprises. *« Aujourd'hui, tout va vite et nous avons besoin de réactivité »* constate Benoît Chaudron. Des bureaux peuvent accueillir de futurs collaborateurs et si besoin, un troisième étage administratif peut même être ajouté. Mais CRAI et CRAI Énergies n'en sont pas là. Le P.-D.G. reste serein et lucide, les pieds bien sur terre.



Benoît Chaudron devant les nouveaux bureaux de CRAI et CRAI Energies, à Semur-en-Auxois. L'accès se fait désormais par la rue de l'Œuvre.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Rencontre technique maraîchage

• Lundi 12 octobre

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une journée technique consacrée à la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) et au stockage carbone en maraîchage. Elle se tiendra à partir de 14 heures à Auxonne au sein de l'EARL Légumes bio des Sables. Au programme: les axes pour réduire les émissions de GES sur la ferme et stocker davantage de carbone dans le sol, mais aussi des pistes sur l'amélioration de la fertilité des sols, les rendements et dynamiques de minéralisation, et les couverts végétaux en maraîchage. Pour vous inscrire, scannez le QR Code.

Renseignement auprès de Céline France : celine.france@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Api'Week

• du 2, 3 et 4 octobre

De 9 h 30 à 18 h, une immersion sensorielle dans l'univers de la ruche à Suilly-la-Tour est proposée par Fanny Cadoux, apicultrice, dans le cadre de la nouvelle édition de l'Api'Week. Ainsi, les visiteurs pourront découvrir la vie d'une colonie, les parfums du miel et de la cire. Une dégustation permettra de reconnaître différentes variétés de miel, avec une présentation des propriétés de la propolis, du pollen et de la gelée royale. Enfin, un sachet de graines mellifères sera offert pour prolonger cette découverte des pollinisateurs. Lieu : chez Fanny et Jérôme, 5 rue du Soc 58150 Suilly-la-Tour.

Renseignements et inscriptions : 06 83 61 41 16 ou www.facebook.com/FannyCadoux

// Une réunion prédation dans la Nièvre (MSA)

• Lundi 5 octobre

Face aux attaques sur les troupeaux et aux préoccupations qu'elles suscitent pour les éleveurs du département, un temps d'échange consacré à la prédation se tiendra: de 14 h à 16 h, à la salle des associations de la mairie de Rouy. Cette rencontre réunira des exploitants agricoles ayant subi des attaques sur leur cheptel ou se sentant particulièrement exposés à ce risque. Conçue comme un espace de dialogue et de partage, elle permettra aux participants d'échanger sur leur vécu, leurs préoccupations et les impacts de la prédation sur leur activité. Au cours de cet après-midi, plusieurs thématiques seront abordées :

- les conséquences de la prédation sur la santé des éleveurs et sur leur activité professionnelle ;
- le partage d'expériences et de situations vécues sur le terrain ;
- les actions et dispositifs mis en œuvre pour faire face à ces difficultés.

Le nombre de participants étant limité à douze personnes, les exploitants intéressés sont invités à confirmer leur présence, par sms, avant le 28 septembre, auprès des organisateurs : Anne-Sophie Roddier (ASS) : 06 16 72 49 00

// Bout de bergerie

• 14 octobre

À partir de 14 h, chez Thibaut Fouchez (Gentihomme à Azy-le-Vif), aura lieu une réunion sur la contention ovine et conversion d'une étable en bergerie. Plus en détail, il sera question d'aménagement, de l'utilisation d'une cage de retournement, de la conception du projet à l'aide de la « mallette contention » de la MSA ou encore l'utilisation d'un coupe-onglons performant pour l'homme et l'animal.

Renseignements : Christophe Rainon (CA 58) : 06 72 39 76 43.

// Transmission-reprise

• le 15 octobre, 5, 17 et 26 novembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre et la MSA propose deux réunions d'information (de 9 h 30 à 12 h) sur le thème « Préparer sa cessation d'activité » : le 15 octobre, au Centre culture François Mitterrand à Cercy-la-Tour, et le 5 novembre à la salle de la Mairie à Corbigny. Pour ces deux jours, inscriptions au 06 40 87 64 97 (Alice Couturier, conseillère transmission). En sus, deux journées de formations sur « Transmettre dans de bonnes conditions » afin de préparer chaque étape de la transmission, le 17 et 26 novembre. Pour ces dernières, inscriptions au 03 86 93 40 37.

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Conduire son élevage en favorisant le bien-être et la santé de ses volailles fermières

• Lundi 12 octobre

À Créancey.

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Gérer l'eau pour mon élevage

• Mardi 6 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur la gestion de l'eau en élevage. Il s'agit de comprendre comment on peut gagner en autonomie en eau sur son élevage tout en garantissant une eau de qualité premium. Le lieu reste encore à définir.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// Gérer et raisonner ma trésorerie

• Jeudi 8 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur la meilleure approche à avoir dans la gestion et le raisonnement de sa trésorerie. Vous pourrez y trouver des pistes pour construire et utiliser un budget de trésorerie comme un outil de pilotage de son exploitation. Cette formation aura lieu à Nevers.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// Mes parcelles : bâtir un parcellaire fiable pour une campagne sereine

• 9 octobre

Savoir utiliser les outils cartographiques et les données parcellaires pour préparer son assolement et sécuriser sa déclaration PAC. Lieu : Nevers.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Réaliser et mettre en place un plan de maitrise sanitaire

• 12 octobre

Venez apprendre les exigences de la réglementation sanitaire pour votre activité. Lieu : Nevers

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Remettre ses prairies naturelles en état

• 13 octobre

Vos prairies naturelles peuvent être dégradées suite à une sécheresse, un dégât de gibier, du surpâturage… Lieu à définir.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Intégrer un chien de protection dans son troupeau

• 15 octobre

Apprenez à intégrer un chien de protection dans votre élevage pour renforcer la protection de vos troupeaux face aux risques de prédation. Lieux à définir, durée : 2 jours

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

YONNE

// Éleveur infirmier ovin/caprins

• Du 15 octobre et 12 novembre

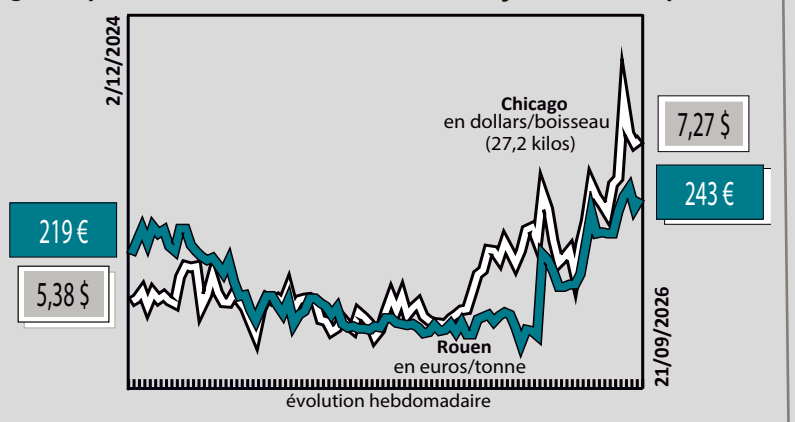
La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise deux jours de formation pour permettre aux éleveurs de petits ruminants de gagner en autonomie et en confiance pour soigner son troupeau au quotidien. Les objectifs : acquérir des connaissances globales sur la santé animale, être en conformité avec la réglementation, gagner en autonomie sur et des diagnostics simples, fluidifier les relations avec le vétérinaire sanitaire (bien poser un diagnostic avant d'appeler), avoir la pharmacie de base en élevage petits ruminants et réaliser l'examen de santé de l'animal.

Contacter Marianne Ranque par mail : m.ranque@yonne.chambagri.fr

Vos repères

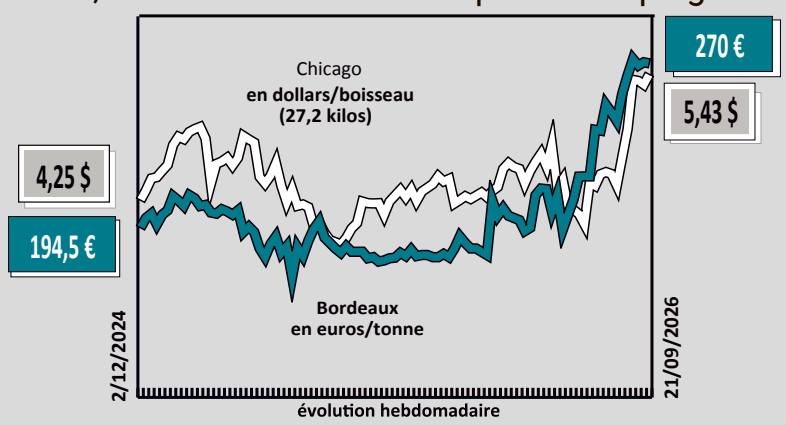
TENDANCES GRANDES CULTURES

BLÉ Les prix du blé tendre ont gagné du terrain, la logistique en mer Noire étant toujours complexe



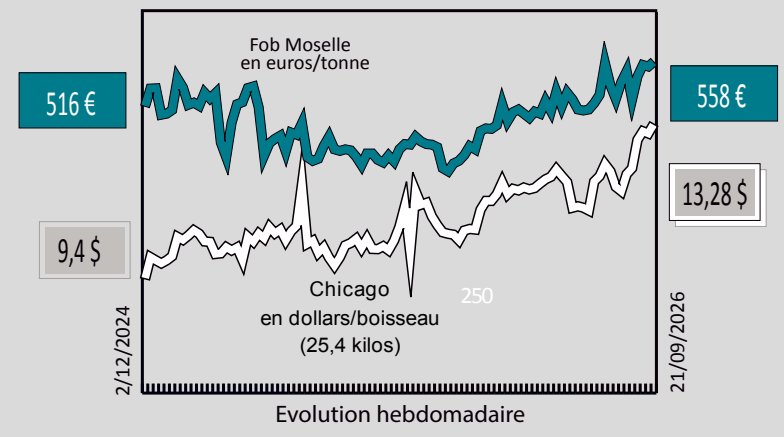
Le prix du blé tendre en rendu Rouen, sa place de référence sur le marché physique français, s'élevait, le 21 septembre 2026, à 243 €/t sur la période octobre-décembre, gagnant 4 €/t par rapport au 14 septembre 2026, dans le sillage des marchés à terme d'Euronext + 3,25 €/t, à 243,75 €/t sur l'échéance décembre 2026) et du CBOT (+ 4,75 cts$/boisseau à 726,75 cts$/boisseau sur l'échéance décembre 2026). Il est toujours diffi cile d'exporter les grains issus du pourtour de la mer Noire. Les origines Roumanie/Bulgarie, mer Baltique et Amériques sont les plus compétitives. Agriculteurs et collecteurs commencent à s'inquiéter face à une obligation de différer les semis de blé tendre si la pluie n'arrive pas.

MAÏS Les cotations du maïs français n'ont guère évolué, les marchés à terme ont quant à eux progressé



Le maïs en rendu Bordeaux, sa place de référence sur le marché physique français, s'élevait le 21 septembre 2026 à 270 €/t sur octobre-décembre 2026, perdant 0,50 €/t par rapport au 14 septembre 2026. Les marchés à terme ont progressé : + 6,25 €/t à 268,75 €/t pour l'échéance novembre 2026 sur Euronext et + 9,75 cts$/boisseau à 543 cts$/boisseau pour l'échéance décembre 2026 sur le CBOT. La mise à jour par Agreste des prévisions de production, à 8,095 Mt, ne correspond pas au sentiment des opérateurs, qui tablent sur 6-7 Mt. Selon Céré'Obs, en semaine 37 (du 8 au 14 septembre 2026), la récolte de maïs en France est réalisée à hauteur de 27 % (contre 9 % la semaine dernière et 5 % l'an dernier à dates).

SOJA-COLZA Hausse des cours en colza et en soja



Les cours du colza ont progressé sur la période allant du 14 au 21 septembre 2026 sur Euronext, passant de 552 €/t à 556,25 €/t sur l'échéance de novembre (+4,25 €/t). Même phénomène en colza Fob Moselle (+4,50 €/t, à 558,50 €/t) sur octobre-novembre. Les semis sont bien avancés en France mais les pluies manquent. On rapporte des surfaces non semées ou retournées. Les levées sont difficiles entre ravageurs et adventices. À Chicago, les cours du soja sur le CBOT ont progressé entre le 14 et le 21 septembre 2026, passant de 1 304,25 cts$/boisseau à 1 328 cts$/boisseau sur l'échéance de novembre 2026, la plus traitée. Les conditions de culture sont stables alors que démarre la moisson aux États-Unis.

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

29/09/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 582 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	5,10	5,22	5,13	- 0,22
		300-350	4,97	4,97	4,97	=
		350-400	4,44	4,86	4,61	+ 0,10
		400-450	4,32	4,58	4,45	- 0,06
		450-500	4,17	4,35	4,27	- 0,23
	R	250-300	4,73	5,06	4,87	- 0,15
		300-350	4,53	4,53	4,53	- 0,10
		400-450	4,28	4,36	4,31	- 0,06
F	U	300-350	4,74	4,99	4,89	- 0,01
		350-400	4,75	4,75	4,75	- 0,05
	R	250-300	4,43	4,62	4,52	
		300-350	4,61	4,87	4,75	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 330 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	+ 500 kg	2,75	2,94	2,84	- 0,28
F	E	24 à 36 mois	4,49	5,08	4,74	- 0,21
	U	24 à 36 mois	3,79	4,26	3,96	- 0,26
		- 5 ans	3,52	4,24	3,77	- 0,13
		5 à 10 ans	3,56	3,87	3,73	- 0,06
		+ 10 ans	3,19	3,58	3,38	- 0,22
	R	24 à 36 mois	3,29	3,79	3,56	- 0,19
		- 5 ans	3,31	3,68	3,52	- 0,07
		5 à 10 ans	3,25	3,70	3,50	- 0,08
		+ 10 ans	2,94	3,18	3,05	- 0,33
	O	- 5 ans	2,67	3,24	2,98	- 0,26
		5 à 10 ans	2,37	3,26	2,81	- 0,30
		+ 10 ans	2,25	2,95	2,63	- 0,35

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 012 - Taux de vente : 97 %.

Broutards : Les transactions sont restées fluides, mais à la condition de faire de nouvelles concessions tarifaires. Les incertitudes sur les capacités et la rentabilité à engraisser des taurillons persistent chez les engraisseurs.
Laitonnes : Cours sensiblement reconduits.
Vaches / génisses de 30 mois / taureaux : La vente est plus difficile cette semaine. Les acheteurs sont tout de même présent. Les animaux avec de l'état se commercialise rapidement tandis que les sujets plus maigres et plus vieux se placent plus difficilement.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

28/09/2026

Effectif : 193

Broutards :	(295 - 355 kg)	1310 - 1600 €	4,44 - 4,52 €/kg
Broutards :	(390 - 440 kg)	1640 - 1890 €	4,22 - 4,36 €/kg
Laitonnes :	(280 - 315 kg)	1420 - 1530 €	4,87 - 5,07 €/kg
Vaches légères :		1700 - 2100 €	
Vaches entre deux :		2120 - 2670 €	
Vaches lourdes :		2850 - 3610 €	

Placement plus difficile cette semaine, accompagné d'une nouvelle baisse des tarifs entrainant plusieurs invendus.
Peu d'apport en laitonnes, tarifs stables.
En génisses et vaches, la vente se complique également, ne permettant pas de maintenir les tarifs des semaines précédentes.

Effectif bovins gras : 15

Génisses de viande :	7,26 € à 7,80 € / kg de viande
Vaches de viande :	7,20 € à 7,46 € / kg de viande

Nouvelle baisse des cours entrainant des invendus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

21/09/2026

Effectif : 159

Agneaux :	165 - 208 €	3,51 - 4,14 €/kg
Brebis :	105 - 170 €	1,59 - 2,15 €/kg

Légère progression des cours en agneaux triés.
Pas d'invendu en Brebis, cours reconduits.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/09/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 880 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,06	4,14	4,09	- 0,32
		de 38 à 44 kg	3,85	4,34	4,05	- 0,14
		de 44 à 50 kg	3,62	4,23	3,92	- 0,10
		+ de 50 kg	3,09	3,68	3,51	+ 0,09
	R	de 32 à 38 kg	3,62	3,97	3,87	- 0,16
		de 38 à 44 kg	3,25	3,97	3,63	- 0,20
		de 44 à 50 kg	3,35	3,35	3,35	- 0,10

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 121 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,69	2,69	2,22	
F	U	+ de 60 kg	2,00	2,34	2,21	- 0,04
	R	+ de 60 kg	1,75	1,99	1,86	- 0,09
	O	+ de 60 kg	1,56	1,60	1,59	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 26 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	103	131	121	- 6,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 027 - Taux de vente : 96 %

Agneaux : L'offre plus abondante ne permet pas de reconduire la bonne dynamique enclenchée depuis plusieurs semaines. Les transactions sont néanmoins fluides, mais les cours marquent le pas.
Brebis : le manque d'herbe et les stocks limités de fourrage font reculer la qualité et les tarifs des brebis moyennes. Seules les cours des très bonnes brebis lourdes résistent.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

23/09/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 525 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	3,77	4,44	4,08	- 0,08
		+ de 44 kg	3,56	4,04	3,84	- 0,14
	R	de 32 à 38 kg	3,59	4,34	3,71	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 171 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,71	2,62	2,17	+ 0,06

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 60 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	F	première qual.	11	103	85	+ 15,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 756 - Taux de vente : 93 %

Agneaux : Beaucoup trop d'animaux pas encore annoncés qui inode le marché, les cours baissent indéniablement.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

23/09/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 124 - Vente : 85 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	300-350	4,78	5,03	4,87	
		400-450	4,31	4,53	4,48	- 0,13
		450-500	4,17	4,17	4,17	
Charolaises F	U	300-350	5,24	5,24	5,24	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 54 - Vente : 81 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	+ 10 ans	3,41	3,47	3,44	- 0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 178 - Taux de vente : 84 %

Broutards : Les cours fléchissent de nouveau cette semaine les sorties sont importantes.
Laitonnes : Cours reconduits.
Vaches : Cours à la baisse beaucoup de vaches maigres passée d'âge.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

28 Sept. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : marché positif sur le troupeau allaitant, pression baissière sur les animaux non-finis.

Bovins maigres : Les cours sont globalement reconduits, malgré des pressions baissières injustifiables.

POLITIQUES

L'interprofession bétail et viande, Interbev, a tenu son assemblée générale mercredi dernier. L'occasion de faire le point sur la conjoncture de la filière bovine, dans un contexte particulièrement difficile pour les éleveurs. À cette occasion, la FNB a dénoncé l'attitude irresponsable de certains maillons de la filière dans la baisse des prix, qui fragilise directement le revenu des éleveurs. Elle a également alerté sur les conséquences désastreuses de la sécheresse pour les exploitations, entre dégradation des prairies, manque de fourrages et hausse des charges !

SANITAIRE

MHE : Des cartes de la levée des zones MHE sont disponibles sur le site du Gouvernement pour connaitre les communes concernées les 1er octobre, novembre et décembre. En parallèle, la FNB travaille encore à un assouplissement des conditions d'export notamment vers l'Italie.

Prairies : toujours pas de réponse pour les éleveurs !

La situation est de plus en plus critique pour bon nombre d'élevages… et il est désormais évident que l'automne n'apportera pas de repousse d'herbe pour espérer atteindre l'hiver plus sereinement. Pourtant, les éleveurs restent sans solution. Le lancement généralisé d'enquêtes de terrain dans tous les départements afin de connaitre l'ampleur réelle des pertes n'a pas été annoncé, et les résultats des évaluations par l'indice, à date, ne sont toujours pas communiqués !
Les éleveurs sont donc seuls face à la décision de maintenir ou non leurs animaux… sans savoir s'ils pourront les nourrir !

FAIT DE LA SEMAINE

Les 4 associations spécialisées d'élevages ruminants (FNB, FNPL, FNO et FNEC) demandent la transparence totale concernant l'évaluation des pertes en prairies !
Les résultats, à date, de l'Indice de Pousse des Prairies doivent être accessibles, commune par commune, pour tous les producteurs, qu'ils soient assurés ou non ! Sans cette transparence, l'incertitude reste totale quand à l'exactitude des résultats, et à la possibilité ou non, pour les éleveurs de percevoir des indemnisations !

FOCUS

Le 37ème congrès national d'ELVEA France s'est tenu à Fontainebleau les 23 et 24 septembre derniers. Invité à la table ronde, ce fut l'occasion pour le président de la FNB, Patrick BENEZIT, de rappeler la nécessité pour la filière de rémunérer à juste valeur le travail des éleveurs, et ce dans un contexte de décapitalisation continue, tel qu'illustré par Idele en introduction des échanges. Les intervenants étaient d'accord sur que chaque maillon était interdépendant et que renforcer le collectif était aujourd'hui nécessaire.

CHIFFRE A RETENIR

8,56€/kg (+15cts)

C'est le prix de revient de la **Vache allaitante en bio** révisé sur le 1er semestre 2026. Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019, et est publiée par IDELE, ainsi que ceux pour les génisses, jeunes bovins et broutards. Sur la même période, les cotations des prix payés aux éleveurs ont, elles, connu une forte baisse, inadmissible !

EN REGION

Les éleveurs du Berceau des races à viande du grand Massif central (BRAV) ont fait vendredi le bilan de la situation climatique catastrophique : manque d'herbe et de fourrages, incertitudes quant à la reconnaissance des pertes… et dans le même temps, les prix sont à la peine.
Aussi, le BRAV, la FRSEA et les JA AURA, et la COPAMAC lancent un **appel à mobilisation dans tous les départements de la zone, pour exiger la reconnaissance réelle des pertes sur prairies et la prise en compte des hausses de charges par une hausse des prix !**

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

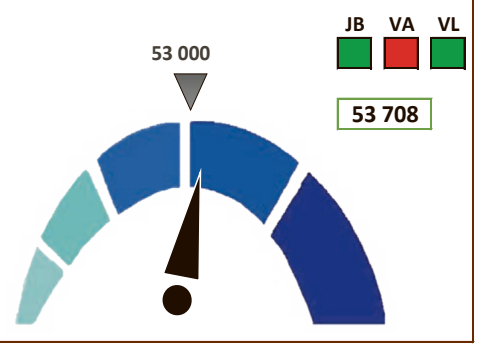
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 38

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Effectifs et sorties		Cotations			Italie
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	Ecoulement JBviande :		Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène
Références	53 000	17 000 (% /sem.2025)	8 500 (% /sem.2025)	Abattages hebdo = 11 000 têtes		6,53	6,32	4,32	(€/kgC)
S34	51 713	15 804	11 950	11 502	rapide	7,09	6,37	4,50	7,31
S35	53 305	20 059	10 976	11 652	normal	7,11	6,36	4,52	7,36
S36	54 677	20 574	11 139	12 014	normal	7,15	6,37	4,52	7,44
S37	54 803	20 881	13 681	12 410	rapide	7,15	6,40	4,54	7,56
S38	53 708	19 782	14 608	nc	nc	7,19	6,42	4,54	7,64
Moyenne glissante 5 semaines	53 641	19 420	12 471	*Cumul S1 à S37 :*					
Evol A-1 (moy glissante)	-1%	-3%	+13%	léger ralenti					

Abattages hebdo gros bovins
D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient
D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,53 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)

7,14 Génisse R + (€/kg éc.)

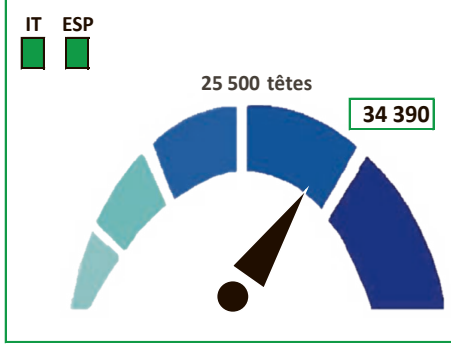
6,32 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)

4,32 Broutard 400 kg (€/kgvif)

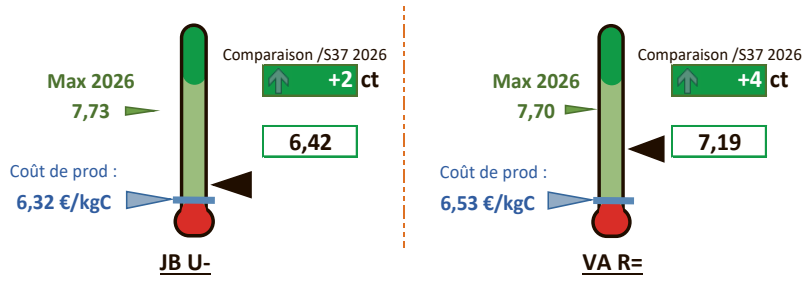
1er semestre 2026

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

Exports vifs - Italie + Espagne
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO

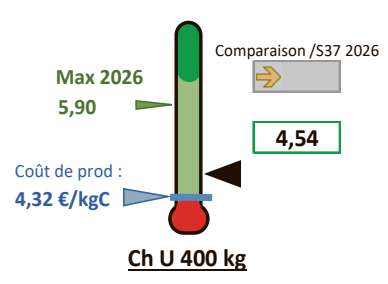


Effectifs d'animaux
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :
-1% /2025
1er mars 2026

Ecoulement des JB :
léger ralenti

Cotations françaises maigre
D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 39 du 21 au 25 septembre 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutards :** l'activité reste difficile, avec des acheteurs plus sélectifs et des tarifs souvent compliqués à maintenir. Les animaux légers résistent mieux et conservent des prix fermes, tandis que les poids intermédiaires et les sujets de moindre qualité sont davantage pénalisés. La situation des animaux lourds varie selon les places. Sur certains marchés, les conditions climatiques continuent également de peser sur les échanges et imposent des concessions.

• **Laitonnes :** l'ambiance est plus calme, avec des besoins en retrait et des ventes plus difficiles. Les écarts de valorisation se creusent pour les sujets de moindre qualité, alors que les animaux légers bénéficient d'un intérêt légèrement plus marqué.

• **Gros bovins maigres :** les sorties s'intensifient sur plusieurs places, notamment sous l'effet de la sécheresse, avec davantage d'animaux maigres ou manquant d'état. La sélection des acheteurs se renforce et les transactions ralentissent, entraînant quelques baisses de prix sur les sujets maigres, âgés ou de moindre qualité.

• **Boucherie :** les bonnes vaches, notamment les sujets lourds et bien finis, conservent des tarifs généralement reconduits. À l'inverse, l'activité ralentit sur certaines places, où le manque de besoins rend les prix plus difficiles à défendre.

• **Veaux :** l'ambiance commerciale se tend, malgré des tarifs globalement reconduits. Le tri s'accentue sur les veaux légers, ordinaires ou sans potentiel, alors que les bons laitiers, mixtes et croisés maintiennent leurs prix.

• **Ovins :** les agneaux de qualité se valorisent correctement, avec des tarifs le plus souvent reconduits ou légèrement haussiers et des besoins bien présents. La baisse des effectifs sur certaines places contribue à cette bonne tenue.

• **Brebis :** les transactions sont actives sur les bons sujets, dans un contexte d'effectifs limités. Les brebis bien conformées restent recherchées.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

42 - Vends tracteur Deutz 5425 GS, année 2023, 603 heures, relevage avant, état neuf, 50 000 euros HT.
✆ 06 74 95 15 70

43 - Vends tracteur Same Frutteto Active Drive, 105 cv, relevage avant PDF, année 2021, 2 100 heures, prix 35 000 euros HT.
✆ 06 74 95 15 70

43 - Vends tracteur Class Nexos 220VE, 85 CV, année 2020, 2 535 heures, prix 29 000 euros HT.
✆ 06 74 95 15 70

69 - Vends cause retraite tracteur Arion 530 CSI, 115 CH, 5800 h, pneus neufs - Tracteur Ares 557 ATZ, 100 CH, 9100 h, andaineur - desileuse 2,4 m2, 1,6 m2 - Divers matériel.
✆ 06 98 13 23 98

Forestiers

10 - Vends scierie mobile horizontale Wravor, possibilité de sciage 8 m3 de bois rond par jour, groupe électrogène, affutage de lames, 40 000 € HT, départ 10. (3904)
✆ 06 85 71 71 64

Station

01 - Recherche pour exportation sur pays de l'Est matériels de fenaison, travail du sol, tracteurs, bennes, épandeurs, état indifférent paiement comptant avant enlèvement.
✆ 06 40 18 07 28

Elevage

39 - Vends bac rond galva 1 000 l. 3 barrières 5 lisses 3m, 2 panneaux plein 6m long x130 haut, 2 barrières 5 lisses 6m, solives sapin 6m.
✆ 06 84 21 69 15

63 - AV tank à lait 400 litres inox, prise sur le 380 V. Prix à débattre.
✆ 06 70 70 61 28

Divers

01 - Vends 4 clapiers de lapin, en béton, peu servis, conservés à l'abri, prix 100 euros à débattre ; tronçonneuse Husqvarna 136, révisée, chaine neuve, prix 250 euros. 01440 Viriat.
✆ 06 06 89 49 98

07 - Vends combiné semi 3m semoir Nodet 3400 euros. Herse Lely rouleau Packer bon état tel 06 72 49 75 51.
✆ 06 72 49 75 51

10 - Vends € HT : hors export : séparateur Marot EAC20 cyclone 7 gril, 2000. Trieur pois vesce 6 gril inox. Expulseur céré Dupuy trémy 15 m tuyo. 2 cov crop autoport 20 disc Souchu, 1600 ; Gar, 1200. Charrue simple 5 cor ½ port : John Deer, 2000 ; Duro NS, 2400. Cab IH XL. MB 541, 4 m, 2400. Cuve eau : 8m3, 4 R ; Boulonnée 160 m3. (3504)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (4001)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends cause retraite andaineur Kuhn 8121, tracteur JD 5415 avec fourche JD 6155 à nombreuses options, vibro Kongskilde 6m, herse Quivogne 7 m, pulvérisateur Kuhn 1200L, déchaumeur Agram 4,50m. Le tout en TBE + vends foin PN + luzerne BR 120x120 récolte 2026.
✆ 06 88 48 14 29

Sarl TOURETTE vend
Maïs ensilage vrac ou bottes enrubannées / paille / foin / luzerne / enrubannage d'herbe
TÉL. 06 11 37 50 64



38 - Vends moteur Perkins 4 cyl ; vend relevage avant + pièces de tracteur Ford.
✆ 06 75 04 60 70

42 - Vends 5 tunnels Richel renforcés neige. Dimensions : 8m l x 90m L ; 8m l x 80m L ; 8m l x 80m L ; 8m l x 60m L ; 8m l x 60m L + serre chapelle Richel, 1 400 m2. Le tout en BE.
✆ 06 41 55 39 97
ou 06 13 71 82 00

42 - Vends lame déneigement + rouleau bavette 10 m + saleuse Kuhn 601, le lot 5 000 euros net. Bacs paysages 600 l, 200 euros ; 1 100 l, 350 euros.
✆ 06 08 33 35 16

58 - Vends presse Hesston 5530, très bon état. (4003)
✆ 06 58 58 84 24

58 - Vends poussoir hydraulique Dadaux PHX 25, triphasé, avec 3 canules 14-20-30 mm, 3800 €. Mélangeur à viande PSV 60 l, cuve basculante, 2500€, le tout neuf. (3903)
✆ 06 36 90 01 11

63 - AV faneuse Fahr 2 toupies en état, largeur 2,50 m, prix à débattre.
✆ 06 70 70 61 28

71 - Recherche godet crocodile Agram type HM, distributeur Bosh pour IH 624, pont avant APL 335 pour IH 845 XL.
✆ 06 56 73 93 80

89 - Vends tondeuse autoportée NJ92, année 2008, BE, entretien suivi, idéal grand terrain. 950 € à débattre. (3902)
✆ 06 76 03 42 26

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

43 - Vends bétaillère Renault Master occasion, équipée caisse aluminium neuve, plusieurs vehicules disponibles visible sur www.garagerivat.fr
✆ 04 77 41 75 41

Tourisme

11 - Vends Citroën Ami électrique, boîte automatique, ct favorable, pneus OK, neufs à l'arrière, prix 6 500 €
✆ 06 10 21 79 05

74 - A vendre Toyota Hilux dbl cabine 12/2013, 1ère main, 193 000 km, excellent état.
✆ 07 61 68 26 60

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin année 2025/2026.
✆ 07 82 86 36 68

01 - Vends rondins pour piquet acacia à partir de 1m80 stock important + bois de chauffage.
✆ 06 03 12 27 73

Propriété

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Fourrage

21 - Vends paille de riz, qualité fourragère.
✆ 06 83 03 36 86

39 - Achat foin/regain, toutes bottes. J. Reybier.
✆ 06 08 53 16 44

69 - Vends foin de luzerne, balle ronde de 138 de diamètre avec filet : 40 € la botte sur place.
✆ 06 74 12 31 06

Location

Autres

69 - Fermage sans bati vignes 9 ha 75 dont 8 ha Juliénas, 40 ares BG blanc; 1,50 ha VdT blanc et rouge, libre nov. 26.
✆ 06 73 14 22 59

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND

ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)

1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à **SAS MANIÈRE**

Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise

Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Animaux

Bovin

38 - Cause cessation, vend 2 génisses Holstein. Terme début octobre. Génotypées et pleines de semences sexées femelle. Notre Dame de l'Osier.

✆ **06 71 71 83 00**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3402)

✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Vends taureaux 18 mois HBC, IBR A. Pigoury.G (4002)

✆ **06 20 19 70 43**

58 - Vends grand choix de taureaux de 10 à 20 mois + 1 taureau de 3 ans, HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Livraison assurée. EARL Colmont. (3802)

✆ **François 06 08 78 05 01 - Vincent 06 99 25 33 53**

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)

✆ **06 78 59 03 92**

69 - Vends génisses Montbéliarde, 3 ans, pleines Limousin terme fin octobre CL.

✆ **06 59 64 66 74**

71 - Élevage charolais vend taureaux 18 mois, repro., HBC. Gaec Mathieu-Chevalier, Saint-Vincent-Bragny.

✆ **Denis 06 99 12 71 56 ou François 06 65 40 07 84**

PORTES OUVERTES

LES SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026

Les élevages Beauzon et Trinquet vous invitent à découvrir leurs Cheptels

Alban Beauzon • 58 Préporché • 06 88 78 99 53
Gille Trinquet • 58 Moulins-Engibert • 06 84 04 06 89

Veaux de l'année et 18 mois. IBRA Indemne BVD - Inscrits

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (3004)

✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71**
Gaec Cadoux

Ovin

38 - Vends 10 agnelles repro Ile de France vaccinées FCO; bétaillère cause cessation.

✆ **06 79 41 53 04**

Chien

25 - À réserver 9 chiots Berger des Alpes de Savoie LOF 5 f. et 4 m. nés le 15/08/26 issus de Vanille (LOF n°127) et Ukko du Reponnet (LOF n°103). Travail sur ovins et bovins (Parents). Chiots élevés en famille et partiront identifiés, vaccinés, vermifugés avec documents officiels. N° de portée : LOF-2026025766-2026-1 N° éleveur : 253032. Renseignements et réservations :

✆ **06 29 36 41 74**

38 - Vends chiots PorcelaineX-Gascon mère LOF 15/05/26, Mère N°250268501909114, SRT383049509.

✆ **06 69 73 28 17**

73 - Vends chiots Border Collie, nés le 12/04/2026, pucés et vaccinés, non LOF, n° mère : 250269610178971.

✆ **06 11 75 71 84**

Equin

38 - Achète chevaux de selle et demi-trait de 3 à 10 ans, paiement comptant, Rhône Alpes.

✆ **06 85 50 94 90**

69 - Achète chevaux de selle de réforme et poneys. Faire proposition.

✆ **06 81 21 25 20**

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH

02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES

FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES



J.L. TRANSPORTS

Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières

03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

MAISON JEANJIRARD SARL

RÉCUPÉRATION FERS ET MÉTAUX
Rayon 80 km autour de Cosne
Nous contacter au 03 86 28 41 70
PAVL 58200 Cosne-sur-Loire

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35





Terres de Bourgogne **Abonnement**

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

ATM BFC
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
36, Route de Beaune
21170 SAINT USAGE
RCS DIJON 108 149 444

Au terme de l'assemblée du 10 septembre 2026, il a été convenu du transfert de siège de la Société de : 36, Route de Beaune - 21170 SAINT USAGE A : 4, Rue de la Pluchard - 21110 BRETENIERE ; Ainsi que de la modification de l'objet social qui devient :
- Traitement de charpentes - Traitement de tuiles - Isolation thermique - Traitement et assèchement des murs - Traitement de façades. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location,de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Les articles 2 et 4 des statuts relatifs à l'objet social et au siège social ont été modifiés en conséquence. Pour avis.
Président : Monsieur PUCET

AL26024236

CHANGEMENT DE GÉRANT

FLYING LEAF
Société civile immobilière
Au capital de 1000,00 €
Siège social : 3 rue du Bocage FONTAINE LES DIJON (21121)
R.C.S. : DIJON 753 701 622

Par les décisions unanimes des associés en date des 16 et 22 septembre 2026 ont été constatés le décès de Monsieur Denis SCHENIRER et la cessation de ses fonctions de gérant, la démission de Madame Thérèse JANIN demeurant à FONTAINE LES DIJON (21121) 3 rue du Bocage de ses fonctions de gérante, ainsi que la nomination de Monsieur Grégoire SCHENIRER demeurant à PARIS (75010) 51 rue du Faubourg du Temple en qualité de nouveau gérant.
Les articles 7 et 13 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL26024239

CHANGEMENT DE GÉRANT

SEAL
Société civile immobilière
Au capital de 1000,00 €
Siège social : 3 rue du Bocage FONTAINE LES DIJON (21121)
R.C.S. : DIJON 753 701 630.

Par décisions unanimes des associés en date des 15 et 16 septembre 2026, ont été constatés le décès de Monsieur Denis SCHENIRER et la cessation de ses fonctions de gérant, la démission de Madame Thérèse JANIN, demeurant à FONTAINE LES DIJON (21121) 3 rue du Bocage, de ses fonctions de gérante, ainsi que la nomination de Madame Eléonore SCHENIRER, demeurant à PARIS (75009) 7 rue Paul Escudier en qualité de nouvelle gérante.
Les articles 7 et 13 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL26024240

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DELESOMY
Société civile au capital de 2.000 euros
Siège social :
7, rue de Peyrehorade
68300 SAINT-LOUIS
449 409 424 RCS MULHOUSE - transfert à RCS DIJON

Le 23 juillet 2026, les associés ont décidé de transférer le siège social du 7, rue de Peyrehorade 68300 SAINT-LOUIS au 4 A, rue Camille Saint-Saëns 21000 DIJON à compter du même jour. Les personnes ayant le pouvoir général d'engager la société envers les tiers sont les gérants, M. Jean-Noël MAIREY et Mme Elisabeth MAIREY,demeurant 4 A, rue Camille Saint-Saëns 21000 DIJON. La société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON. Pour avis, la Gérance.

AL26024259

MODIFICATIONS

PAROLA PIZZA,
Société à responsabilité limitée,
précédemment société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 40 000 euros
Nouveau siège social :
1 rue de la Mairie
21560 ARC-SUR-TILLE
898 937 727 R.C.S. TOULON
à immatriculer au R.C.S. DIJON

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 28 août 2026, il a été décidé, à compter du 1er septembre 2026 : de transformer la Société en société à responsabilité limitée, sans création d'une personne morale nouvelle, et d'adopter les statuts régissant cette forme ; de modifier l'objet social ; de transférer le siège social du 772 avenue Jean Monnet - 83190 OLLIOULES (Var) au 1 rue de la Mairie - 21560 ARC-SUR-TILLE (Côte-d'Or).
Forme : ancienne forme, société par actions simplifiée à associé unique ; nouvelle forme, société à responsabilité limitée.
Ancien objet : la préparation, fabrication et distribution de pizzas artisanales à emporter notamment dans des automates et distributeurs automatiques et en restauration ainsi que la vente de boissons soft à emporter.
Nouvel objet : la prise, la détention, la gestion et la cession de participations dans toutes sociétés ou entités ; l'exercice de tous mandats sociaux et fonctions de direction, d'administration ou de contrôle ; la fourniture de prestations de services aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou dont elle exerce la direction ; les opérations de trésorerie intragroupe dans les limites de l'article L. 511-7 du code monétaire et financier ; l'exploitation d'un réseau de distributeurs automatiques de pizzas, de produits alimentaires et de boissons ; la préparation, fabrication et distribution de pizzas artisanales à emporter, notamment dans des automates et distributeurs automatiques et en restauration, ainsi que la vente de boissons soft à emporter ; l'acquisition, la gestion et la cession de tous droits de propriété intellectuelle et de tous biens mobiliers et immobiliers.
Siège social : ancien siège, 772 avenue Jean Monnet - 83190 OLLIOULES ; nouveau siège, 1 rue de la Mairie - 21560 ARC-SUR-TILLE.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Dénomination, capital, durée : PAROLA PIZZA; 40 000 euros, divisé en 4 000 parts sociales de 10 euros ; jusqu'au 21 septembre 2120 (inchangés).
Direction : ont cessé leurs fonctions, du fait de la transformation, Monsieur Stéphane PAROLA, président, et Madame Belen BRAVO PAREJA, directrice générale. Est nommé gérant, pour une durée indéterminée : Monsieur Stéphane Christian Robert PAROLA, demeurant 1 rue de la Mairie - 21560 Arc-sur-Tille.
Clause statutaire : les parts sociales sont librement cessibles entre associés ; toute cession à un tiers, y compris au conjoint, aux ascendants et aux descendants, est soumise à l'agrément des associés (article L. 223-14 du code de commerce).
Registre du commerce et des sociétés : la Société, précédemment immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 898 937 727, sera radiée de ce registre et immatriculée au RCS de Dijon.

AL26024260

MULTI-MODIFICATIONS

CONSULTING ANIMAL FEED
Forme : SAS
Capital social : 5.000 €
Siège social : 5, allée des Champs Roux
21910 Noiron-sous-Gevrey
832 405 617 RCS de Dijon

Aux termes d'une décision en date du 4 septembre 2026, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de président Monsieur Rudolph GLASSER, demeurant 13, rue des Charrières - 21910 Noiron-sous-Gevrey en remplacement de Monsieur Alain GARCIA.
Aux termes d'une décision en date du 15 septembre 2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 33, avenue Pasteur - 21700 Nuits-Saint-Georges.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL26024269

MODIFICATIONS MULTIPLES

FAIVR'IMMO
SAS au capital de 1 500 €
Siège social :
8 A rue des Plantes
21250 CORBERON
921.827.440 RCS DIJON

Aux termes des décisions prises par la collectivité des associés en date du 25/09/2026, il a été décidé, à compter du même jour, de :
- transférer le siège social de 8 A rue des Plantes 21250 CORBERON au 4 Route de Beaune 21250 CORBERON et de modifier les statuts.
Ancienne mention : 8 A rue des Plantes 21250 CORBERON. Nouvelle mention : 4 Route de Beaune 21250 CORBERON.
- prendre acte de la démission d'Antoine FAIVRE de ses fonctions de directeur général et de ne pas nommer de remplaçant.
Ancienne mention : Directeurs généraux : Jean-Baptiste FLAGEL et Antoine FAIVRE. Nouvelle mention : Jean-Baptiste FLAGEL demeurant 6 rue de la Chapelle 21200 CHEVIGNY-EN-VALIERE.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL26024282

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la SAS PARC SOLAIRE DU VERGY, pour la réalisation d'une centrale agrivoltaïque sur le territoire de la commune de Champlitte

Par arrêté n° 70-2026-09-17-00001 du 17 septembre 2026 est organisée durant 33 jours, du 19 octobre 2026 à partir de 9h00 au 20 novembre 2026 à 17h00, une enquête publique sur la demande de permis de construire susvisée, à laquelle sont annexées notamment une étude d'impact, son résumé non technique et l'information sur l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de Bourgogne Franche-Comté en date du 18 mai 2026.
A cet effet, Jean-Claude LASSOUT, principal de collège en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Besançon du 12 août 2026.
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Champlitte (siège de l'enquête), afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels et consigner éventuellement ses observations dans le registre d'enquête. Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.
Le commissaire enquêteur sera présent afin de recevoir les observations du public en mairie de Champlitte :
- lundi 19 octobre de 9h00 à 12h00,
- samedi 7 novembre de 9h00 à 12h00,
- vendredi 20 novembre de 14h00 à 17h00.
Toute information sur le projet pourra être demandée auprès de la SAS PARC SOLAIRE DU VERGY – 50 rue Madame de Sanzillon – 92110 Clichy ; M. Léopold HUGEL, téléphone : 06.02.00.84.81, mail : leopold.hugel@rwe.com, ou auprès du préfet de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État – 03.84.77.70.00). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet et le consulter à la préfecture.
Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions avant la fin du délai de l'enquête publique:
- sur le registre d'enquête déposé en mairie de Champlitte;
- par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de Champlitte, 33 bis rue de la République – 70600 Champlitte) pour être annexées au registre d'enquête ;
- être formulées par voie électronique à l'adresse : pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement: « Centrale agrivoltaïque de Champlitte »). Ces dernières seront consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (https://www.haute-saone.gouv.fr).
Le présent avis sera publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (https://www.haute-saone.gouv.fr – Rubriques : Actions de l'Etat – Environnement – Information et consultation du public – Enquêtes publiques – Centrales photovoltaïques).
Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (rubrique précitée).
Un poste informatique sera par ailleurs mis à la disposition du public sur rendez-vous à la préfecture de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.
Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que du mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations formulées durant l'enquête, à la préfecture (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État) et en mairie de Champlitte pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône pendant un an.
L'autorité compétente pour prendre la décision de permis de construire est le préfet de la Haute-Saône. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme.
Fait à Vesoul, le 24 septembre 2026
Pour le préfet et par délégation :
Le directeur de la citoyenneté,
de l'immigration et des libertés publiques
Fabrice VUILLAUME

AL26024288

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 28/09/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier CORGOLOIN – COMBLANCHIEN – CHOREY-LES-BEAUNE – SAVIGNY-LES-BEAUNE – BEAUNE
Transmission d'un domaine viticole comprenant :
- un ensemble de parcelles plantées en vigne, pour une superficie totale de 5 ha 50 a 18 ca, situées sur le territoire des communes de Beaune, Chorey les Beaune, Savigny les Beaune, Comblanchien et Corgoloin. Les vignes sont conduites selon les principes de l'Agriculture Biologique avec certification.
- un ensemble de bâtiments à usage de cuverie, stockages et usages vitivinicoles pour une superficie de 5879 m² situées sur le territoire des communes de Comblanchien et Corgoloin.
- un ensemble de matériel Viti/vinicole complétent cette vente.
Le tout indissociable.
Le repreneur bénéficiera d'un bail cessible concernant 1 parcelle de Beaune 1er Cru « Clos du Roi » d'une surface de 28 ares 68 ca et 2 parcelles de Chorey les Beaune « Les Beaumonts » d'une surface totale 37 ares 44 ca.
Chorey-les-Beaune : Vigne AOC Bourgone, Chorey-les-Beaune – Urbanisme : Zone A du PLU - 58 a 82 ca 'LES BOYARDS' : AB-0102 - 'CHAMP PIETANT' : AR-0101
Savigny-lès-Beaune : Vigne AOC Savigny-les-Beaune, Bourgogne Hautes Côtes de Beaune – Urbanisme : Zone A du PLU - 4 ha 24 a 05 ca 'LES PIMENTIERS' : AP-0033—0034 - 'LES PLANCHOTS DU NORD' : AS-0011 - 'CHAMPLAINS' : ZE-0056—0073—0074—0075—0242—0268—0288 - 'LES GOLLARDES' : ZE-0215—0224—0239
Comblanchien : Sol et Vigne AOC Côtes de Nuits Villages – Urbanisme : Zone A et U du PLU 35 a 33 ca 'LA BERCHERE' : AA-0073 - '0018 RTE NATIONALE 74' : AA-0172 - 'LA COMBE DE LA DAMODA' : AK-0090
Corgoloin : : Bâtiments et Vigne AOC Côtes de Nuits Villages – Urbanisme : Zone A et U du PLU 66 a 79 ca 'AUX CLOUX VIREY' : AA-0066—0068—0069 - 'LA COMBE ASSOLE' : AA-0099—0102
Beaune : Vigne AOC Beaune 1er Cru – Urbanisme : Zone A du PLU - 23 a 98 ca 'LE BAS DES TEURONS' : CR-0043
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **26/10/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26024276

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Clara SANCHEZ FERREIRA, notaire à DIJON (21000) 43, rue Elsa Triolet - Parc d'activités Valmy (CRPCEN 21086), le 24 septembre 2026, Monsieur Adrien Christobal MAUDINET et Madame Myriam ASSAD, demeurant ensemble à DIJON (21000), 17, rue Jacques Cellerier, nés savoir Monsieur MAUDINET à PARIS (75014) le 29 avril 1985, et Madame ASSAD à PARIS (75014) le 20 janvier 1986, mariés à CONDOM (32100) le 11 août 2018, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Clara SANCHEZ FERREIRA, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis.

AL26024262

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

AP NET 21
Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social :
37 C rue des Jardins
21220 MOREY ST DENIS
938 399 557 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 31/07/26, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis: La Gérance

AL26024127

DISSOLUTION

GOLDFISH CONCEPT
SARL au capital de 3000 Euros
Siège social :
15 rue Albert Rémy
21370 PLOMBIERES LES DIJON
RCS DIJON 801 944 141

Aux termes d'une décision de dissolution du 23.09.2026, la société AVENIR (SAS au capital de 70 000 euros, dont le siège social est 15 rue Albert Rémy 21370 PLOMBIERES-LES-DIJON, RCS DIJON 949 473 946) a, en sa qualité d'associée unique de la société GOLDFISH CONCEPT, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société GOLDFISH CONCEPT peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication de la dissolution au BODACC. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis

AL26024261

NON DISSOLUTION

BON PINARD
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 10000 euros
Siège social :
6 rue de Beauvois
21220 CURTIL VERGY
919 376 038 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 24 septembre 2026, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL26024272

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 21/09/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Carmen & Mila
Siège : 22 Allée en Grand Loup - 21490ST JULIEN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital : 2000 euros
Objet : L'achat, la vente, la transformation, la restauration, la personnalisation, la création et la commercialisation de tous objets de décoration, mobiliers, objets d'art, œuvres et articles décoratifs, ainsi que de tous produits et accessoires se rapportant à l'aménagement et à la décoration des espaces ; la conception, la création, la réalisation et la commercialisation de compositions et créations florales, ainsi que l'exercice de toutes activités relevant de l'art et de la décoration florale ; la conception, l'organisation et l'animation d'ateliers, de cours, de stages et d'initiations dans les domaines artistiques, créatifs, décoratifs et artisanaux, à destination de particuliers et de professionnels ; l'exploitation de salons de thé, cafés et espaces de restauration légère, avec vente de boissons non alcoolisées et de produits alimentaires, sur place ou à emporter, sous réserve du respect de la réglementation applicable ; la création, l'aménagement et l'exploitation d'espaces dédiés au bien-être, à la détente et à la relaxation, ainsi que la réalisation de toutes prestations et activités accessoires s'y rapportant, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables ; la conception, l'organisation, la production et la réalisation de vernissages, expositions, manifestations, rencontres, ateliers et événements à caractère culturel, artistique, créatif ou décoratif ; plus généralement, la conception, l'organisation, la coordination et la réalisation de tous événements, manifestations et prestations se rapportant directement ou indirectement aux activités susvisées ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Celine BELLESSORT, demeurant 22 Allée en Grand Loup - 21490 ST JULIEN
Directeur général : Monsieur Olivier LIGERON, demeurant 22 Allée en Grand Loup - 21490ST JULIEN
POUR AVIS
La Présidente

AL26024194

NIÈVRE

// MODIFICATION

COGEP AVOCATS

MODIFICATION DU CAPITAL

Mes Fiches de Français
Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
porté à 129 500 euros
Siège social :
26 Rue de la Gare
58400 MESVES SUR LOIRE
105 565 113 RCS NEVERS

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 19.09.26 que le capital social a été augmenté de 128 500 euros par voie d'apport en nature.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent vingt-neuf mille cinq cents euros (129 500 euros)
Pour avis La Gérance

AL26024210

CHANGEMENT DE GÉRANT

SASU TMT2
SARL au capital de 5 000,00 €
Siège social :
Saint-Hubert
58350 Châteauneuf-Val-de-Bargis
R.C.S. NEVERS : 933 181 034

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er février 2026, il a été pris acte de la nomination de Monsieur OURABINE Samir, demeurant rue Jacques Martel 58200 Cosne-Cours-sur-Loire, en qualité de nouveau Gérant, à compter du 1er février 2026, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur TALON Jean-François, Gérant démissionnaire.
Modification au RCS de NEVERS.

AL26024287

AVIS DE MODIFICATIONS

ASSISTANCE DEMENAGEMENT
SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 39, rue de Verdun
58640 VARENNES-VAUZELLES
491 904 207 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 30/07/2026, des décisions du Président du 16/09/2026 et des décisions de l'Associée Unique du 16/09/2026 le capital social a été réduit de 50 000 € par voie de rachat d'actions pour le ramener de 100 000€ à 50 000 € puis augmenté de 50 000 € par incorporation de réserves le ramenant ainsi de 50 000 € à 100 000 €.
Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 16/09/2026 il a été également pris acte de la démission de M. Pascal ANDRE de ses fonctions de Directeur Général à compter du même jour.

AL26024258

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SNG RESTAURATION
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 500,00 euros
Siège social : ALBI (81000),
13 Rue Général Pont, Appartement 4

Aux termes d'un ADU des associés du 16/09/2026, il a été décidé le transfert du siège social. Autrefois fixé à ALBI (81000), 13 Rue Général Pont, Appartement 4, il sera à compter du 27/07/2026 fixé à NEVERS (58000), 16 Rue de Loire.
Président : Monsieur Zenky ATASSI, demeurant à NEVERS (58000), 40 Rue Docteur Noël Berrier
Radiation du RCS de ALBI et immatriculation au RCS de NEVERS.

AL26024275

// GÉRANCE

ADENT
SARL au capital de 84 000 €
Siège social :
224, rue Saint Just
58600 GARCHIZY
843 792 128 RCS NEVERS

AVIS DE FUSION

Aux termes de ses décisions du 10/09/2026 l'Associée Unique a approuvé le traité de fusion du 17/07/2026 prévoyant l'absorption de la société ADENT par la société SARL FLADENT, SARL au capital social de 30 000 € ayant son siège social à GARCHIZY (58) – 224, rue Saint Just, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 537 397 788.
En conséquence, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts émises par cette dernière étant directement attribuées à l'Associée Unique de la société absorbée.
L'Associée Unique de la société absorbante ayant par décisions du 10/09/2026 approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la société ADENT sont devenues définitives à cette date.

AL26024254

SARL FLADENT
SARL au capital de 30 000 € porté à 31 600 €
Siège social :
224, rue Saint Just
58600 GARCHIZY
537 397 788 RCS NEVERS

AVIS DE FUSION

Aux termes d'un projet de fusion-absorption établi par acte ssp du 17/07/2026 entre la société ADENT (843 792 128 RCS NEVERS) « la société absorbée » et la société SARL FLADENT « la société absorbante », la société absorbée transfère à la société absorbante et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de ladite société absorbée.
Par décisions du 10/09/2026, l'Associée Unique de la société absorbée ADENT a approuvé le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de ladite société absorbée à la société absorbante.
Par décisions du 10/09/2026, l'Associée Unique de la société absorbante a approuvé le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de la société absorbée.
En rémunération de cet apport-fusion, la société absorbante a augmenté son capital social de 31 600 € pour le porter de 30 000 € à 61 600 € par création de 316 parts sociales nouvelles de 100 € nominal, attribuées à l'Associée Unique de la société absorbée. La prime de fusion est de 150 482 €.
La société absorbée étant propriétaire de 300 parts sociales de la société absorbante, cette dernière a procédé à une réduction d'un montant égal à la valeur nominale des 300 parts sociales qu'elle détient au résultat de la fusion, lesdites parts étant annulées ; le capital étant ramené de 61 600 € à 31 600 €. La différence entre la valeur d'apport des 300 parts et le montant de la réduction de capital, soit 138 015 €, s'imputera sur le compte prime de fusion.
La fusion a pris effet d'un point de vue juridique le 10/09/2026 et d'un point de vue comptable et fiscal le 01/10/2025.

AL26024255

// VENTE AUX ENCHÈRES

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr
A la requête de la SELARL JSA,
mandataire judiciaire,
dont le siège est fixé
18 rue Georges Clémenceau,
78000 VERSAILLES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),

LE MARDI 10 Novembre 2026 à 10h45
Commune de TAMNAY EN BAZOIS (Nièvre),
LOT UNIQUE : Un immeuble à usage commercial et d'habitation situé au Bourg de TAMNAY EN BAZOIS (Nièvre), comprenant au rez-de-chaussée composé d'un magasin de vente et de stockage ; un étage composé de trois pièces et WC ; et un grenier au-dessus.
L'ensemble est cadastré Section B numéro 280, lieudit «Le Bourg » pour 1 are 45 centiares.
Sur la mise à prix de : HUIT MILLE EUROS (8 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 5 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le25 septembre 2026. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le 30octobre 2026 à 14h30 : S'adresser à Maître Aude BONNET, membre associé de la SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 59 73 40

AL26024268

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Alligny-en-Morvan (58) 5 ha 62 a 65 ca - Zonage : N- G-0003—0004 - H-0101—0102
Cmne de Dun-les-Places (58) 6 ha 75 a 15 ca- Zonage : N- E-0103 -ZY-0053 - ZY-0065—0066
Et, par extension, Cmne de Brassy (58) 2 ha 06 a 05 ca- Zonage : N- B-0665 - C-0154—0155—0172
Cmne de Villapourçon (58) 12 a 02 ca- Zonage : N- C-2073
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 19/10/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26024279

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

NEVERS COIFFURE - RCS Nevers 800 370 363 - coiffure et vente de produits cosmétiques - 17 rue de la Préfecture 58000 Nevers. Jugement en date du 21/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024242

ANIL CONSTRUCTION - RCS Nevers 824 395 222 - maçonnerie générale placo-platre, peinture, carrelage - 27 b rue Saint Bénin 58000 Nevers. Jugement en date du 21/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024243

LORIDA - RCS Nevers 801 556 788 - coiffure, vente de tous produits et articles divers - 7 rue Etienne Litaud Centre Commercial Carrefour Market 58000 Nevers. Jugement en date du 21/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024244

SARL 2 D DIFFUSION - RCS Nevers 529 692 584 - exécution prestations de services dans le domaine informatique et télécommunications. achat, vente de mat. informatique, de télécommunication et de bureau. entretien, maintenance dans le domaine informatique. conception, réalisation, mise en conformité d'automatismes électriques, mécaniques hydrauliques et pneumatiques. assemblage ordinateurs. fabrication de produits et accessoires dérivés dans le domaine informatique et des télécommunications -18 rue Thiers 58270 Saint-Benin-d'Azy. Jugement en date du 21/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024245

PREVOST Stéphane - artisan peintre - 1 rue André Desvignes 58640 Varennes-Vauzelles. Jugement en date du 21/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024246

FOURS TAXI - RCS Nevers 534 549 589 - le transport de voyageurs par taxi, le transport, la livraison de colis, le transport scolaire. le transport avec un seuil véhicule affecté à cet usage, cette activité étant l'accessoire d'une activité principale autre que le transport routier de personnes - 1 avenue de la Gare 58250 Fours. Jugement en date du 21/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024247

L'AUBERGE DE MOUNE - RCS Nevers 912 931 797 - l'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration sur place et à emporter à Chantenay-Saint-Imbert (58240) 2 place de l'Eglise ou de tout autre fonds de commerce - 2 place de l'Eglise 58240 Chantenay-Saint-Imbert. Jugement en date du 21/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024248

CLAES Jean - travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment - 58110 Brinay. Jugement en date du 21/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024249

EURL JAV AUTO PRESTIGE - RCS Nevers 832 005 805 - la préparation esthétique de voiture, lavage, le traitement de la carrosserie en unité mobile - 1 rue de l'Eglise 58440 Myennes. Jugement en date du 21/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024250

L'AMI VILLAGE - RCS Nevers 904 590 759 - terminal de cuisson débit de boissons et point poste - 8 rue des Ecoles 58150 Tracy-sur-Loire. Jugement en date du 21/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024251

GGV L'AUBERGE ENSOLEILLEE - RCS Nevers 929 692 754 - restaurant bar hôtel pension traiteur ventes à emporter gites chambres d'hôtes - Bonare 58230 Dun-les-Places. Jugement en date du 21/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024252

AU CAFE SUSPENDU - RCS Nevers 953 264 405 - l'exploitation de toute activité de café culturel, restauration, brasserie, bar, salon de thé (avec ou sans vente de boissons alcoolisées) ; la vente à emporter de boissons alcoolisées (soit toute la journée soit seulement entre 8 heures et 22 heures) ou non alcoolisées - 2 rue du Pont 58400 La Charité-sur-Loire. Jugement en date du 21/09/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024253

SELAS PIERRE JOURDIER
MARIE CHERAMY
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suivant testament olographe en date du 7 juillet 2016, Madame Jeanine FASSIER, en son vivant retraitée, née à CLAMECY (58500), le 23 août 1929, ayant demeuré à NEVERS (58000), 18, rue Jules Renard, veuve de Monsieur Roger Jean DÉMERY, et non remariée, non soumise à un pacs ou partenariat, décédée à VARENNES-VAUZELLES (58640) le 17 août 2026, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 22 septembre 2026, par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 58001 et dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 rue Henri Barbusse, référence CRPCEN : 58001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26024232

Etude de Maître Christophe ROBERT

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 19 novembre 2007, Mademoiselle Andrée Germaine THOMAS, Retraitée, demeurant à VARENNES-LES-NARCY (58400) 2 Rue des Ecoles, née à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), le 13 juillet 1921, célibataire, décédée à VARENNES-LES-NARCY (58400) (FRANCE), le 4 mars 2026 a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS (Nièvre), 10 rue Vauban, le 8 juin 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de son droit pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS (58000), 10, rue Vauban, référence CRPCEN : 58004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le Notaire

AL26024267

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 18 Juin 2024, Mme Mireille Lucienne Augustine CAGNARD, née à LE SAP, le 7 juillet 1932, demeurant à POUILLY SUR LOIRE (58150) 27 bis avenue de la Tuilerie, veuve de Mr Jacques Pierre GUEDON,-décédée à LA CHARITE SUR LOIRE, le 14 mai 2026, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Anne JUILLET, suivant procès-verbal en date du 24 Juin 2026, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de NEVERS, le 18 Août 2026. Les oppositions sont à former en l'étude de Me Anne JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE, notaire chargé du règlement de la succession

AL26024283

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL EURO FINANCES CONSEILS

512, rue Saint Just
58600 GARCHIZY
RCS Nevers 414 497 370

Aux termes de l'AG de clôture de liquidation en date du 30/09/2026, les associés de la société en liquidation, ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé celui-ci de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2026.
Les comptes définitifs de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de Nevers.
Le liquidateur

AL26024211

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL RH FORM'ACTION

512 rue Saint Just
58600 GARCHIZY
RCS Nevers 510 126 071

Aux termes de l'AG de clôture de liquidation en date du 30/09/2026, les associés de la société en liquidation, ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé celui-ci de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2026.
Les comptes définitifs de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de Nevers.
Le liquidateur

AL26024212

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1/6/2026, les associés de la SCI GMV, dont le siège social est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 16 boulevard de la république, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 420 774 572, ayant pour liquidateur : Mme VETIZOU née SIMON Nathalie dt à LA CELLE SUR LOIRE (Nièvre) 19 route des Robards, Chanteraine, se sont réunis.
Il a été décidé qu'il n'y aurait pas lieu à liquidation, compte tenu du patrimoine de la Société.
Le rapport a donc été approuvé et il a été donné quitus au liquidateur de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 1er juin 2026.
Le PV de l'assemblée d'approbation sera conformément à la loi, déposé au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.
Le liquidateur.

AL26024199

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LES OISEAUX DE NUIT

SCI en liquidation au capital de 101 €
Siège Social :
Le Bois Pensué
58310 BITRY
845 117 175 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 18/05/2026 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Didier JOUANNEAU dt à BITRY (58) – Le Bois Pensué de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 15/10/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL26024201

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI PATNAD
SCI au capital social de 1 524 euros
Siège social : 96-98 Route Nationale – 58300 Saint-Léger-des-Vignes
Siège de la liquidation : 21, rue du Carnat – 58300 Sougy-sur-Loire
R.C.S. NEVERS 411 074 370
Le 01.09.2026 l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024203

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la collectivité des associés du 1er septembre 2026, les associés de la SCI SEBASTOPOLE, au capital de 50.000 euros dont le siège social est à DONZY (58220) La Grande Brosse, identifiée au SIREN sous le n° 500011556 et immatriculée au RCS de NEVERS, ayant pour liquidateur : Mr EUGENE Sébastien, dt à ISSY LES MOULINEAUX(92130) 43 rue Foucher Lepelletier, se sont réunis.
Il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à liquidation, compte tenu du patrimoine de la Société.
Le rapport a donc été approuvé et il a été donné quitus au liquidateur de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 1er septembre 2026.
Le procès-verbal de l'assemblée d'approbation sera conformément à la loi, déposé au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.
Le liquidateur.

AL26024205

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ABRASIVE-POWDERS SAS

Société par actions simplifiée au capital de 2.400,00 euros
Siège social :
5, Chemin de Chaumigny- Chaumigny
58340 Saint-Gratien-Savigny
Siège de liquidation:
6, Chemin de Chaumigny- Chaumigny
58340 Saint-Gratien-Savigny
RCS Nevers 980952 188

Le 02.09.2026, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de Nevers
Pour avis.

AL26024273

DISSOLUTION

SCI KOPER

SCI au capital de 1 000,00 €
Siège social :
1 RUE DES 2 PONTS
58210 LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE
RCS Nevers 487475246

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du16/08/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 16/08/2026, il a été nommé liquidateur(s) Mme KOVAC NATHALIE demeurant 1 Rue des Deux Ponts 58210 La Chapelle-Saint-André et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur.
Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL26024281

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22/09/2026, il a été constitué une société par action simplifiée dénommée: FG SERVICES au capital de 1.000,00 euros en numéraire dont le siège social est situé 31 boulevard du Pré Plantin - 58000 Nevers. Objet social : La création,l'acquisition, la location, la prise à bail, l'exploitation, la gestion et la maintenance de laveries automatiques, blanchisseries et installations destinées à l'entretien du linge. La gestion et l'exploitation de laveries et équipements de blanchisserie pour le compte de tiers, notamment d'universités, d'établissements d'enseignement supérieur, de résidences étudiantes, de collectivités, d'entreprises ou de tout autre organisme public ou privé. La fourniture de toutes prestations de services liées à l'exploitation, à la gestion,à la maintenance, à l'entretien et au bon fonctionnement desdites installations. La vente,la distribution et la mise à disposition de produits, consommables et services liés à l'entretien du linge. Et, plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet. La société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations, de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées ci-dessus ou permettre de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires. Président : Florence GAUTHERON demeurant 550 route de Fourchambault, les Cailles - 18150 Le Chautay. Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, quel que soit le nombre d'actions que l'associé possède. Clause d'agrément : la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26024204

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 16 septembre 2026, il a été constitué une Société Civile dénommée :
2D IMMO
Objet social : La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés.
Siège Social : 601, rue du Faubourg de Beugnon 58800 CORBIGNY
Capital Social : 1000 euros
Gérance : Monsieur Damien DESRUES demeurant 601, rue du Faubourg de Beugnon, Corbigny, Nièvre
Agrément des Cessions de Parts Sociales : AGE, vote à la majorité des deux tiers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Pour avis.

AL26024241

SCI SIREG
Société civile immobilière
au capital de 200 euros
Siège social :
11 route de Saint-Jean
58130 MONTIGNY AUX AMOGNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Montigny aux Amognes du 23 septembre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI SIREG
Siège social : 11 route de Saint-Jean, 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
Objet social : L'acquisition, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, en pleine propriété ou non, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Sylvain GIRON, 11 route de Saint-Jean à 58130 Montigny aux Amognes
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément obtenu à l'unanimité des associés. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL26024256

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES CAPUCINES
Société Civile au capital de 12 000,00 euros
Siège social : 3 Grande rue – 89150 DOLLOT
751 851 080 RCS SENS
L'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2026 a transféré le siège social à l'adresse suivante : 3 la Renauderie, 89150 DOLLOT.
Pour avis, le gérant.

AL26024206

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SCEA KRANTZSCEA KRANTZ

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 200.000 €
Siège social :
68 rue du Ruisseau
9530 CHITRYRCS AUXERRE
882 818 784

Aux termes d'une assemblée générale en date du 27 mai 2026, les associés ont accepté la démission de Monsieur Jean-Yves KRANTZ en qualité de gérant en vue de son départ en retraite. Il devient également associé non exploitant de la société.
Monsieur Antoine KRANTZ devient seul gérant de la SCEA KRANTZ.
Pour insertion
La gérance

AL26024207

MODIFICATION DE LA DURÉE

AUX CYCLAMENS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
6 Avenue Georges Pompidou
89100 SENS
307 738 179 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 09 juillet 2026, l'Associée Unique a décidé de proroger de 49 années la durée de la Société, soit jusqu'au 05 octobre 2075, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL26024238

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

GARAGE MECANIQUE AUTOMOBILE

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
porté à 300 000 euros
Siège social :
10 bis Rue Jules Lancôme
89600 ST FLORENTIN
833 428 170 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 15 septembre 2026 a décidé d'augmenter le capital social de 294 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à six mille euros (6 000 €) divisé en 2 parts sociales.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300 000 €) divisé en 100 parts sociales.
Pour avis
La Gérance

AL26024278

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : Fontenailles
SIEGE SOCIAL : 5 Rue des Roussiottes – Fontenailles, 89480 ANDRYES
OBJET :
- L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
DUREE : 99 années
CAPITAL : 100 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 100 euros
GERANCE : - M. Kévin JARDE
CESSION DE PARTS
Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.
IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.
Pour avis,

AL26024293

LES DELICES D'AUXERRE
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social :
19 Avenue Charles de Gaulle
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 25/09/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LES DELICES D'AUXERRE
Siège : 19 Avenue Charles de Gaulle – 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000euros
Objet : Boulangerie, pâtisserie, places, confiseries, restauration à emporter
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Hamza DABBEK, demeurant 18 rue du Tir à CHELLES (77500)
Directeur général : Tarek BOUZIDI, demeurant 5 rue Georges Baudelaire à ORLY(94310)
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis,
Le Président

AL26024271



ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Boulogne-sur-Mer du 18/09/2026 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la SAS ASTRADEC - la Ferme du Renard zone industrielle la Saunière 89600 Saint Florentin - zone industrielle les Galettes 89600 Saint Florentin - contour des Fontaines 89600 Cheu (valorisation et traitement de déchets). RCS PARIS 448.713.040. Date de cessation des paiements : 01/01/2026. Administrateur judiciaire : la SELAS BMA en la personne de Me Laurent Miquel 119, rue Jacquemars Giélée 59041 Lille, avec mission d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : La Selarl Ruffin Mandataires Associés RM&A en la personne de Me Marion Ruffin-Michaux 5, place d'Angleterre - 62200 Boulogne-sur-Mer ; et la SELARL PERSPECTIVES en la personne de Me Louis DELEZENNE 64, Bd Lafayette 62100 Calais, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024213

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de l'entreprise individuelle Monsieur Jean-Pierre ICOS Ccas, 10 avenue Victor Hugo 89200 Avallon (récupération revente de ferrailles). SIREN 800041576. CIP 5125. Date de cessation des paiements : 21/03/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024214

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS DELCLAUX 3 bis les Vincents 89240 Parly (vente de cycles). SIREN 820107662. CIP 5126. Date de cessation des paiements : 01/07/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024215

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de l'entreprise individuelle Monsieur Rémy Jean Jacky DELANOUE 28 Grande Rue 89570 Neuvy-Sautour (boulangerie pâtisserie). SIREN 751462201. CIP 5127. Date de cessation des paiements : 21/03/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL26024216

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl AMIANTE ENGINEERING CONCEPT Hôtel des entreprises Florentinois, ZAD Tête d'Or 89600 St Florentin (conception fabrication vente de consommable amiante). SIREN 910317221. CIP 5129. Date de cessation des paiements : 21/03/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024217

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique ICAUNAIS LE BONHEUR 8 avenue Jean Moulin 89000 Auxerre (activité d'entretien corporel). SIREN 981320294. CIP 5131. Date de cessation des paiements : 21/03/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024218

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SELARL à associé unique EVGSY 1 ROUTE de Paris 89200 Avallon (chirurgiens-dentistes). SIREN 953268216. CIP 5132. Date de cessation des paiements : 21/03/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024219

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sci AUX 2 AMIS 20 Avenue Alfred Grevin 89700 Tonnerre (acquisition d'immeubles). SIREN 847727443. CIP 5135. Date de cessation des paiements : 07/09/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024220

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique SAS SO SWEET 100 rue du Pont 89000 Auxerre (salon de thé.). SIREN 934266131. CIP 5128. Date de cessation des paiements : 01/07/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024221

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de SAS à associé unique RENOVARI 17 rue Emile Tissier 89580 Gy-l'Évêque (préparation esthétique et rénovation de véhicules automobiles). SIREN 991031659. CIP 5130. Date de cessation des paiements : 01/08/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024222

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de l'EIRL Anthony JOUHIER 48 rue Bourneil 89000 Auxerre (Café, bar, tabac). SIREN 495048076. CIP 5133. Date de cessation des paiements : 21/03/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024223

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique LE FOURNIL DE CHENY 2 Rue du Pont 89400 Cheny (boulangerie, pâtisserie). SIREN 888891413. CIP 5134. Date de cessation des paiements : 21/03/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024224

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de l'exploitation agricole Monsieur Hervé BRECHOT Le Moulin Carat 89130 Fontaines (élevage de vaches laitières). RCS Auxerre 422244723. CIP 5073. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL26024225

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 arrêtant le plan de redressement de la SASU LUIS CONSTRUCTION 23 rue des Bourliers Cidex 202 89230 VENOUSE (maçonnerie générale). RCS Auxerre 818951642. CIP 5080. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL26024226

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement par voie de continuation de la Sàrl RD 105 rue des Mignottes 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 538915117. CIP 3756.

AL26024227

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS Léody 43 route Nationale 89160 Lezinnes. RCS Auxerre 849825443. CIP 4805.

AL26024228

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique O'CARRELAGE 92 route de Paris Hall 3 89380 Appoigny. RCS Auxerre 891982191. CIP 4829.

AL26024229

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl KASI-RENOV 53 Grande Rue 89000 Saint-Georges-sur-Baulche. RCS Auxerre 822958781. CIP 5070.

AL26024230

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/09/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle Monsieur Sébastien Jean MARSZALEK 42 rue de Bonnard 89400 Cheny. RCS Auxerre 947609178. CIP 5072.

AL26024231

// ÉCONOMIE

L'émancipation des femmes par la création d'entreprise

Violette Clabec préside depuis 2024 l'association Little big women, qui soutient le développement de l'entrepreneuriat féminin.

« *On nous qualifie régulièrement de maillon manquant dans la création d›entreprise féminine*. » Violette Clabec, 52 ans, est née à l›entrepreneuriat par hasard en créant Keblow en 2000 : une agence de création digitale, on parlait alors d›informatique. Avec son conjoint, ils travaillent pour *TF1, M6, Samsung electronics, Thales*… et embauchent une douzaine de collaborateurs.

Le binôme convient rapidement de taire la nature de leur relation à la ville, pour ne pas ajouter de biais aux biais habituels. « *L›informatique est un milieu très masculin et il n›était pas rare qu›en rendez-vous on ne s›adresse pas à moi, ou qu›on me prenne pour la secrétaire. Dès les premiers symptômes, nous avons mis en place cette mesure de protection* », évoque la Nordiste sans amertume. Face à ces entraves, elle décide simplement de « *muscler (s)a posture* », formule-t-elle.

Lorsque Fatiha Lexali, une des fondatrices de l'association *Initiatives plurielles,* la contacte une première fois pour faire du mentorat auprès de femmes entrepreneures, elle commence par dire non. « *Je pensais n›avoir pas le temps, n›être pas légitime non plus* », explique la jeune quinquagénaire qui finit par accepter en mentorant plusieurs créatrices durant quelques années. Nous sommes en 2010.

En 2016, l'association s'arrête, après 15 ans d'accompagnement, asphyxiée par des financements européens qui tardent trop. Une vingtaine de bénévoles décident de recréer une association de soutien à l'entrepreneuriat féminin, à plus petite échelle, qui priorise le mentorat. *Little big women* était née.

Égalité des chances

L'association accompagne la création d'entreprise dans tous les axes et développe de nombreuses actions très concrètes qui naissent de l'observation des besoins du territoire ainsi que des gros événements (en moyenne quatre par an) qui permettent de se rencontrer et de faire réseau. « *Rendre les femmes visibles, présenter des femmes inspirantes œuvre à gommer ces biais* », aspire Violette Clabec. Un millier de femmes a été accompagné en dix ans, qui ont adhéré à l›association pour la somme de 10 € mensuels.

« *L›association n›est pas féministe au sens du combat, nous voulons créer une société du vivre-ensemble. Il n›y a pas de notion de revanche, cependant nous œuvrons pour l›équité, l›égalité au sens où Bourdieu* (Pierre, le sociologue) *l'entendait : l'égalité des chances. Parce que les femmes ont tout autant envie de créer leur entreprise, et qu'elles en ont tout autant les compétences. Cependant de nombreux biais historiques, culturels et sociétaux les en éloignent* », précise Violette Clabec, qui avance quelques chiffres : sur 100 créateurs d›entreprises, seulement 30 femmes alors que celles-ci sont plus diplômées que les hommes. « *Et c›est encore pire dans le domaine de la reprise d›entreprise où il faut davantage de tout : fonds, leadership, temps… La moyenne nationale tombe à 7 % de femmes.* »

En cause : moins de réseau, moins de fonds disponibles, une tradition des grandes familles d'entrepreneurs qui transmettaient au premier garçon ou encore un syndrome de l'imposteur plus marqué, observe l'entrepreneure qui illustre : « *Face à une offre d›emploi où une femme cocherait 90 % des cases, elle n›ira pas à cause des 10 % manquants alors qu›un homme ira sans se poser de questions à partir de 50 % de cases cochées.* »

Pour Violette Clabec, la création d'entreprise répond au besoin de reconnaissance, œuvre à l'émancipation et à l'autonomisation économique. Elle rappelle que les femmes ont souvent des retraites plus faibles en raison de carrières en pointillé ou de temps partiels plus ou moins choisis (900 euros en moyenne vs. 1 600 euros pour les hommes).

Transmissions, au pluriel

Née à Valenciennes de parents ouvriers (un père carrossier et une mère aide-soignante) dont les parcours professionnels se sont mal terminés (un harcèlement en raison de son engagement syndical et une invalidité à 50 ans pour le père et un burn-out à 63 ans pour la mère), Violette Clabec dit n'avoir « *jamais rêvé de devenir salariée* ».

Elle le sera brièvement avant de créer Keblow en 2000 puis son cabinet d'expertise des compétences en 2022, connue depuis 2025 sous le nom de Madame transmission. « *Je suis spécialisée en transmission des compétences, dans tous les domaines, depuis l›ouvrier jusqu›au dirigeant. Je suis méthodologue, c›est-à-dire que je vais détecter les compétences clés de la personne dans son écosystème car si elle transmettra ses compétences conscientes, elle ne transmettra pas toutes les autres : tout ce qu›elle sait faire sans le savoir.* »



Violette Clabec

Violette Clabec, préside depuis 2024 l'association Little big women.

Si elle, a eu la ressource pour balayer les obstacles, d'autres ont besoin de soutien. C'est là qu'interviennent les Little big women, surtout actives sur la métropole lilloise et qui essaiment dans le Lensois. Et comme l'accompagnement grossit plus vite que les financements (Région, Ville de Lille, fondations), Violette Clabec rappelle que l'asso est classée d'intérêt général et permet la défiscalisation des dons à hauteur de 60 %. À bons entendeurs.

Justine Demade Pellorce

LOISIRS

// DÉCOUVERTE

Pour que les ruches n'aient plus de secrets

Jusqu'au 11 octobre, l'*Api Week* vous fait découvrir l'univers des apiculteurs. En Bourgogne-Franche-Comté, ils sont plusieurs à vous ouvrir leurs portes.

L'*Api Week* en est déjà à sa 6e édition. Sur l'ensemble du territoire, cet événement permet au grand public de mieux connaître les métiers de l'apiculture, les produits de la ruche et, cette année plus particulièrement, la diversité des miels. Doux ou puissants, floraux, fruités ou boisés, liquides, crémeux ou cristallisés… ils offrent une large palette de goûts, de senteurs, de couleurs et de textures, liée aux fleurs butinées, elles-mêmes caractéristiques des terroirs dont ils sont issus. Jusqu'au 11 octobre apiculteurs, conditionneurs, distributeurs et organisations partenaires proposent de nombreux rendez-vous dans toute la France. Les participants pourront découvrir des ruchers et des mielleries, goûter et comparer des miels, découvrir leurs utilisations en cuisine, en apprendre davantage sur la gelée royale, le pollen, la propolis et la cire, échanger avec les professionnels sur leur métier et les enjeux de la filière. Voici les rendez-vous qui vous sont proposés en Bourgogne Franche-Comté (BFC):

– En Côte-d'Or: samedi 10 octobre, à Izeure, aux Jardins de l'Iramanha, chemin du Meix, de 10 heures à 17 heures: découverte des miels produits tout au long de l'année, des méthodes de récoltes et des pratiques mises en œuvre pour protéger les pollinisateurs. **Lesprost.wixsite.com/iramanha/rucher**

– Dans la Nièvre: vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 octobre, à Suilly-la-Tour, chez Fanny et Jérôme, 5, rue du Soc, de 9 h 30 à 18 heures Fanny Cadoux, apicultrice, fera découvrir l'univers des abeilles et les produits de la ruche sur son exploitation. Vous pourrez observer la vie d'une colonie et découvrir les parfums du miel. Une dégustation sera proposée et vous pourrez découvrir les propriétés de la propolis, du pollen et de la gelée royale. **Sur inscription au 06 83 61 41 16**

– En Haute-Saône: samedi 3 octobre, de 14 heures à 18 heures, à Fougerolles-Saint-Valbert, à l'Écomusée du Pays de la Cerise (206 Le Petit Fahys) qui rassemble des passionnés d'apiculture pour faire découvrir leur métier. Vous saurez tout sur le rôle de la reine, des ouvrières et des mâles, ainsi que sur les différentes étapes de la fabrication du miel.

Berty Robert

apiweek.fr



L'ApiWeek, c'est partout en France jusqu'au 11 octobre.

// AGENDA

10-10: Marche solidaire à Hauteroche

La commission « agricultrices » de la FDSEA 21, sous l'impulsion d'Isabelle Andriot, organise une marche solidaire pour Octobre Rose samedi 10 octobre à partir de 14 h. Cette marche partira du Bivouac de Hauteroche et fera environ 5 km. Diverses animations seront proposées (ballades en calèche, ateliers prévention par la MSA, clowns, vente de crêpes…). Des panneaux réalisés par Dijon Céréales expliqueront la démarche des bottes d'enrubannés de différentes couleurs que l'on peut voir dans les prés. Des porte-clés tracteurs seront aussi proposés à la vente. Des crêpes 100 % locales pourront être dégustées. Une participation de 5 euros sera demandée pour la marche, tous les bénéfices de la journée seront reversés au Comité Côte-d'Or de la Ligue Contre le Cancer.

Renseignements et inscriptions: www.fdsea21.fr/agenda/octobre-rose, 03 80 68 67 67, accueil@fdsea21.fr



Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 2 et 3 octobre

// Marché 100 % Côte-d'Or à Dijon

Les jardins du Conseil départemental vont accueillir le marché 100 % Côte-d'Or d'automne. 21 exposants seront présents. Venez déguster et acheter des produits locaux. En prime: concerts gratuits et animations.

Entrée gratuite. Renseignements: cotedor.fr

• Du 9 au 11 octobre

// Championnat du monde de l'œuf en meurette

Chaque année, l'œuf en meurette, véritable emblème de la gastronomie bourguignonne est sublimé par des chefs cuisiniers professionnels et amateurs, lros du championnat du monde, organisé au château du Clos de Vougeot. Ce serta encore le cas cette année avec une édition présidée par le cuisinier Jean-François Piège. De nombreuses animations sont prévues.

meurette.fr

• 10 et 11 octobre

// Marathon des Grands Crus

Le Marathon des Grands Crus est un rendez-vous sportif et festif qui s'adresse aux coureurs à pieds mais aussi à celles et ceux qui pratiquent le roller. Le samedi fera la part belle aux jeunes et le dimanche, la route s'ouvrira pour les plus entraînés sur des parcours de 10, 21 ou 42 km.

marathondesgrandscrus.com

Nièvre

• 3 et 4 octobre

// 20e Fête de l'automne et des associations

Le 3 octobre (à partir de 14h) et le 4 octobre (de 10 h à 18 h) aura lieu la 20e édition de la fête de l'automne et des associations du Parc naturel régional du Morvan, à la maison du Parc (Saint Brisson). Durant les deux jours, presque quatre-vingt-dix stands de producteurs, d'artisans et d'associations seront installés, en plus d'expositions, d'animations, d'ateliers, de table ronde, de conférence et plein d'autres animations comme le concert gratuit qui aura lieu le samedi à partir de 20 h. Programme complet sur: https://www.parcdumorvan.org/le-parc/la-maison-du-parc/les-animations-expositions/la-fete-de-lautomne-et-des-associations-du-morvan/

Renseignements: 03 86 78 79 57.

• Du 3 au 28 octobre

// À table! La santé au menu

La médiathèque de Neuvy-sur-Loire accueille une exposition dédiée à l'alimentation sous le prisme de la santé.

Renseignements: 03 86 39 23 55

• Jusqu'au 15 octobre

// Exposition interactive

Les milieux humides de Bourgogne Franche-Comté sont au cœur de l'exposition proposée jusqu'au 15 octobre à la médiathèque George Sand de Guérigny. Durant le parcours d'exposition, les cinq sens des visiteurs seront sollicités pour découvrir ces fameux milieux humides et en savoir plus sur eux. Entrée libre.

Renseignements: https://www.ville-guerigny.fr/la-mediatheque-george-sand/ ou au 03 86 90 78 50.

• 17 octobre

// Rencontre et dédicace

À l'occasion de la sortie du premier roman policier de Pierre-Olivier Caperan « les Hallucinés » (Éditions du Rouergue), l'auteur sera présent à la librairie Le Goûts des mots (12 bd de la République, Château-Chinon) à partir de 18 h pour une rencontre suivie d'une dédicace. Pour rappel, Pierre-Olivier Capéran vit et travaille en Morvan depuis 2020, après plusieurs textes et articles théoriques il s'essaye à la fiction avec ce premier roman policier dont l'intrigue se passe entre Château-Chinon, Moulins-Engilbert et le Nord du Mali.

Renseignements: 03 86 85 04 43

Yonne

• 10 octobre

// 1re foire d'Automne

La Maison Nevers organise, le 10 octobre prochain, la 1re Foire d'Automne sur place, 42 route d'Appoigny à Fleury-la-Vallée pour faire découvrir aux visiteurs les produits vendus à la ferme: courges, pommes de terre, cornichons, patissons, pommes, oignons, échalotes, patates. Pour faire découvrir autrement les produits à la ferme: une dégustation de velouté réalisée avec la production de courges. Rendez-vous de 9 h à 17 h.

• 17 octobre

// Fête de la Pressée

La confrérie des foudres du Tonnerrois organise la « Fête de la Pressée » à Tonnerre, le samedi 17 octobre prochain. Rendez-vous à partir de 16 heures, au sein du marché couvert, pour assister à des intronisations, à la représentation de l'École de Trompes de Chasse « Saint-Hubert » de Chablis ainsi qu'au pressage du raisin, où Ghislain Mignard œnologue viendra exposer la transformation du jus en raisin auprès des visiteurs. L'après-midi se terminera par des dégustations et des ventes de vin. À partir de 19 h 30, un dîner dansant sera organisé à la salle Marland. Ce repas à 55 € par personne, accessible uniquement sur réservation comportera du kir crémant et ses amuses-bouches, des œufs en meurette au Bourgogne Tonnerre, un supême de canard confit et ses légumes à l'Épineuil, une assiette de fromages et une omelette norvégienne vanille cassis. Au cours de la soirée, des intronisations seront organisées avant de laisser place au repas préparé par l'Atelier des Saveurs et animé par l'orchestre de Bruno Dubois.

// RÉSEAUX

Des brebis, un drone et un million de vues

Originaire de la Drôme et habitant du Royans, Gaëtan Mahé, photographe professionnel, parcourt le Vercors depuis plus de dix ans pour photographier les plus beaux panoramas et les animaux du territoire. En juin 2026, il s'est lancé un nouveau défi en suivant par drone le troupeau d'éleveurs du Royans sur les routes en balcon de Combe Laval. Publiées sur les réseaux sociaux fin août, ses vidéos ont eu un écho auquel le photographe ne s'attendait pas. Elles cumulent plus d'un million de vues.



G-Mahe

Avant de réaliser ces vidéos, le photographe avait déjà rencontré la famille d'éleveurs l'année dernière pour photographier les animaux sur l'alpage.

Si Gaëtan Mahé pratique la photographie depuis l'adolescence, c'est en 2016 qu'il crée son entreprise. *« Ce qui me plaît, c'est l'aspect calme et serein de la nature en particulier au lever et au coucher du soleil,* raconte le trentenaire. *Souvent, je fais beaucoup de repérages avant de partir en sortie. Pour moi, le paysage c'est une combinaison de plusieurs éléments. Certains clichés sont dus au hasard comme lorsque je croise des bouquetins, d'autres sont planifiés car je me positionne selon la luminosité. Je ne vais pas n'importe où n'importe quand. J'ai une liste d'images que je veux faire à un moment précis de l'année »*. Dix ans plus tard, en juin 2026, le Drômois se lance un nouveau défi : suivre des éleveurs et leur troupeau de 1 900 bêtes lors de leur départ en transhumance.

La découverte de la transhumance

Avant de réaliser ces vidéos, le photographe avait déjà rencontré la famille d'éleveurs l'année dernière pour photographier les animaux sur l'alpage. « *On avait beaucoup échangé sur le pastoralisme et le métier de berger. J'ai trouvé ça passionnant. Je ne suis pas venu avec un récit imaginé à l'avance, mais avec les bottes de quelqu'un qui voulait faire vivre au travers des images cette découverte de la transhumance. Le Vercors s'illustre aussi à travers les activités humaines. Ces pratiques font partie intégrante du paysage »*, estime Gaëtan Mahé. La veille du départ, il a reçu un appel des éleveurs, qui lui donnaient leur accord pour qu'il suive le troupeau. *« Le rendez-vous était fixé à une heure du matin au départ de Saint-Jean-en-Royans direction la route du col de la Machine à la lampe frontale. C'est impressionnant à voir. Quand j'imaginais la transhumance, je ne pensais pas que le troupeau passait sur la route, mais vu sa taille, il n'y a pas vraiment le choix. Les bergers marchent en silence à un rythme très stable pour guider l'avant du troupeau. J'ai surtout vécu l'expérience à l'avant car ça aurait été trop compliqué de remonter si j'étais passé à l'arrière. D'un côté, j'aurais aimé en profiter autrement, car j'étais très concentré sur l'aspect créatif. C'était quand même un moment incroyable et très apaisant au son des cloches »*, confie le photographe. Pour réaliser ses images, le trentenaire s'était équipé de plusieurs objectifs, de trépieds et d'un drone. Son sac à dos pesait près de vingt kilos au moment du départ. *« Au début je pensais avoir tout sur le dos, mais heureusement ils ont une voiture à l'avant et à l'arrière du troupeau donc ça m'a facilité le travail,* rapporte Gaëtan Mahé. *La montée s'est déroulée entre deux journées de travail donc c'était renversant. On change de monde en une nuit. Pour filmer, je courais pour m'éloigner du troupeau et avoir le temps de poser mon trépied et faire les réglages avant de laisser le troupeau venir vers moi. Finalement, j'ai couru toute la montée. D'habitude, j'ai du temps pour poser mes images. Là, le sujet était vivant et tout le temps en mouvement. D'ailleurs, piloter un drone en courant, ça n'était vraiment pas évident. Ce fut une très belle expérience »*.

Le rendu final

Afin de réaliser les prises au drone, le photographe a dû demander plusieurs autorisations. *« Je possède un drone depuis 2019. J'ai passé une certification pour apprendre à bien le maîtriser. J'en suis à mon troisième appareil car les premiers sont vite devenus obsolètes. Le drone nécessite pas mal de démarches administratives. Sur le secteur de Combe Laval, il y a deux règles à respecter en particulier. La zone de vol tactique est utilisée par l'Armée de l'air pour l'entraînement donc j'ai dû faire une déclaration sur le site du ministère et donner les heures durant lesquelles j'utilisais le drone. On était aussi dans une zone d'évolution de l'aérodrome de Saint-Jean-en-Royans et dans le périmètre de la piste de décollage. Pour utiliser le drone, j'ai donc demandé un protocole d'accord. Ça se passe bien car ce sont des professionnels. Ils sont attentifs à ce que les gens ne fassent pas n'importe quoi avec leur drone. Lorsqu'on respecte les règles et qu'on s'annonce, ils sont plutôt accessibles et arrangeants. Le protocole impliquait que je prévienne l'aérodrome avant de décoller et après avoir atterri »*, explique le photographe. À noter, les vols en drone dépendent du jour astronomique. Il est possible de voler au maximum trente minutes avant le lever du soleil et trente minutes après le coucher du soleil.

« Quand je suis passé au montage, je n'étais pas fan de la vidéo longue. Elle manquait d'âme car j'aurais aimé avoir quelque chose de plus raconté. Les échanges avec les bergers m'ont beaucoup plus ému que les images seules. Il m'aura fallu environ trente heures de montage pour traiter et agencer les images, témoigne-t-il. *L'idée à la base c'était d'avoir du format long afin de réaliser une vidéo destinée à YouTube. Sur Instagram, c'est un redécoupage de plans verticaux que j'ai publié car ce réseau social se prête davantage aux formats courts. L'idée de ces vidéos, c'était d'être objectif, de montrer la beauté des images. J'essaie d'avoir une vision universelle qui met en lumière la beauté du Vercors et ses traditions »*.

Viral

Après avoir publié ses prises sur Instagram, Gaëtan Mahé a été pris de court. En quelques jours, son travail a cumulé plus d'un million de vues. *« Je ne m'y attendais pas. Ça devient vite hors de contrôle ce type de vidéos virales. On se retrouve rapidement submergé par les commentaires. Beaucoup de gens pensaient que j'étais berger et ils me demandaient s'ils pouvaient venir voir les brebis. On surestime souvent l'impact business d'une vidéo virale. Ça reste des gens qui ont adoré la vidéo, mais qui continuent de scroller. Beaucoup ont raconté comment ils ont vécu leur transhumance dans leur jeunesse. On sent que c'est un sujet qui touche les gens surtout ceux qui l'ont vécu de près »*. Pour le photographe, ces vidéos pourraient bien être la base d'un futur projet. *« J'espère faire la descente du troupeau en octobre, peut-être en photo, pour varier de la vidéo »*.

Morgane Eymin

https://gaetanm-photographe.fr



G-Mahe

La circulation sur la route de Combe Laval est particulièrement complexe lorsque le troupeau croise un véhicule.